

La Tribune du Patronat

LE MAGAZINE DU SECTEUR PRIVÉ IVOIRIEN

www.cgeci.com

CONFLIT RUSSIE-UKRAINE

UNE MENACE SUR LA RESILIENCE DES ENTREPRISES AFRICAINES

- Les effets de la crise sur la vie des entreprises
- Les conséquences de la corrélation des cours mondiaux des matières premières
- Les pays les plus exposés à la montée des prix alimentaires
- La réponse possible du gouvernement ivoirien

L'Alliance des Patronats Francophones portée sur les fonds baptismaux

- Le Président Jean-Marie Ackah élu Vice-Président



Industrie

- M. Khalid IBEN KHAYAT, Président de l'APCCI : « Le Secteur du ciment va mal »



Publi-reportage

- 70^{ème} anniversaire de LAFARGE HOLCIM CI : Regard sur cette entreprise qui contribue au développement de la Côte d'Ivoire



Secteur minier

- M. Jean-Claude DIPLO, Président du GPMCI, à cœur ouvert !



Sécurité privée

- M. Guy KOMENA, Président de la FENAPEPSCI : « Nous travaillons à être une référence sur le Continent »



UN PROJET FINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE



**BUSINESS
FORUM**
AFRIQUE DE L'OUEST
UNION EUROPÉENNE

**16 & 17
JUN 2022**
SOFITEL HÔTEL IVOIRE

Thème TRANSFORMATION des ÉCONOMIES
D'AFRIQUE DE L'OUEST à travers un partenariat
renforcé entre les SECTEURS PRIVÉS EUROPÉEN
et OUEST AFRICAIN

#ALLONSEMBLE

www.businessforum-abidjan.com

V-579/CSP/D/22

FAITES LE CHOIX DE L'EXPERT EN ASSURANCE VIE

Pour la performance de votre entreprise, pensez au bien-être social et à l'avenir de vos employés avec nos solutions.

www.ci.sanlam.com
+225 2720259721 / +225 2720259746

 **Sanlam**



Editorial par **Jean-Marie Ackah**

Dans un contexte de crises, les entreprises doivent juguler les nouvelles menaces

Les nouvelles, en ce second trimestre 2022, ne sont pas rassurantes. Une nouvelle crise, la guerre en Ukraine, est venue s'ajouter à une autre, encore non soldée bien qu'en repli : la crise liée à la pandémie de Covid-19. Les dernières prévisions du FMI présentées en avril 2022 ont dû contredire celles contenues dans les Perspectives de l'Économie Mondiale du mois de janvier 2022 qui tablaient sur un affermissement du redressement de l'économie mondiale à partir du deuxième trimestre de cette année, au lendemain de l'impact éphémère du variant Omicron. Depuis lors, les perspectives se sont dégradées, souligne le Fonds, « en grande partie du fait de la guerre russo-Ukrainienne, qui engendre une crise humanitaire dramatique en Europe de l'Est, et des débuts d'une crise économique.

Alors que le continent africain en général, et la Côte d'Ivoire en particulier se remettaient progressivement de la pandémie de Covid-19 qui a impacté négativement les économies et les entreprises, la guerre en Ukraine déclenchée fin février 2022 risque de bouleverser ces progrès. De nombreux pays africains sont réputés particulièrement vulnérables aux effets collatéraux de la guerre, notamment en raison de la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, de la réduction du tourisme et des difficultés potentielles d'accès aux marchés de capitaux internationaux.

Les répercussions de la guerre se font sentir bien au-delà de la région européenne, essentiellement par l'intermédiaire des marchés des produits de base, des échanges commerciaux et des liens financiers. Étant donné que la Russie est l'un des principaux producteurs de pétrole, de gaz, de métaux, et, avec l'Ukraine, de blé et de maïs, la baisse actuelle et anticipée de l'offre de ces produits de base a d'ores et déjà fait fortement augmenter leurs cours. « L'Afrique subsaharienne, l'Europe, le Caucase, l'Asie centrale, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, estime le FMI, sont les premières régions à pâtir de cette situation ». « Les augmentations de prix des denrées alimentaires et des combustibles vont nuire aux ménages modestes dans le monde entier » a renchéri l'Institution financière. Le Président de la Banque Africaine de Développement, M. Akinwumi Adesina est allé plus loin, en alertant sur l'inéluctabilité d'une crise alimentaire d'envergure en Afrique ou la facture

d'importation des produits alimentaires est particulièrement élevée. Cette situation aura des répercussions négatives difficiles à évaluer pour le moment, mais qui se traduiront fort probablement par une révision à la baisse des prévisions de croissance mondiale et régionale. Que faire ?

Comme nous le rappelions l'année dernière, lors de la CGECI Academy 2021, nous sommes désormais dans un monde de crises multiformes et récurrentes avec leur lot d'incertitudes qui constituent autant de menaces pour les entreprises. Celles-ci doivent s'armer en conséquence, pour les surmonter. Anticiper et pro-agir apparaissent, pour les chefs d'entreprises, comme des postures stratégiques nécessaires pour faire face aux épreuves présentes et à venir. Le rôle et la responsabilité des pouvoirs publics sont encore plus denses, en ces temps d'incertitudes et d'inquiétudes liées à la montée de l'inflation, au renchérissement du prix du pétrole et à l'augmentation du coût des approvisionnements à l'international.

En Côte d'Ivoire, face à la poussée inflationniste déjà latente depuis l'an dernier, exacerbée par la guerre en Ukraine, les mesures prises par le Gouvernement ont été renforcées : Huile, riz, pâtes, tomate concentrée, viande de bœuf, sucre, lait, ont vu leur prix plafonné pour plusieurs mois. Une vingtaine d'autres biens de consommation ont été mis sur la liste des produits réglementés. Certains produits vivriers sont même interdits d'exportation. A ces mesures il faut ajouter celles qui ont été prises pour soutenir les prix du carburant dont le coût total supporté par le Trésor public ont coûté environ 120 milliards FCFA. Ce sont des efforts importants qui ont été faits. Toutefois, il est indispensable dans la mise en œuvre de ces mesures notamment celles relatives aux blocages de prix, de veiller à ne pas compromettre significativement l'équilibre financier des filières et des entreprises au risque de ne plus garantir leur pérennité.

Toutes ces mesures prises par le Gouvernement et bien d'autres que nous souhaitons voir se mettre en place, sont nécessaires pour consolider la reprise de la croissance économique projeté à 7,4%, fin décembre 2022. Il s'agira surtout d'œuvrer à aider nos entreprises à supporter la bourrasque après les difficultés qu'elles ont vécues au plus fort de la crise sanitaire dû à la Covid-19.

Jean-Marie ACKAH
PRÉSIDENT DE LA CGECI

BUREAU VERITAS, LEADER MONDIAL DU CONTRÔLE TECHNIQUE DE LA CONSTRUCTION

BUREAU VERITAS ASSURE L'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION À LA RÉGLEMENTATION ET AUX NORMES TOUT LONG DE LEUR CYCLE DE VIE.

Nos missions classiques portent sur tout type d'ouvrage et comprennent la solidité, la sécurité des biens et des personnes, le fonctionnement des installations techniques (électricité, climatisations, plomberie) et les expertises techniques.

Bureau Veritas vous accompagne également à travers les services de CSPS (Coordination Sécurité et Protection de la Santé), de CSSI (Coordination des Systèmes de Protection de Sécurité Incendie) et de PMA (Project Management Assistance)

www.bureauveritas.ci

BUREAU VERITAS AVEC VOUS EN CÔTE D'IVOIRE

Contactez-nous dès à présent pour un accompagnement sur-mesure.

01 BP 1453 Abidjan 01

Tél : + 225 27 20 31 25 00 - Fax : + 225 27 20 31 25 41

info.bvci@ci.bureauveritas.com



BUREAU
VERITAS



03 ÉDITORIAL —

03 | Dans un contexte de crises, les entreprises doivent juguler les nouvelles menaces

06 ACTUALITÉS —

- 06** | **COVID-19** / Vaccination et prévention
- 07** | **Commerce intra-africain** / Le Secteur Privé ivoirien remonte ses difficultés à la Task Force CEDEAO
- 08** | **CAN 2023 en Côte d'Ivoire** / Les entreprises exhortées à saisir les opportunités d'affaires
- 09** | **Compétitivité des entreprises** / La CGECI et ses partenaires de la filière mangue veulent faire bouger les lignes
- 10** | **Journée internationale des Droits de la Femme** / Le GIBTP honore ses femmes
- 11** | **Journée de la Femme du Patronat (JFP) 2022** / Les Femmes du Secteur Privé plaident pour l'amélioration de leurs conditions
- 12** | **Projet « S'Investir Ensemble »** / Le bilan de l'accompagnement par la CGECI des PME à la recherche de financement
- 13** | **Accès au financement** / La BOAD a beaucoup d'argent pour les entreprises
- 14** | **Foire commerciale intra-africaine** / La Côte d'Ivoire accueille la troisième édition de l'évènement
- 15** | **Secteur de la Sécurité privée** / La FENAPEPSI inaugure son nouveau siège
- 16** | **70^{ème} anniversaire du ciment Bélier** / « Notre entreprise a encore de belles perspectives d'avenir »



11

JOURNÉE DE LA FEMME DU PATRONAT (JFP) 2022
Les Femmes du Secteur Privé plaident pour l'amélioration de leurs conditions



LA TRIBUNE DU PATRONAT EST UNE PUBLICATION DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES DE CÔTE D'IVOIRE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE - ABIDJAN PLATEAU ● LA MAISON DE L'ENTREPRISE, ANGLE DU BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE ET DE L'AVENUE LAMBLIN

● TEL: +225 27 20 33 02 00 - FAX: +225 27 20 22 28 25 ● WWW.CGECI.COM - CGECI@CGECI.CI

● DIRECTEUR DE PUBLICATION **Jean-Marie ACKAH** ● RÉDACTEUR EN CHEF **Stéphane AKA-ANGHUI**

● SECRÉTARIAT DE LA RÉDACTION **Ferdinand N'DRI, Awa Coulibaly AGNEROH-NOMEL** ● RÉDACTEURS **Dieudonné OUEGNIN, Liliane N'GUESSAN**

● CONCEPTION GRAPHIQUE ET RÉALISATION **@Jean-Luc GNENEKA** ● PHOTOGRAPHE **Michel ERIOLA**

● IMPRESSION **GRAPHICOLOR** ● TIRAGE **5000** ● RÉGIE PUBLICITAIRE **ICEL** ● DISTRIBUTION **CGECI**

● DÉPÔT LÉGAL **N° 10967 DU 08 JANVIER 2014**

● AVEC LA CONTRIBUTION DE **Félix YENAN, Helena ARKHURST, Anastasie KADJA-OHOUE, Alain B. KOUADIO, Seydou DIARRASSOUBA, Désirée AMON.**

TOUTE REPRODUCTION EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION DE LA CGECI ©

La Tribune du Patronat

Avril - Mai - Juin 2022_#31

Pour toutes informations, contactez-nous :

Par téléphone : +225 27 20 33 02 00

Par mail : cgeci@cgeci.ci

18 DOSSIER —

18 | **Conflit russo-ukrainien**

- Vive inquiétude pour le Secteur africain des agrumes
- Le marché mondial des céréales sur la voie du choc le plus brutal depuis les années 1970

24 | **Lutte contre la cherté de la vie** / Pourquoi il faut associer le Secteur Privé dans la prise des décisions

26 EVENEMENTS —

26 | **Business Forum, Francophonie économique, CGECI Academy 2022....** / Stéphane Aka-Anghui, Directeur Exécutif de la CGECI, explique les enjeux pour le Secteur Privé

30 | **CGECI Academy 2022 « La participation payante se justifie »** / Interview de Ismaël Boga-N'guessan, DG de Axes Marketing

32 | **Alliance des Patronats Francophones** / Jean-Marie ACKAH nommé Vice-Président pour l'Afrique de l'Ouest

34 | **Business Forum** / Le Secteur Privé ouest-africain et l'Union européenne dans un nouvel élan de partenariat

36 | **Perspectives du secteur minier** / Jean-Claude Diplo, Président du Groupement Professionnel des Miniers de Côte d'Ivoire (GPMCI), à cœur ouvert !

40 ENJEUX —

40 | **Code du Travail** / De nouvelles dispositions introduites par voie d'ordonnance

41 | **Amélioration des services aux membres** / La CGECI s'inscrit dans une démarche qualité

42 | **Environnement des affaires** / Guy Komena, Président de la FENAPEPSI : « Nous travaillons à faire du secteur de la sécurité privée en Côte d'Ivoire une référence sur le Continent »

44 | **Industrie** / Khalid IBEN KHAYAT, Président APCCI : « Le Secteur du ciment va mal »

47 | **La CGECI ouvre un World Trade Center à Abidjan** / Un outil pour renforcer ses services et solutions à ses membres

48 | **Economie digitale** / Gertrude Koné DOUYERE, Présidente de la CENED « Pour le Patronat ivoirien, 2022 verra la poursuite des efforts de transformation digitale des entreprises »

50 FOCUS —

50 | **Interview de Jean AHOUA, DG de Gona Maroquinerie/**
Face à l'occident et à l'Asie, il faut promouvoir le Made in Côte d'Ivoire

51 | **Interview de Fatim Porquet, DG de Shining Events/**
« L'Entrepreneuriat n'est pas un long fleuve tranquille »

52 ZOOM SUR —

52 | **Visite d'entreprise** / Sur les traces de M. Anicet AMANI, fondateur de la start-up SKAN TECHNOLOGIES, Grand Prix de la BPC 2021

COVID-19

Vaccination et prévention



Les recommandations de l'OMS aux Employeurs

Plus de deux ans après la première vague de Covid-19, les employeurs restent en première ligne de la réponse à la pandémie. Les évolutions permanentes les placent entre les appels à rendre la vaccination obligatoire sur le lieu de travail et les demandes visant à respecter la vie privée et à laisser la décision de vaccination à chaque individu. Le manque d'accès aux vaccins et l'hésitation à se faire vacciner compliquent encore la situation dans les pays en développement. Bien que des évolutions positives majeures aient eu lieu pour réduire l'impact de la pandémie, de nombreuses questions liées au lieu de travail restent sans réponse. Par exemple, à quelles solutions efficaces en réponse à la Covid-19 les employeurs peuvent-ils recourir? Que peuvent faire les employeurs pour encourager la prévention sur le lieu de travail et surmonter les différents problèmes liés à la vaccination ?

Principales données et contexte de la reprise mondiale

En janvier 2022, 62 % de la population mondiale (plus de 4,7 milliards de personnes) ont reçu au moins une dose d'un vaccin contre la Covid-19. L'approvisionnement en vaccins continuera d'augmenter dans le monde, bien que de manière inéquitable. Selon l'OMS, l'efficacité des dix vaccins contre la Covid-19 approuvés par la liste d'utilisation d'urgence de l'OMS (EUL) reste élevée pour prévenir à la fois les infections et les maladies graves.

Selon les dernières estimations de l'OIT, on attend un retour aux niveaux de PIB d'avant la crise en 2022 pour les pays à revenu élevé, tandis que le PIB des pays à revenu intermédiaire et à faible revenu restera en deçà de ces niveaux, de 3,8 % et 6,7 % respectivement. Le chômage mondial - qui s'élevait à 187 millions en 2019 - devrait atteindre 220 millions en 2021 et 205 millions en 2022. En 2021, le temps de travail mondial est resté nettement inférieur au niveau atteint au dernier trimestre de 2019. «L'écart de productivité » observé en 2021 entre les économies à faible revenu et les économies

avancées s'est creusé, le travailleur moyen d'un pays à revenu élevé produisant 18 fois plus par heure que le travailleur moyen d'un pays à faible revenu. L'OMS avait esquissé un scénario de « vaccination équitable » pour le quatrième trimestre de 2021, qui supposait une distribution équitable des vaccins dans le monde, les pays à faible revenu et à revenu moyen inférieur qui devaient augmenter leur temps de travail de 2 et 1,2 % respectivement.

Disparité de la vaccination dans le monde

Alors que de nombreux Gouvernements dans la plupart des pays développés poursuivent leurs efforts de vaccination, dans de nombreux pays à faible revenu, la vaccination qui était entravée en 2021 par le manque de disponibilité des vaccins l'est beaucoup plus par les problèmes d'accessibilité financière. L'analyse du PNUD suggère que le taux de reprise économique devrait être plus rapide pour les pays ayant des taux de vaccination plus élevés, avec une augmentation d'environ 7,93 milliards de dollars du PIB mondial pour chaque million de personnes vaccinées, alors qu'il serait plus lent et incertain pour les pays à revenu moyen inférieur et à faible revenu.

Ce que les Employeurs doivent savoir sur la vaccination et la prévention

Il n'existe pas de panacée en réponse au Covid-19. Des politiques efficaces requièrent des stratégies adaptées qui tiennent compte du respect de la liberté de choix de tout individu de ne pas se faire vacciner ainsi que des mesures préventives et des traitements efficaces scientifiquement prouvés, testés, fondés sur des preuves et spécifiques au contexte, qui varient en fonction du temps et du lieu. Il est primordial d'informer, éduquer, échanger et défendre des solutions efficaces qui aident les travailleurs à prendre finalement leur propre décision en connaissance de cause. Les messages en matière de risques doivent tenir compte de la complexité de la question et ne peuvent pas être "uniformes".

En l'absence d'orientations normatives officielles adaptées à une situation spécifique, une stratégie combinant la vaccination et des mesures générales de précaution standard en matière de santé et de sécurité devrait rester en place jusqu'à nouvel ordre. Cette stratégie peut s'accompagner d'un dialogue social. Face à cette pandémie, les employeurs doivent rester prudents. Ils doivent être bien

informés des réglementations nationales. Même si les lois nationales imposent un mandat de vaccination, faire de la vaccination une exigence pour tous les employés, où le licenciement ou d'autres sanctions en cas de non-respect sont susceptibles d'être contestées, reste délicat. Les Employeurs doivent veiller à ne pas laisser transparaître une intention de discrimination. La contrainte entraîne des risques additionnels, qui peuvent être socioéconomiques, médicaux, culturels et éthiques. Le dépistage est souvent mieux accepté comme mesure appropriée que l'obligation de vaccination, cependant la question de savoir qui doit en supporter le coût reste problématique, car la plupart des Employeurs ne peuvent pas se permettre de couvrir de tels coûts.

Aussi, en cas de mandat vaccinal, les Employeurs doivent-ils tenir compte des six considérations suivantes de l'OMS: (1) nécessité et proportionnalité ; (2) preuves suffisantes de l'innocuité du vaccin ; (3) efficacité et efficience du vaccin ; (4) approvisionnement suffisant ; (5) confiance du public et (6) processus éthique de prise de décision. En outre, l'Organisation Internationale des Employeurs conseille de respecter pleinement le choix personnel, rappelle l'importance d'informer et de plaider en faveur d'un traitement efficace et souligne que la réponse à la Covid-19 devrait être plus large que la vaccination, pour inclure des précautions standard de santé et de sécurité.

Les droits des employeurs en matière de vaccination et de prévention doivent tenir compte des cadres juridiques nationaux et internationaux, notamment les réglementations en matière de santé et de sécurité et la réglementation sur la confidentialité des données.

Les éventuelles conséquences juridiques et professionnelles pour les personnes non vaccinées restent une question délicate et, jusqu'à présent, aucune approche commune n'a été adoptée pour les résoudre. Les employeurs devront y faire face au cas par cas. Les exemples de bonnes pratiques montrent que, dans la plupart des cas, le Secteur Privé a été le moteur des propositions, des actions et des initiatives visant à apporter une réponse efficace et rapide contre la Covid-19. Le dialogue permanent avec les partenaires sociaux et l'utilisation du réseau des Employeurs et de leur connaissance des contextes locaux ont permis au Secteur Privé de changer efficacement la donne en période de pandémie.

Le Secteur Privé ivoirien remonte ses difficultés à la Task Force CEDEAO

Depuis le mois de juin 2021, les entreprises ivoiriennes rencontrent des difficultés dans le cadre des exportations et du transit de leurs produits sur le marché Béninois. Cette situation cause de grands préjudices aux entreprises et engendre des surcoûts dans les opérations d'exportation à destination du Bénin et du Nigeria.

Pour faire face à cette situation, la CGECI a saisi le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora pour que des mesures soient prises pour lever les entraves aux échanges intracommunautaires.

Rappelons que l'un des objectifs de la CEDEAO est de promouvoir l'intégration en créant un marché commun. C'est dans ce sens qu'il a été mis en place un Schéma unique de Libéralisation des Echanges (SLE) des produits industriels des Etats de la Communauté.

Ce schéma assure la libre circulation des marchandises sans le paiement des droits de douanes et des taxes d'effet équivalent à l'importation dans l'espace CEDEAO.

En dépit de son importance dans le commerce régional, le SLE connaît des difficultés dans son application qui portent précisément sur le refus du Bénin d'accorder le régime préférentiel aux produits originaires de la Communauté depuis près de 08 mois.

Au regard de la persistance de ces obstacles à la libre circulation des marchandises, une Task Force CEDEAO a été diligentée et a rencontré le 22 mars 2022 la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) pour collecter des informations sur les contraintes rencontrées par le Secteur Privé dans l'espace CEDEAO en vue d'un règlement efficient.

La délégation, conduite par SEM Mohamed Ibn CHAMBAS Président de la Task Force, a été reçue par M. DIARASSOUBA Vallassiné, Administrateur et Président de la Commission Douane, Intégration Régionale et Transport de la CGECI, ainsi que M. Stéphane AKA-ANGHUI Directeur Exécutif de la CGECI.

Le Secteur Privé a relevé par la voix de M. FODE Yatabaré KAERA, Administrateur et industriel du secteur de la cosmétique les difficultés d'ordre pratique auxquelles l'opérateur est confronté (longs temps d'attente des camions aux frontières ; renchérissement des coûts; transit difficile; destructions de produits devenus impropres à la consommation ; frais de carburant et d'immobilisations pour certains camions qui font le choix de revenir vers le port de Lomé pour acheminer leurs marchandises au Nigeria par voie portuaire ; frais de dépotage ; de rempotage et de transport maritime ...).

Sur les autres secteurs fortement touchés, la CGECI a livré les résultats de l'enquête qui avait été réalisée pendant la période de pic en septembre 2021.

SECTEUR D'ACTIVITÉ	MOYENNE DES SURCOUTS
Produits agro-alimentaires	27%
Emballages plastiques et cartons	43%
Détergents	43%
Produits chimiques	49%
Tuyauterie	50%
Cosmétique	51%
Peinture et colles	55%
Tissus imprimés	55%

A l'issue de cette rencontre, la Task Force CEDEAO a rencontré toutes les parties prenantes à savoir le Benin, le Ghana et le Nigeria. Cependant, les hôtes de la CGECI n'ont pas souhaité communiquer sur les raisons du non-respect des engagements communautaires par le Benin. Toutefois, en attendant qu'une solution pérenne soit trouvée, la délégation a recommandé que les Secteurs Privés des différents pays membres de la CEDEAO renforcent leur relation afin d'atténuer les impacts sur leurs activités et de faciliter les échanges commerciaux communautaires.

CAN 2023 en Côte d'Ivoire

Les entreprises exhortées à saisir les opportunités d'affaires



Le Président de la CGECI, M. Jean-Marie Ackah, a pris part au panel de haut niveau organisé à l'occasion du lancement de la COCAN Business Club

Le président du Comité d'Organisation de la Coupe d'Afrique des Nations 2023 (COCAN 2023), M. François Albert Amichia, a instauré un cadre de rencontre et d'échanges avec les entreprises, dénommé COCAN Business Club (CBC). Ce concept a été présenté au Secteur Privé lors de la première rencontre de haut niveau. Il a été initié en vue de permettre aux entreprises privées nationales et internationales et aux dirigeants de sociétés d'Etat de tirer le meilleur profit des potentialités et des opportunités d'affaires offertes par les différents compartiments du Cocan 23.

Les entreprises devront décliner leurs savoir-faire et leur expertise afin d'attirer de potentiels partenaires ou investisseurs vers les marchés publics de la Can.

Le CBS est une initiative stratégique qui vise également à mobiliser les entreprises désireuses d'associer leur image à la Can selon les modalités définies par le cahier des charges de la Confédération Africaine de Football (CAF). « La création de ce cadre d'échanges tire son fondement du fait que l'organisation d'un événement comme la Can fait appel à plusieurs technicités, prestations et services dont les compétences sont

détenues généralement par les secteurs public et privé représentés par les entreprises privées et celles à participations publiques. Les organisations internationales y sont également associées. À ces opportunités directes, prenant en compte les exigences du cahier des charges de la CAF, l'organisation de l'évènement offre également des possibilités de collaborations dans bien des domaines», dit le Ministre François Amichia lors de la

première rencontre de haut niveau qui a vu la participation de M. Jean-Marie Ackah, Président de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire et celle de M. Faman Touré, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire.

Les acteurs du monde économique présents en nombre important à cette rencontre ont été exhortés à accompagner dynamiquement le CBS car pour ses promoteurs, les marchés publics ou les contrats de sponsoring dans un événement sportif de la dimension de la CAN organisée avec des standards internationaux, impliquent que les entreprises soient présentes.

Notons qu'après la phase de conception, le COCAN s'apprête à basculer dans la phase pré-opérationnelle qui se traduira par diverses actions et activités dont la réalisation se fera bien souvent au travers de marchés de fournitures et prestations de services et parfois par le mécanisme du sponsoring.

Le Cocan Business Club se déroulera tous les deux mois et réunira une cinquantaine de membres dans un cadre propice et select. À chaque édition, un focus sera fait sur un secteur d'activité économique de la Côte d'Ivoire en général ou de l'une des villes hôtes en particulier.



Des Administrateurs de la CGECI ont répondu nombreux à la première rencontre du CBS

Compétitivité des entreprises

La CGECI et ses partenaires de la filière mangue veulent faire bouger les lignes



La filière mangue, l'une des plus importantes en Côte d'Ivoire

Avec une production annuelle d'environ 180 000 tonnes pour près de 7000 producteurs sur une superficie estimée à 20.000 hectares de vergers, la mangue est la 3^e culture de rente dans la zone nord de la Côte d'Ivoire, après le coton et l'anacarde. Une récente rencontre sur la compétitivité de la filière agro-industrielle de la mangue, présidée par le Ministre de l'Economie et des Finances s'est tenue. Elle a été organisée par l'Observatoire national sur la compétitivité des entreprises (ONCE). Tous les acteurs de la filière ont pris part à cette rencontre. L'ONCE a indiqué à cette occasion que la filière attend des appuis de l'Etat et des programmes spécifiques pour gagner des parts de marché. Ce d'autant plus que selon cette structure, la filière mangue est dans la droite ligne de la philosophie du Gouvernement ivoirien de faire de la Côte d'Ivoire un pôle économique des plus performants en Afrique subsaharienne. Ainsi, l'ONCE, dont la mission est, entre autres, de suivre et d'évaluer la compétitivité des filières porteuses de croissance entend recenser toutes les pistes pouvant permettre à la filière mangue de connaître un développement conséquent au profit des producteurs et surtout des consommateurs, d'offrir l'opportunité aux experts de la filière, de passer en revue les problématiques majeures et d'y proposer des solutions appropriées.

« Par ailleurs, il est important de mener une politique de vente nationale, soutenue par la transformation de ce produit et la promotion des dérivés » interpelle, Samassi Youssouf, Président de l'ONCE. Troisième culture de rente dans la zone nord de la Côte d'Ivoire, la

mangue représente un véritable produit de diversification des cultures et une opportunité pour augmenter la couverture végétale de la zone. A ce titre, sa culture et sa transformation sont pressenties pour être d'importantes sources de revenu agricole et d'emploi dans les régions du nord du pays, particulièrement pour les femmes et les jeunes. Cependant, malgré les perspectives affriolantes pour le développement de la chaîne de valeur de la mangue, de nombreux défis restent à relever pour une compétitivité plus renforcée de la filière. Pour Bamba Vassogbo, Directeur de cabinet adjoint du Ministre de l'Economie et des Finances, trois domaines d'intervention sont à soutenir, afin de répondre efficacement aux aspirations de développement de la filière: « Le premier domaine d'intervention est relatif à la qualité de la production, fortement menacée par les maladies du verger. Le second a trait à la commercialisation de la mangue, qui a du mal à franchir les obstacles rencontrés, depuis les lieux de production jusqu'au marché de consommation, en passant par les stations de traitement et les centres de conditionnement. Le troisième domaine d'intervention et non des moindres, est celui de la transformation du produit, dans l'optique d'augmenter la chaîne de valeur de la mangue, et de réduire significativement le taux très élevé de pertes après la récolte, qui se situe entre 30 et 60%. Le Gouvernement ne ménagera aucun effort pour relever le défi des menaces qui pèsent sur le développement de la filière », a-t-il rassuré.

Secteur du Bâtiment et des Travaux Publics

Le GIBTP honore ses femmes

Dans le cadre de la célébration de la Journée Internationale des Droits des Femmes, le Groupement Ivoirien du Bâtiment et des Travaux Publics (GIBTP) a tenu à rendre hommage aux femmes du secteur des BTP. Pour marquer l'évènement, cette faitière a organisé, récemment, à Cocody, un panel portant sur la problématique des stéréotypes collés aux femmes, particulièrement dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (Btp). La rencontre avait plus exactement pour thème : « Stéréotypes sur les femmes dans le Btp : comment passer outre ? ». Le panel a été animé par quatre femmes, cheffes d'entreprise du Btp, membres du Gibtp, une cadre supérieure du couple CIE-SODECI et une architecte.

Il s'agit de Mesdames Emma Bonny N'Drin, Directrice de la Mutuelle des agents de l'eau et de l'électricité, Tereza Kouassi, Administratrice générale de SODISMA-CI, Adélaïde Bogui, Directrice des opérations chez SIBM, Rosalie Djétou, Gérante de ROSEBATE et Kadidja Duparc, Architecte. Les panélistes, toutes pionnières de l'Entrepreneuriat féminin, ont reconnu la persistance des préjugés sur la gente féminine, même si cette perception tend à s'amenuiser.



Les femmes du secteur du BTP ont échangés leurs expériences pendant la cérémonie qui leur était dédiée

Elles ont, tour à tour, dénoncé les stigmatisations, la sous-estimation, la délation, le mépris et les complots dont sont victimes les femmes dans le Btp et par

ricochet, de manière générale. Face à une telle situation, les panelistes ont recommandé aux femmes de s'armer d'un moral fort et d'un caractère solide pour résister aux pesanteurs. Elles ont souhaité également que les femmes fassent preuve de résilience pour transcender les clichés afin de progresser.

Les animatrices du panel ont insisté sur la nécessité pour la femme de prouver sa compétence et de démontrer qu'elle peut faire autant que l'homme.

Représentant le Président du GIBTP, M. Philippe Eponon, le Vice-Président, M. Jean-Pascal Ouédraogo a indiqué à l'occasion de cette activité que le Gibtp est engagé dans la prise en compte du genre dans le Secteur. Il a regretté cependant que les femmes soient sous-représentées bien que sa faitière fasse la promotion de la féminisation. Pour M. Ouedraogo, il est impératif de déconstruire les stéréotypes pour permettre l'émergence des femmes dans le Btp. S'il reste optimiste pour l'avenir, il a toutefois fait savoir que cela se fera lentement.



De nombreuses femmes ont reçues des trophées pour leurs engagements dans la promotion du secteur du BTP

Journée de la Femme du Patronat (JFP) 2022

Les Femmes du Secteur Privé plaident pour l'amélioration de leurs conditions



Une vue des panelistes

Comme il est désormais de coutume, la CGECI a décidé, le 15 mars 2022, à la Maison de l'Entreprise sise à Abidjan-Plateau, de marquer l'hommage rendu aux femmes à l'occasion de la Journée Internationale des Droits des femmes, par une session d'échanges sur un sujet d'importance capitale : « L'égalité aujourd'hui pour un avenir durable : santé, bien-être et travail décent ».

La cérémonie dénommée « la Journée de la Femme du Patronat » a permis aux femmes des entreprises, des Organisations patronales membres de la CGECI, de différentes Associations et de l'Administration publique de communier avec énormément de convivialité.

Intervenant lors de l'ouverture de cette journée, le Directeur Exécutif de la CGECI, M. Stéphane AKA-ANGHUI, a tenu à préciser que cette session d'échanges avait pour objectifs d'engager précisément et résolument la réflexion sur les moyens et outils à mobiliser pour mettre fin aux inégalités au travail. Il a ensuite ajouté qu'il s'est agi de réfléchir aux actions de sensibilisation et/ou de lobbying à mener au niveau des entreprises et de l'Etat pour mettre en œuvre les dispositions existantes et améliorer les conditions de travail de la femme.

Au terme de cette rencontre réflexive et festive, les femmes ont fait de nombreuses recommandations dont elles espèrent qu'elles trouveront des échos favorables auprès des pouvoirs publics.

LES RECOMMANDATIONS FAITES PAR LES FEMMES DU PATRONAT

Pour contribuer à l'évolution positive des droits de la femme, le Comité d'organisation de la Journée des Femmes du Patronat a fait des recommandations :

A l'issue de cette journée et pour contribuer à l'évolution positive des droits de la femme, le Comité d'organisation présente ainsi ses principales recommandations :

1. L'amélioration des conditions de travail des femmes notamment à de meilleures conditions de vie en milieu professionnel ;
2. La mise en place d'un dispositif pour améliorer substantiellement les périodes de congés de maternité des femmes après les périodes légales actuellement prévues ;
3. La prise en compte des femmes/parents adoptifs dans l'octroi du congé de maternité ;
4. La nécessité de prendre en compte l'introduction du télé travail comme stipulé par l'ordonnance N°2021-902- du 22 décembre 2021 modifiant la loi du 20 juillet 2015 portant Code du Travail, comme alternative permettant aux femmes d'assurer un meilleur suivi de l'éducation de leurs enfants après la période légale d'absence autorisée par le code du travail, dans le cadre du congé de maternité ;
5. La préservation et l'amélioration de la santé, du bien-être et du travail décent de la femme, au niveau des entreprises, notamment par la création de centres d'accueil et de prise en charge des enfants, notamment appelés « crèche »;
6. Les échanges sur le dispositif et les mesures d'accompagnement à prévoir au niveau légal afin d'aider les entreprises dans leur dynamique de contribuer à la santé, au bien-être et travail décent des femmes, notamment les travailleuses ;
7. Les mesures à prendre pour remédier à l'impact de l'absence de la mère dans les premières années de vie de l'enfant et des mesures à prendre pour y remédier ;
8. Les contributions à la réflexion sur les initiatives ou actions possibles pour la préservation et l'amélioration de la santé, du bien-être et du travail décent de la femme ;
9. Le reversement de 10% des bénéfices des ventes de pagnes du 08 mars à l'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI), à la Ligue ivoirienne des droits des femmes (réseau féministe) et aux associations de lutte en faveur des femmes pour l'amélioration des conditions des femmes ;
10. En termes d'actions de lobbying et de plaidoyer, il est recommandé :
 - ⊙ La saisine de la Commission indépendante permanente de concertation (CIPC) et du Conseil National du Dialogue Social (CNDS) pour l'introduction des recommandations en vue de leur prise en compte dans le cadre du dialogue tripartite (Etat, Secteur Privé, travailleurs) ;
 - ⊙ Les actions auprès des autorités pour la prise en compte des recommandations dans le prochain code du travail.

CHARTRE SUR LE BIEN-ÊTRE ET LA PROMOTION D'UN TRAVAIL DÉCENT POUR LA FEMME

Les Femmes du Patronat ont demandé :

- ⊙ L'élaboration d'un livre blanc pour la valorisation du bien-être et d'un travail décent pour la femme ;
- ⊙ La mise sur pied d'un comité paritaire de suivi de la mise en œuvre du contenu de la charte ;
- ⊙ La réalisation d'un guide de suivi du contenu de la charte avec un bilan annuel à faire un mois avant la prochaine Journée Internationale de la femme.

Projet « S'Investir Ensemble »

Le bilan de l'accompagnement par la CGECI des PME à la recherche de financement



Photo d'illustration

L'accès des Petites et Moyennes Entreprises (PME) ivoiriennes au financement est une problématique majeure qui ne peut laisser indifférente une organisation patronale comme la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI). Aussi, à travers l'une des composantes du projet « S'Investir Ensemble » dénommée la composante 2.1, la CGECI souhaite-t-elle apporter son appui aux PME qui ont un besoin de financement pour le développement de leurs activités.

Ce projet, financé par l'Union Européenne, se donne pour objectif, entre autres, de créer un environnement propice au développement des entreprises à travers la facilitation du dialogue public-privé, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et l'accès au financement des entreprises.

Le projet « S'investir Ensemble » a démarré le 25 avril 2019, elle propose dans sa composante 2.1 un accompagnement au financement selon deux activités à savoir : « L'Accompagnement des entreprises vers le crédit bancaire et l'Accompagnement des entreprises vers le Fonds de Soutien aux PME (FSPME - COVID-19) ». Le bilan de ces deux activités se présente comme suit :

Accompagnement des entreprises vers le crédit bancaire

Dans le cadre de cette activité, il y a eu plusieurs actions qui ont été menées. Il s'agit de :

- ⊙ la Création d'une plateforme pour la réception des dossiers de candidatures ;
- ⊙ la collecte d'au moins 1 000 dossiers de candidatures ;
- ⊙ la pré-sélection de 78 entreprises pour un accompagnement au financement ;
- ⊙ 73 entreprises prises en interviews devant un jury ;
- ⊙ 50 entreprises visitées ;
- ⊙ 36 entreprises coachées ;
- ⊙ 11 entreprises accompagnées vers les institutions financières ;
- ⊙ 02 entreprises financées sur 11 accompagnées, pour un montant global obtenu de 200 000 000 FCFA.

Accompagnement au financement des entreprises vers le Fonds de Soutien aux PME (FSPME - COVID-19)

Cette autre activité de la composante 2.1 du Projet a également enregistré de nombreuses initiatives qui peuvent être déclinées comme suit :

- ⊙ Nombre d'entreprises bénéficiant de

l'accompagnement : 63 dont 33 ont déposé leurs dossiers à l'Agence CI PME (52,38%) et 30 n'ont pas pu déposer leurs dossiers (47,62%) ;

- ⊙ Nombre d'entreprises ayant obtenu un financement : 14, soit un taux de 42,42% par rapport au nombre d'entreprises qui ont pu déposer leurs dossiers à l'Agence CI PME ;
- ⊙ Montant global sollicité par les 33 entreprises : 2 280 209 699 F CFA ;
- ⊙ Montant global obtenu : 598 449 378 FCFA soit un taux de 26,25% par rapport au montant sollicité.

La campagne de communication pour le recrutement des entreprises se poursuit auprès des banques. Celles qui souhaiteraient faire bénéficier à leurs clientèles-entreprises d'un accompagnement sont priées de contacter la CGECI.

La CGECI, à travers le projet « S'Investir Ensemble », s'inscrit dans une vision qui est d'apporter son appui à l'amélioration de la compétitivité des entreprises et à l'environnement des affaires. Elle encourage donc les entreprises du Secteur Privé nationale à adhérer à ce Projet.

Financement des investissements

La BOAD a beaucoup d'argent pour les entreprises



Lors du petit déjeuner

Dans le cadre de sa collaboration et de la promotion du financement des entreprises ivoiriennes, la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) a organisé avec la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), un petit déjeuner d'affaires sous le thème « Financer le développement des entreprises ivoiriennes : stratégie d'intervention de la BOAD ».

A cette rencontre, la BOAD a présenté ses nouvelles orientations stratégiques circonscrites dans son Plan stratégique Djoliba 2021-2025 et ses mécanismes d'intervention en faveur du Secteur Privé. Au cours de la rencontre, Serge EKIE, Président de la BOAD, a rappelé la contribution de l'Institution au financement de l'économie ivoirienne, notamment le Secteur Privé. Il a affirmé que ces 10 dernières années les engagements envers la Côte d'Ivoire ont cru à plus de 250% et 3/4 de ces engagements ont été contractés pendant cette période. Ce qui traduit, dit-il, le boom de l'économie ivoirienne. Concernant le Secteur

Privé, sur le portefeuille de 22,422 millions de dollars, 45% lui ont été alloués.

En dépit des efforts consentis par la BOAD, il existe de nombreux besoins ressentis par le Secteur Privé. De ce fait, le Directeur Exécutif de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), Stéphane Aka-Anghui, a dessiné un tableau des besoins des entreprises ivoiriennes sans oublier de relever l'épineux problème d'accès au financement du fait souvent des risques mis en avant par les institutions bancaires. Un niveau d'appréciation qui semble être différent chez la BOAD, qui met en avant la problématique de structuration. Toutefois, dans le cadre d'une relation renforcée avec les entreprises ivoiriennes, l'Institution financière panafricaine veut trouver des ressources à long terme à des coûts bas pour le Secteur Privé. Pour le Président de la BOAD « les opportunités sont réelles ». Aussi, entend-t-il supprimer sa touche particulière à l'institution en investissant dans les prochaines années près de 5,519 milliards de dollars dont une partie importante sera accordée au Secteur Privé.

M. Stéphane Aka-Anghui a exhorté les entreprises à saisir les opportunités de financement à venir, car selon lui, il est important pour les entreprises de disposer de ressources adéquates pour financer les 75% des investissements qui sont dévolus au Secteur Privé dans le cadre de l'exécution du Plan National de Développement. « On parle de 44 000 milliards FCFA que le Secteur Privé doit investir dans le développement. Le message qu'on fait passer aux entreprises, c'est d'être ambitieuses. Il y a des institutions financières qui sont là, des ressources qui sont disponibles. Donc c'est à elles de venir avec des projets ; avec 44 000 milliards FCFA, on ne pourra pas les atteindre avec de petits projets » dit le Directeur Exécutif de la CGECI qui représentait pour l'occasion le Président de l'Organisation Patronale, M. Jean-Marie Ackah.

DEMANDE DE FINANCEMENT

Pour que la Banque puisse prendre en considération un projet, le dossier à lui soumettre devra comprendre :

- ⊙ une requête formelle de financement (lettre, télex, fax ...) du promoteur du projet indiquant le montant et la forme d'intervention souhaitée (prêt, ligne de refinancement, prise de participation...);
- ⊙ une étude détaillée du projet couvrant les aspects : marché, organisation et gestion du projet, aspects technique et financier et éventuellement économique.

L'instruction du projet en vue de son financement éventuel, requiert les documents et informations complémentaires suivants :

- ⊙ les trois derniers rapports d'activité et les comptes financiers certifiés sincères de l'entreprise, s'il s'agit d'un projet de modernisation, d'extension ou de réhabilitation ;

- ⊙ le rapport d'audit des comptes dans les cas de prise de participation pour une augmentation de capital ;
- ⊙ les références techniques et financières du partenaire technique, financier ou commercial le cas échéant ;
- ⊙ les rapports d'expertise des biens existants en cas d'apport en nature, ou de projet de rachat d'entreprises existantes ;
- ⊙ les références bancaires ;
- ⊙ les statuts et autres textes de base ;
- ⊙ les garanties proposées.

FORMES D'INTERVENTION DE LA BOAD

La Banque intervient sous différentes formes :

- ⊙ Prise de participation au capital d'entreprises ou des Institutions Financières Nationales (IFN) ;
- ⊙ Financement d'opérations à court terme;

- ⊙ Financement d'études de factibilité de projets ou d'études d'ingénierie ;
- ⊙ Assistance aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) à travers :
 - lignes de crédit afin de contribuer au financement des micro-projets et au développement des PME ;
 - avances globales spécialisées ;
 - accords-cadres de refinancement ;
 - lignes de crédit-bail ;
- ⊙ Allègement des conditions d'emprunts par bonification d'intérêt pour les projets relevant du secteur non marchand ;
- ⊙ Assistance dans la préparation, la promotion et la mise en œuvre des projets ;
- ⊙ Garanties des emprunts obligataires ;
- ⊙ Arrangement de financements de projets ;
- ⊙ Conseil financier.

Foire commerciale intra-africaine

La Côte d'Ivoire accueille la troisième édition de l'évènement

- Les regards tournés vers le Secteur Privé



Le Secteur Privé a une place importante à jouer dans le renforcement du commerce intra-africain

La cérémonie de signature de la convention d'accueil de la Foire commerciale intra-africaine (IATF) prévue à Abidjan, du 21 au 27 novembre 2023, a eu lieu en présence du Premier Ministre Patrick Achi, vendredi 25 mars 2022 au Sofitel Hôtel Ivoire. Une forte délégation de la CGECL conduite par la Vice-Présidente Martine Coffi-Studer y a pris part.

Notons que la signature d'accueil de la 3^{ème} édition de l'IATF marque l'engagement de la Côte d'Ivoire à abriter et garantir le succès de cet important événement ; une initiative mise en place par l'Union africaine (UA) dans le cadre de l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). L'IATF a été mise en place en partenariat avec la Banque africaine d'import-export (Afreximbank), en vue de la promotion des échanges commerciaux intra-africains. Un paradigme devenu désormais cher aux pays du Continent qui voit dans la mise en œuvre de la Zlecaf, une grande opportunité d'accélérer leur développement économique.

Ainsi, avec la 3^{ème} édition de l'IATF à Abidjan, les projections établies par la Banque africaine d'import-export vont tourner autour de 40 milliards de dollars d'accords commerciaux. Soit 23 820 000 000 000 FCFA.

Par ailleurs, le choix de la Côte d'Ivoire pour abriter l'IATF n'est pas fortuit, avec un taux évalué à 24%, le pays a un niveau de commerce intra-africains des plus élevés, contre une moyenne générale de 17%.

Des statistiques que le Premier Ministre ivoirien, M. Patrick Achi et le Président du Conseil consultatif de l'IATF, Olusegun Obasanjo, veulent voir évoluées aussi bien pour la Côte d'Ivoire que pour tous les autres pays africains. De ce fait, pour eux, l'initiative IATF demeure une opportunité essentielle pour construire l'Afrique, réaliser son indépendance économique et agir pour un Continent intégré et prospère.

Secteur de la Sécurité privée

La FENAPEPSCI inaugure son nouveau siège



Visite des locaux de la FENAPEPSCI

La Fédération Nationale du Patronat des Entreprises Privées de Sécurité de Côte d'Ivoire (FENAPEPSCI) a inauguré, le 3 mars 2022, son siège en présence de M. Lassiné Sanogo, Directeur de la Surveillance du Territoire (DST) et de Mme Agneroh-Nomel Coulibaly, Directrice de la Communication et des Relations Institutionnelles (DCRI), représentant la CGECI.

Ce siège sis à Cocody, plus précisément dans le quartier résidentiel de la Palmeraie, est l'expression de la mise en évidence de la nouvelle vision et de l'engagement des membres de la FENAPEPSCI. Pour M. Guy Komena, nouvellement élu à la tête de cette faïtère, à l'acquisition et l'équipement de ce nouveau siège, il faut associer d'autres actions menées depuis l'avènement de la nouvelle

équipe dirigeante, il s'agit notamment de la validation des amendements, des statuts et du règlement intérieur par le Ministère de l'Intérieur avec l'obtention d'un nouveau récépissé de déclaration et de publication au journal officiel ; l'obtention d'une Déclaration Fiscale d'Existence et une affiliation au régime de la CNPS pour la Fédération, pour ses employés et l'embauche de deux collaborateurs permanents.

Dans la perspective de la redynamisation de la FENAPEPSCI, la nouvelle équipe entend décliner dans son plan d'actions pendant les six prochains mois, près d'une dizaine d'actions. Il s'agit particulièrement de l'amorçage des activités de contrôle des sociétés agréées portant sur le cahier des charges, avec un accent particulier sur le salaire, la déclaration CNPS et le réajustement

des prix des prestations en direction des clients ; l'inscription et le montage des financements pour les sociétés de sécurité par l'entremise de la FENAPEPSCI auprès de l'organisme de financement; la formation des patrons et des vigiles par le biais d'organismes internationaux ; la préparation des dossiers de décoration des employés et cadres des sociétés de sécurité ; le démarrage de la mise en œuvre de la convention collective du secteur avec l'aide et l'assistance de la CGECI et l'appel à cotisation d'un montant de un million deux cents mille (1.2 million) pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires de plus d'un milliard et six cents mille (600.000) pour celles dont le chiffre d'affaires est inférieur à un milliard de nos francs.

Notons que lors de la cérémonie d'inauguration du siège des acteurs de la sécurité privée, la Directrice de la Communication et des Relations institutionnelles de la CGECI a dit un discours au nom du Directeur Exécutif de la CGECI. Elle a salué l'engagement et la détermination des membres de la FENAPEPSCI, résolu à donner une dimension d'envergure à leur Organisation. Elle a exprimé l'entrain manifesté par la CGECI dans l'accompagnement de ses membres dont la FENAPEPSCI. Elle a exhorté les acteurs du Secteur de la sécurité privé et du Transfert de fonds à se mobiliser pour prendre part à la 10^{ème} édition de la CGECI Academy qui, pour elle peut être une belle opportunité de faire des affaires.

LES CHOSES VONT BOUGER !

La Fédération Nationale des Entreprises Privées de Sécurité et de Transport de Fonds de Côte d'Ivoire (FENAPEPSCI) a rencontré ses membres quelques jours après l'inauguration de son nouveau siège. Ce fut l'occasion pour le Président de cette Organisation patronale, membre de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire de décliner son plan d'activité du prochain trimestre et de mettre en place des Commissions pour traiter les points relatifs à la grille tarifaire et à la convention collective spécifiques au secteur des entreprises privées de sécurité et de transport de fonds.

Dans son intervention, le Président Guy Komena a fortement insisté sur la nécessité pour son organisation à travailler à la mise en place d'un prix plancher prestation. Lequel permettrait à l'avenir aux entreprises du Secteur de vivre de leur métier et aux agents d'en tirer pleinement profit. Aussi, a-t-il été mis sur pied une commission d'une dizaine de personnes pour réfléchir sur la

question et faire des propositions. Les résultats des travaux sont attendus au plus tard fin mai 2022.

Dans cette même dynamique de professionnalisation de la corporation, une autre Commission d'une dizaine de personnes a été également mise en place. La mission qui lui a été assignée est d'élaborer une convention collective et une grille salariale applicable dans le Secteur des entreprises privées de sécurité et de transport de fonds. Cette Commission qui sera composée des gestionnaires de ressources humaines aura jusqu'en juin 2022 pour restituer les résultats de ses travaux.

Par ailleurs, il a été question au cours de cette rencontre, de la participation de la FENAPEPSCI à l'initiative d'accompagnement du Secteur Privé aux actions du Comité en charge de l'organisation de la CAN 23 en Côte d'Ivoire (COCAN 23). M. Komena a exhorté les membres de la FENAPEPSCI à se mettre à jour de leur cotisation afin de bénéficier de contrats de gardiennage des différents sites choisis pour abriter la CAN.

Rachid YOUSRY, DG de LAFARGEHOLCIM CI : « Notre entreprise a encore de belles perspectives d'avenir »

« A l'occasion de la **célébration du 70^{ème} anniversaire du ciment Bélier**, Rachid YOUSRY, Directeur Général de LAFARGEHOLCIM CÔTE D'IVOIRE, jette à travers cette interview, un regard rétrospectif sur la contribution de cette entreprise au développement de la Côte d'Ivoire. »

Qui est Rachid Yousry?

Je suis analyste en informatique de formation et titulaire d'un MBA de l'école des Ponts Business School de Paris. Je totalise plus de trente années d'expérience en Commerce et Logistique. J'ai occupé des positions majeures dans divers marchés avant de rejoindre le Groupe LafargeHolcim en juillet 2011 en tant que Directeur Supply Chain ciment en Iraq. J'ai ensuite occupé des positions de Directeur commercial et logistique toujours en Iraq. J'ai poursuivi ma carrière au niveau de la région Moyen-Orient avec la responsabilité de définir les orientations et les standards pour accompagner les entités de la région dans l'atteinte des objectifs avant d'occuper le poste de Directeur Commercial et Supply chain Jordanie pendant trois années. J'ai été nommé Directeur Général de LAFARGEHOLCIM CÔTE D'IVOIRE en juin 2021.

Comment se porte actuellement LafargeHolcim CI ?

LafargeHolcim CI se porte très bien. Nous maintenons notre part de marché en dépit d'une concurrence très rude. Notre clientèle comprend tous les types d'acteurs de l'industrie de la construction, depuis les grandes entreprises internationales présentes en Côte d'Ivoire jusqu'à tout citoyen lambda à la recherche d'un ciment de qualité, adapté et à un prix abordable. Aujourd'hui LafargeHolcim Ci, c'est : 1 site industriel à Abidjan ; 1 carrière de pouzzolane en exploitation dans la sous-préfecture de Brobo, près de Bouaké ; 400 Collaborateurs et sous-traitants ; 150 Points de vente dans notre réseau de franchisés Binastore ; 2,5 millions de Tonnes de capacité de production (Distribution du Ciment Bélier en Côte d'Ivoire et dans la sous-région Ouest Africaine) ; 20% de part de marché ; 57 milliards de Chiffre d'affaires annuel et deux gammes de produits, sacs et vrac pour huit produits disponibles.

Quels sont les types de ciment que vous produisez ?

Nous avons deux gammes de produits avec huit produits disponibles. Il y a la Gamme SAC composée du Superbric CPA 52,5 pour les briques et préfabriqués, du classic CPJ 32,5 pour les travaux courants, de l'Extra CPJ 42,5 pour la dalle et coffrage et du superpro CPA 42,5 pour la stabilisation des routes. Nous produisons également la Gamme VRAC qui comprend le superbéton CPA 52, N du Béton Haute performance, le CemRoute LHR N4-S70 pour la stabilisation de sol, le Duracim CHF 32,5 et 42,5 pour les constructions en bordure de mer et milieux agressifs et le superpro CPA 42,5 N pour la stabilisation des routes et béton de fondation profonde.



M. Rachid YOUSRY, Directeur Général de LAFARGEHOLCIM Côte d'Ivoire

Si on vous demandait de jeter un regard rétrospectif sur le parcours de l'entreprise, Que diriez-vous ?

Filiale du Groupe Holcim, référence de l'industrie en matière de Recherche et Développement durable, Notre société est parmi les pionniers de l'industrie du ciment en Côte d'Ivoire ; elle opère depuis 1952. Notre marque Ciment Belier a contribué au développement du pays, et a été utilisée pour la construction d'infrastructures et de bâtiments majeurs à travers le pays, et l'est toujours. Notre usine est basée à Abidjan, la capitale économique du pays. Avec une capacité de production annuelle de 2,5 millions de tonnes par an, LAFARGEHOLCIM CÔTE D'IVOIRE assure la distribution du Ciment Bélier en Côte d'Ivoire et dans la sous-région ouest africaine. L'année 2022 marquera la célébration de ses 70 années de présence sur le marché ivoirien. On peut donc dire sans se tromper que nous avons un parcours globalement satisfaisant. Tant au niveau de l'évolution de notre chiffre d'affaires que de nos équipements industriels sur lesquels nous avons énormément investi ces dernières années. Nous avons installé en 2017 un nouveau broyeur à ciment, augmentant ainsi notre capacité de production de 1,5 Mt à 2,5Mt par an. De plus, nous avons mis en service un silo à clinker d'une capacité de 70 000 tonnes depuis 2021, permettant ainsi le transport du clinker, l'une des matières principales dans la fabrication du ciment, directement du port vers notre silo par des systèmes d'élévateurs et de bandes. Cela a permis de diminuer massivement le trafic de camions dédiés au transport des matières premières dans les entrepôts. Nous avons également ajouté des matières premières locales dans le processus de production, créant ainsi plus de valeur localement, et de nouveaux emplois. Et nous avons encore de belles perspectives d'avenir !

Le prix du ciment a souvent fait à tort ou à raison, l'objet de critique en Côte d'Ivoire. Est-ce que vous pouvez expliquer, pour une bonne compréhension la structure des prix, en rapport avec les intrants, dans ce secteur stratégique ?

Notre secteur est extrêmement concurrentiel. La capacité de production installée à ce jour est d'environ 15 millions de tonnes, alors que la demande de ciment est estimée à 5,5 millions de tonnes. Ces deux dernières années, le prix du ciment a baissé de 30%. Et depuis le début de l'année 2021, le prix du ciment a connu de nombreuses variations liées à différentes conjonctures. En effet, le rationnement en électricité d'avril à juin 2021 a impacté notre capacité de production, et de facto nos prix. Ensuite, le coût du clinker, matière première principale du ciment, connaît depuis le second trimestre de l'année 2021, une augmentation sur le marché international de près de 60%, à cause entre autres de la flambée du coût du fret maritime. Et récemment, les tensions internationales se font également ressentir dans notre secteur d'activité.

Quelle est la place que vous réservez à la qualité ?

Depuis la réception des matières premières et tout au long de la chaîne de fabrication, de nombreux contrôles réalisés dans le cadre de l'application de la norme ciment, sont effectués sur l'ensemble de nos produits. La qualité est un axe majeur de la politique de développement de l'entreprise. Qualité de service et qualité d'usage de nos produits font partie intégrante de notre recherche de l'excellence. Parce que la qualité est la valeur première du ciment Bélier, nous avons développé tout un service chargé de s'assurer que nos clients sont satisfaits de nos produits. Nous suivons avec attention plusieurs indicateurs clés qui nous permettent de mesurer le degré de satisfaction de nos clients, et de répondre avec rapidité et efficacité à leurs besoins.

Les producteurs de ciment ont souvent été tenus pour responsables de la pollution de l'air. Quelles sont les dispositions que vous prenez dans le cadre de la préservation de l'environnement ?

Le Groupe Holcim est un acteur particulièrement actif dans le domaine de la durabilité, et plus spécifiquement de l'environnement. Nous avons ainsi initié un projet d'envergure intitulé Net Zéro – Construire pour les Gens et la Planète. Notre objectif est de développer un monde plus vert, plus intelligent, et qui fonctionne pour tous. Cela veut dire prêcher par l'exemple dans le domaine de la construction écologique, avec des objectifs ambitieux en termes d'émission de carbone, et d'économie circulaire. Cela veut dire aussi travailler à impacter positivement les communautés qui vivent autour de nos sites. Nous sommes très sensibles aux questions environnementales et en tant qu'entreprise citoyenne, nous travaillons en étroite collaboration avec les autorités compétentes afin de nous assurer que nous opérons nos activités en conformité avec la réglementation locale. En plus, nous nous soumettons régulièrement aux contrôles des organismes compétents en la matière tels que l'ANDE, le CIAPOL, ou la CNPS. Nous coopérons de manière franche et transparente avec toutes les parties prenantes, et sommes disponibles pour œuvrer à la préservation de l'environnement.

Pouvez-vous nous parler des innovations que vous avez introduites pour révolutionner le secteur de la fabrication du ciment en Côte d'Ivoire ?

Nous sommes convaincus chez LafargeHolcim que l'innovation est une véritable opportunité pour ancrer définitivement notre industrie dans la modernité. Ces dernières années, la digitalisation de nos offres a été une priorité majeure. Nous avons donc développé une application unique appelée eBelier, nom inspiré de notre marque Ciment Bélier. Cette application permet aux clients de commander leur ciment en ligne, et de suivre ces commandes jusqu'à la livraison dans leurs magasins. Elle offre même la possibilité de gérer leurs stocks de produits en ligne. Aujourd'hui, 70% de nos commandes passent par eBelier. L'innovation, c'est aussi le partage de notre expertise via notre Laboratoire d'application Ciment, qui assiste les clients qui le souhaitent dans l'analyse de leurs productions, directement sur leurs chantiers. Nous offrons ainsi du conseil sur l'utilisation optimale de nos produits en fonction des applications qu'ils veulent en faire. Parmi nos services, on peut également citer la palettisation des sacs de ciment qui les protège de l'humidité lors des transports par temps de pluie, et notre Laboratoire mobile de béton, unique en son genre, qui apporte une assistance aux clients pour l'utilisation de nos produits directement sur le chantier. Pour nous, mieux servir nos clients signifie également rendre nos produits disponibles partout dans le pays. Cela a été réalisé par le développement d'un réseau de franchise appelé BINASTORE. Nous avons plus de 150 franchisés dans toutes les régions, ce qui permet de rapprocher notre ciment des utilisateurs finaux, ainsi que d'autres produits de construction disponibles dans ces magasins

On nous annonce les 70 ans de célébration de LafargeHolcim Côte d'Ivoire cette année. Que devons-nous attendre concrètement de cet évènement ?

Effectivement, Cette année marque la célébration des 70 ans du ciment Bélier. Cela fait donc 70 ans que nous contribuons à écrire l'histoire de la Côte d'Ivoire. Année après année, nous avons contribué, en tant qu'Entreprise Responsable à la construction d'une Côte d'Ivoire meilleure. 70 ans, c'est le symbole de la maturité, le symbole d'une relation de confiance qui s'est inscrite dans la durée, et qui ne décevra pas. Nous souhaitons à travers la célébration de ce 70^{ème} anniversaire marquer un arrêt sur ce moment clé et rappeler comment notre histoire commune a débuté il y a 70 années mais aussi et surtout réunir les hommes et les femmes qui ont mis leurs compétences et leur énergie au service du ciment Bélier, nos partenaires et clients et remercier chacune des parties prenantes pour leur contribution au parcours et à l'évolution de l'institution. Enfin, c'est l'occasion pour nous d'affirmer à nouveau notre engagement à demeurer sur la voie de la durabilité, afin de réinventer aujourd'hui le monde que nous voulons pour demain.

Quelles sont les perspectives de l'entreprise à court, moyen et long terme ?

Nous voulons récolter les fruits des différents investissements que nous avons menés, tant dans le renforcement de l'outil industriel que dans le développement de nouveaux produits et services. Nous voulons aussi continuer à innover afin d'offrir à nos clients des solutions qui adressent vraiment leurs besoins. L'un de nos projets imminents par exemple est le lancement très prochain de notre ciment blanc, qui sera le premier, produit localement en Afrique de l'Ouest.

Conflit russo-ukrainien

Vive inquiétude pour le Secteur africain des agrumes

Avec le déclenchement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, plusieurs denrées de base ont vu leurs cours flamber. Si du côté du continent africain, l'inquiétude est vive sur le plan des importations de blé, du côté de l'export, les acteurs sont aussi sur le qui-vive. Parmi les produits africains expédiés vers la Russie les plus à risque, figurent les agrumes. Source : Agence Ecofin

La Russie sur le marché mondial des agrumes

Selon les données de la base de données TradeMap du Centre du commerce international (ITC), la Russie a acheté pour 1,25 milliard \$ d'agrumes en 2020, s'affichant comme le 4^{ème} plus gros importateur du monde derrière l'Allemagne, les USA et la France.

Dans plusieurs catégories, le pays transcontinental fait office de poids lourd. Il est ainsi le premier pays importateur d'oranges fraîches avec 477 000 tonnes en 2020/2021 d'après les estimations du Département américain de l'agriculture (USDA). En outre, la Russie est la troisième nation consommatrice de mandarines ainsi que le second pays importateur de citrons et de pamplemousses.

L'importance de la Russie pour la filière agrume africaine

En Afrique, la Russie a gagné en importance durant la dernière décennie permettant à plusieurs fournisseurs de diversifier leurs marchés d'exportation au-delà du débouché traditionnel que représente l'Union européenne (UE). L'ex-URSS est ainsi le premier acheteur d'oranges égyptiennes avec 250 000 tonnes du fruit absorbé en 2020/2021.

Du côté du Maroc, la Russie représente également un débouché clé. Les agrumes représentent en effet plus de 85% des expéditions agroalimentaires du Royaume chérifien vers le pays. Plus spécifiquement, la Russie est le second marché pour les agrumes marocains derrière l'Union Européenne et absorbe le tiers des volumes.

Il était le premier client du Royaume chérifien pour les mandarines avec un volume de 147 000 tonnes en 2020/2021 et a absorbé 40% de ses expéditions de citrons durant la même campagne.

Pour l'Afrique du Sud, l'importance de la Russie est beaucoup plus modeste. Le pays transcontinental ne représentait en effet que la 5^{ème} destination des exportations d'agrumes sud-africaines avec 168 000 tonnes de fruits selon les données de la Citrus Growers Association (CGA).

Les répercussions de la guerre sur la filière africaine des agrumes

Au Maroc, la crise russo-ukrainienne n'est pas encore ressentie sur les volumes dans la mesure où la saison d'exportation 2021/2022 s'est en effet achevée à la fin du mois de février.

Toutefois, dans le Royaume chérifien, la méthode de recouvrement des recettes reste le principal point d'interrogation dans le rang des acteurs avec l'éviction de plusieurs banques russes du réseau de messagerie interbancaire et financière international SWIFT.

Du côté de l'Afrique du Sud, les effets de la crise actuelle ne pourront être perceptibles que durant la saison d'exportation qui débute en avril 2022. Pour sa part, l'Égypte est le fournisseur africain le plus vulnérable au regard de l'importance de la Russie pour ses expéditions. Le pays des pharaons qui a lancé sa campagne le 15 décembre dernier, n'a pas encore fait un état de l'impact de cette situation sur son segment à l'export.

Plus largement, que ce soit l'Afrique du Sud, le Maroc ou l'Égypte, des



Photo d'illustration

défis de taille s'annoncent à moyen terme en plus du casse-tête sur le paiement. Avec le rouble qui a déjà perdu 30 % de sa valeur par rapport au dollar depuis que la Russie a envoyé des troupes en Ukraine, le 24 février, les importateurs pourraient réduire le volume de leurs achats qui reviendraient plus chers à payer en billet vert.

Les fournisseurs africains pourraient ainsi perdre des clients et des parts de marché au profit de la Turquie qui pourrait être privilégiée compte tenu de sa proximité géographique.

Sur un autre plan, les fournisseurs africains devront faire face aux répercussions de la crise sur le fret maritime. Si déjà avec la pandémie de coronavirus, la chaîne logistique mondiale était déjà sous tension, le conflit entre la Russie et l'Ukraine a encore aggravé le casse-tête. Avec la guerre, les trois premiers armateurs mondiaux à savoir le danois Maersk et le français CMA-CGM et le groupe italo-suisse MSC ont suspendu leur desserte des ports russes.

En outre, la hausse des prix du carburant et la flambée des primes d'assurance pour les navires disposés à s'approcher de la zone de guerre pourraient faire grimper les frais d'expéditions et menacer la viabilité commerciale des exportations. Ainsi de nombreux opérateurs peuvent être dissuadés d'envoyer leurs cargaisons d'agrumes cette année, si la situation ne s'améliore pas.

Les mesures de mitigation et les alternatives

A moyen terme, les pays fournisseurs d'agrumes disposent d'une marge de manœuvre étroite. En effet, la principale mesure qui peut être prise est de réorienter les marchandises vers les marchés existants. C'est déjà le cas de l'Afrique du Sud qui étudie actuellement plusieurs possibilités.

L'Égypte pourrait mieux s'en sortir dans cette optique dans la mesure où elle dispose d'une plus large palette de clients. Le pays des pharaons a notamment expédié en 2020/2021, ses oranges vers plus de 111 destinations.

Les nations comme l'Arabie Saoudite, les Pays-Bas, les Émirats Arabes Unis, la Chine ou encore le Royaume-Uni peuvent être autant d'alternatives à condition de s'adapter aux contraintes logistiques. Du côté du Maroc, le Royaume-Uni et les pays du pourtour méditerranéen offrent aussi plusieurs possibilités pour faire face à la situation.

Conflit russo-ukrainien

Le marché mondial des céréales sur la voie du choc le plus brutal depuis les années 1970



Le marché mondial des céréales est perturbé

La crise russo-ukrainienne qui secoue le continent européen depuis le mois de février dernier a des répercussions incalculables sur l'économie mondiale, notamment celle des céréales qui était déjà soumise aux perturbations des lignes de transport maritime et à la hausse des coûts des intrants.

Dans une étude épistémologique (scientifique) menée par la très sérieuse entreprise Globale Sovereign Advisory (GSA) qui conseille les Gouvernements et autres entités souveraines sur toutes leurs problématiques stratégiques, économiques et financières, il ressort que les cours mondiaux des céréales qui ont presque doublé depuis le début de l'année 2021 ont atteint des proportions presque inégalées au cours du premier trimestre 2022.

En effet, selon Globale Sovereign Advisory, la crise entre la Russie et l'Ukraine met le marché mondial des céréales sur la voie du choc le plus brutal depuis les années 1970, au moment où les prix avaient grimpé en flèche lorsque l'Union soviétique avait conclu un accord permettant d'éliminer les stocks de blé américains ("Great Grain Robbery").

La Russie et l'Ukraine ont en effet pris une importance croissante sur le marché depuis le début des années 2000 : ces deux pays représentent plus du quart des exportations mondiales de blé et un sixième de celle de maïs. Sans compter que la Russie exporte 12% des ventes mondiales de fertilisant. Les prix pourraient d'ailleurs augmenter davantage, sous l'effet conjugué d'un arrêt prolongé des exportations de produits agricoles de l'Ukraine (qui a annoncé leur interdiction), et de moindres approvisionnements en provenance de Russie, où a été déposé le 10 mars 2022 un projet de loi pour interdire les exportations de certains produits agricoles vers l'Europe, les Etats-Unis et le Japon.

L'offre de conseil de GSA interpelle les Gouvernements en leur conseillant de chercher à diversifier leurs approvisionnements pour

limiter les risques d'insécurité alimentaire à court terme. Cette tendance pourrait créer de nouvelles routes commerciales (la Turquie a acheté des céréales à l'Argentine pour la première fois depuis dix ans en fin d'année 2021). Mais ce risque de pénurie contribue aussi à une montée du protectionnisme : l'Égypte (pays dont la dépendance commerciale à l'Ukraine et la Russie est la plus élevée dans le monde d'après l'indicateur GSA) et la Serbie ont annoncé, il y a de cela quelques semaines, des interdictions d'exportation de céréales. Ces montées de prix devraient aussi pousser des pays à revoir les subventions aux prix de l'alimentation et/ou à instaurer des contrôles de prix temporaires et ciblés.

Pour GSA, la durée de ces mesures dépendra de la rapidité de résorption des déséquilibres sur le marché mondial.

Nous vous proposons un large extrait de l'étude détaillée menée par GSA qui met en scène trois différents scénarios d'impact de la crise entre la Russie et l'Ukraine sur les exportations mondiales de blé et de maïs jusqu'en 2030.

Les cours étaient déjà proches de leur plus haut niveau historique en fin d'année dernière

La hausse des prix de l'alimentation n'est en fait pas récente. En effet, une épidémie de fièvre porcine a fait grimper les prix du porc à un plus haut niveau historique en Chine à l'été 2019, avec des effets secondaires sur les prix d'autres viandes (par effet de substitution) dans le reste du monde. Les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine ayant pour effet des droits de douane de la seconde sur les importations de porc et soja en provenance des premiers ont aussi contribué aux pressions haussières sur les prix alimentaires. A partir de 2020, la pandémie a favorisé à la fois une augmentation de la demande de biens agricoles et alimentaires (à travers des effets d'achats de précaution

pendant les confinements) et une offre moindre (en particulier via des mesures protectionnistes d'exportateurs clés, comme le blé de Russie et d'Ukraine ou le riz du Vietnam).

Il est aussi probable que le réchauffement climatique explique une partie de cette hausse des prix agricoles et alimentaires à travers la multiplication d'événements climatiques extrêmes pénalisant l'offre. Les changements de régimes de précipitations augmentent les inondations dans certaines régions et les sécheresses dans d'autres. Les sécheresses au Brésil (la pire depuis près d'un siècle) ou encore au Canada en 2021 illustrent cette tendance, même si le rôle du réchauffement climatique dans ces événements précis est difficile à déterminer. D'après le dernier rapport d'évaluation du GIEC, ces conséquences du réchauffement vont perdurer pendant trente ans au moins, quelle que soit la vitesse de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elles pénalisent les producteurs agricoles de différentes manières. En plus de cette plus grande fréquence d'événements météorologiques extrêmes, il change les lieux de cultures et d'élevage au détriment des agriculteurs des régions proches de l'équateur et des tropiques. Et la montée du niveau des océans fragilise les cultures situées proches des côtes maritimes.

La corrélation des cours mondiaux des matières premières contribue aussi à la montée des prix

Enfin, la montée des cours de l'énergie est une autre cause de celle des prix de l'alimentation. L'explication la plus courante de la répercussion des prix du pétrole sur les prix agricoles est liée à la politique énergétique. En 2005, la politique énergétique américaine a été modifiée pour accroître l'utilisation des biocarburants dans la production d'essence, augmentant ainsi la demande d'éthanol. L'essence étant composée principalement de pétrole et d'éthanol, le maïs est en concurrence avec le pétrole en tant qu'intrant. Cela signifie que l'augmentation des prix du pétrole brut peut se traduire par une hausse des prix du maïs.



Indice FAO des prix agricoles mondiaux (2016 = 100) / Source FAO

Le maïs est utilisé non seulement pour fabriquer des aliments mais aussi pour nourrir les animaux, de sorte que les coûts pourraient être transférés aux céréales, à la viande et aux produits laitiers.

Cependant, la causalité inverse semble aussi exister : la hausse des prix des denrées alimentaires peut entraîner une hausse des prix du pétrole : l'augmentation de l'activité agricole dans les pays en développement, combinée à l'augmentation des revenus agricoles, entraîne une hausse de la demande de machines agricoles et de pétrole pour faire fonctionner ces machines. Cette augmentation de la demande pourrait faire augmenter les prix des produits agricoles de base et du pétrole brut.

Le marché mondial des céréales était déjà tendu avant le début de la crise entre la Russie et l'Ukraine

Dans un environnement de production mondiale de céréales en 2021 et de demande croissante, la FAO s'attendait déjà, avant le mois de février à une poursuite de la hausse des cours mondiaux cette année. En effet, la production a été décevante au Canada en 2021 (en raison des sécheresses à l'été dernier ainsi qu'un recul des surfaces cultivables dédiées à cette culture à la suite des cours bas des dernières années ayant conduit des exploitants à privilégier d'autres productions). Des conditions climatiques inhabituelles en Russie (premier exportateur mondial) à l'automne dernier avaient aussi contribué à cette tendance. La production était aussi attendue en baisse aux Etats-Unis l'année dernière. La demande devrait quant à elle croître, sous les effets conjugués de la croissance démographique mondiale, de la forte croissance de l'utilisation des aliments pour animaux prévue, notamment dans l'Union européenne, mais aussi en Chine, en Inde, au Royaume-Uni et aux États-Unis, en raison de l'augmentation de la production et de la demande d'aliments pour animaux. La demande mondiale devant dépasser la production, les stocks mondiaux de blé étaient déjà en recul, en particulier dans les principaux pays exportateurs, comme le Canada, la Russie et les États-Unis. Ils seraient au plus bas depuis vingt ans, ce qui plaiderait déjà pour un resserrement des conditions du marché mondial et un maintien des prix plus élevés.

La Russie et l'Ukraine jouent un rôle clé dans plusieurs marchés de matières premières agricoles

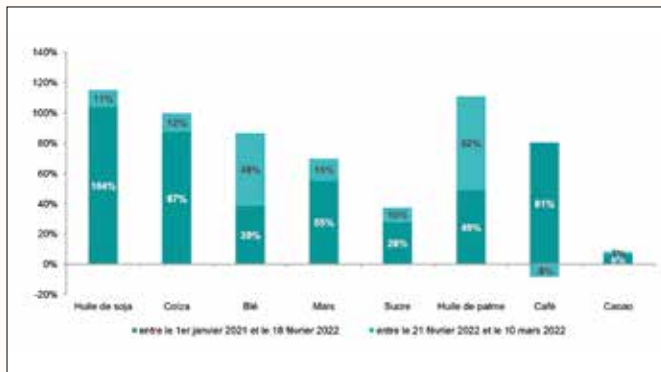
Depuis le début des années 2000, la Russie et l'Ukraine sont devenus des acteurs importants de plusieurs marchés de matières premières agricoles. La montée de leur poids dans la production mondiale de blé, passée de moins de 10% il y a 20 ans à plus d'un quart en 2021, illustre cette tendance. Ces deux pays représentent aussi ensemble un sixième de la production mondiale de maïs et plus de la moitié de l'huile de tournesol. Plusieurs raisons expliquent cette montée en puissance des deux pays :

- ⊙ La croissance graduelle des rendements et de l'offre grâce à :
 - Une longue série de bonnes saisons ;
 - Des investissements dans l'agriculture ;
 - Des politiques Gouvernementales favorisant ces investissements.
- ⊙ Une meilleure compétitivité-prix des productions locales résultant :
 - Des investissements dans les infrastructures de transport et logistiques ;
 - Des faibles taux de fret jusqu'à 2019 ;
 - De la dépréciation des devises en raison principalement de problèmes chroniques d'endettement (Ukraine) et des sanctions internationales depuis 2014 (Russie).

Dans le détail, les exportations russes de céréales comptent pour 5% des exportations mondiales, celles de blé pour 18% (après un pic à 26% en 2018). La Russie approvisionne aussi de nombreux pays en fertilisants (12% des exportations mondiales). L'Ukraine est aussi un pays exportateur clé de nombreux produits de base. Il s'agit notamment de produits agricoles de base : tournesol et huile de tournesol (premier exportateur mondial), orge (4ème), maïs (4ème) et blé (8ème). L'Ukraine fournit environ un quart des importations de céréales et d'huile végétale de l'UE et environ la moitié de ses importations de maïs.

Les exportations mondiales de céréales devraient baisser cette année

Avant le début de cette crise, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (la FAO) projetait une croissance de la production végétale dans la région de la Mer Noire de 11% d'ici 2030, principalement due à la production de céréales et d'oléagineux. La production de maïs devait connaître la croissance la plus rapide de toutes les cultures en Russie, tandis que la croissance de la production de blé dépassait celle des autres cultures en Ukraine. Si la superficie totale récoltée devait augmenter, c'est majoritairement l'amélioration des rendements qui devait nourrir la croissance de la production dans les deux pays.



Variation des cours mondiaux de matières premières agricoles/ Source Bloomberg, GSA

Mais la crise politique entre la Russie et l'Ukraine change la donne: le 10 mars 2022, la Russie a déposé un projet de loi au Parlement pour appliquer l'arrêt des exportations de certains produits agricoles, médicaux ainsi que des équipements électriques et télécom à destination de pays « inamicaux » dont ceux de l'UE, les États-Unis et le Japon. Afin d'anticiper les problèmes d'approvisionnements et de répercussions sur les prix, trois scénarii sont modélisés :

1. Scénario optimiste : une solution au conflit est trouvée avant la fin de l'année 2022 et les sanctions appliquées sont celles déjà connues ;
2. Scénario modéré : le conflit dure au-delà de 2022 et les sanctions se durcissent dans le secteur agricole ;
3. Scénario pessimiste : le conflit s'enlise et l'Ukraine subit des pertes de potentiels agricoles importantes.

Les coefficients de variation des scénarii s'appliquent aux exportations mais ne rendent pas compte des variations de production directement. Les exportations rendent mieux compte des tensions d'accès aux ressources dans le commerce international dans la mesure où de nombreux pays produisent sans exporter.

Pour l'année à venir, nous prenons pour hypothèse que la Russie serait amputée d'une partie de ses capacités d'exportations pour trois raisons :

- ⊙ La part des exportations russes agricoles à destination des pays boycottés représentent 36% des exportations agricoles totales. Sur l'ensemble de ses exportations agricoles en 2019, la Russie a exporté 24% en UE et 12% aux États-Unis ;
- ⊙ L'arrêt des dessertes russes par les armateurs mondiaux :

- Maersk, MSC et CMA-CGM (représentant 28% des conteneurs au départ ou à destination de la Russie au cours des douze derniers mois) ainsi que Hapag-Lloyd indiquent que cela concerne « les biens non indispensables » dont ne font pas partie les biens alimentaires ;
- En outre, le Conseil de l'UE a interdit les exportations vers la Russie de biens et technologies de radiocommunication destinée à la navigation maritime ;
- Si les biens agro-alimentaires peuvent continuer d'être acheminés légalement, ils pourraient subir la désorganisation des flux mondiaux, les contraintes d'accès aux ports et l'augmentation des prix du fret maritime. De plus, l'ensemble des chaînes d'approvisionnement sont perturbées car les marins des deux pays représentent 14,5 % des personnels navigants de la marine marchande mondiale.

- ⊙ Toutefois, Moscou renforce les échanges commerciaux avec Pékin. Jusqu'en février 2022, la Russie était absente du carnet de commande agricole chinois par manque de convention phytosanitaire entre les deux pays (2,4% des exportations agricoles russes en 2020). Depuis, la Chine a indiqué son intention de mettre en place une zone d'échanges commerciaux transfrontaliers pour les fruits et légumes avec la Russie. Par ailleurs, la Chine dépendait de plus en plus des importations de blé d'Ukraine jusque l'année dernière.

L'Ukraine a d'ores et déjà subi de grandes pertes agricoles et risque d'amputer son potentiel de façon structurelle :

- ⊙ L'Ukraine a annoncé une suspension de ses exportations agricoles pour subvenir aux besoins de sa population ;
- ⊙ Les ports ne sont plus accessibles et ne le seront pas avant quelques mois à l'issue du conflit en raison du déminage à opérer. La compagnie chinoise Cosco a notamment annoncé la suspension de ses activités en Ukraine ;
- ⊙ La majorité de la production de blé est située en zone de conflit: 40% dans les Oblast de l'Est du pays et 8 % à Louhansk et du Donetsk (où se situe le port de Marioupol).

Quels pays sont les plus exposés à la montée des prix alimentaires ?

Dans cet environnement de réduction attendue des exportations mondiales de céréales et de prix élevés, le canal commercial est le principal vecteur de transmission du choc au reste de l'économie mondiale. Deux effets sont à distinguer. D'abord, les pays dont les céréales représentent une part importante des importations totales devraient subir une hausse de leur « facture alimentaire » (effet prix). Les plus exposés sont le Yémen, le Tadjikistan et l'Égypte.

A cet effet prix s'ajoute un effet volume pour certains pays dont les importations de ces matières premières agricoles viennent principalement d'Ukraine et/ou de Russie. Afin de quantifier ces deux effets prix et volume à la fois, GSA construit un indice de dépendance aux importations des principales matières premières agricoles habituellement exportées par la Russie et l'Ukraine. Il s'agit du blé, du maïs et de l'huile de tournesol en provenance de ces deux pays. Les fertilisants en provenance de Russie (qui concentre 12% des exportations mondiales) n'ont pas été inclus, mais pourraient aussi avoir un impact négatif sur l'activité économique des pays qui en importent. Par exemple pour le blé, GSA calcule la racine carrée du produit du ratio entre les importations de blé en provenance d'Ukraine

sur les importations totales de blé du pays en question et de la part des importations totales de blé du pays sur les importations totales du pays. Le score obtenu peut varier entre 0 et 1, niveau de dépendance maximum.

Les pays qui importent ces produits en grande quantité et dont les importations totales de ce produit représentent une part importante de leurs achats totaux sont donc vulnérables à la situation actuelle. Cet indice de dépendance commerciale est calculé pour 139 pays. Pour chaque pays, la moyenne des scores obtenus pour chaque produit correspond à l'indice de dépendance commerciale moyen aux importations de blé, de maïs et d'huile de tournesol.

D'après cet indice, les pays les plus vulnérables à un arrêt des exportations clés de Russie et de l'Ukraine sont l'Égypte, l'Azerbaïdjan et le Yémen (voir top 20 mondial sur le graphique 7). Les raisons de cette dépendance sont principalement la proximité géographique et/ou culturelle, les besoins en biens agricoles et en énergie.

La hausse des prix agricoles peut aussi pénaliser certains petits producteurs qui ne perçoivent pas les bénéfices de la demande mondiale plus élevée qui est captée par les intermédiaires distributeurs, (grands groupes de négoce). En revanche, ces petits producteurs souffrent du renchérissement du prix d'achat d'aliments pour leur consommation personnelle, ainsi que de celui d'intrants nécessaires à leur production (le prix des engrais étant lui-même affecté par les cours de l'énergie en hausse) et des transports.

Plus généralement, les perdants de cette hausse des prix sont principalement les consommateurs, en particulier ceux appartenant aux catégories de revenu les plus faibles qui consacrent une part plus importante de celui-ci à l'alimentation. Et l'alimentation représente une part importante du budget des consommateurs dans les pays à bas revenu. Les prix alimentaires, représentent généralement un poids relativement important dans l'indice des prix à la consommation des économies émergentes et en développement : entre 15 et 35% dans les grandes économies émergentes à revenu intermédiaire et souvent entre 30 et 50% dans les économies à bas revenu.

D'après les estimations du FMI, les effets de transmission des cours mondiaux sur les prix à la consommation locaux sont modérés dans le cas des céréales, à 13% : une hausse de 10% des cours mondiaux se traduit par une hausse de 1,3 points de pourcentage des prix locaux de ces biens. Ils sont plus élevés pour les oléagineux (35%), les fruits et légumes (environ 20%) et le poisson (17%). Ils sont plus faibles pour la viande (9%) et les produits laitiers (7%).

Enfin, les gagnants sont d'abord les producteurs. En dehors de la Russie et de l'Ukraine, les principaux pays exportateurs de blé et de graine sont l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Canada, l'Union européenne, le Kazakhstan et les Etats-Unis.

Et, étant donné la corrélation décrite ci-dessus entre les cours des différentes matières premières agricoles, les pays producteurs d'autres denrées alimentaires devraient aussi profiter de l'environnement actuel. Du côté de l'huile de palme, l'Indonésie augmente ses recettes d'exportation. Mais en Malaisie, autre pays exportateur, les règles sanitaires anti-Covid-19 ont bloqué la main-d'œuvre une partie de l'année et fait chuter la récolte. Les principaux exportateurs de viande et de produits laitiers (Brésil, Argentine et Nouvelle-Zélande) bénéficient de la situation, au même titre que ceux de sucre (Brésil et, dans une moindre mesure, Thaïlande, France et Inde). Enfin, les grands groupes de négoce de matières premières agricoles (quatre dominent le marché mondial) bénéficient de cette hausse de prix et volatilité

élevée des cours mondiaux.

Quelles réponses possibles des Gouvernements ?

Favoriser les approvisionnements d'autres pays, dans un contexte de montée du protectionnisme

Afin de limiter les effets sur les populations des risques de pénurie alimentaire et de la hausse des prix à la consommation résultant des matières premières importées, les Gouvernements peuvent prendre différents types de mesures. Elles peuvent d'abord augmenter les investissements dans l'agriculture pour réduire la dépendance du pays aux approvisionnements étrangers. La hausse des cours mondiaux a d'ailleurs le mérite de rendre davantage d'investissements rentables. Mais de telles politiques prennent plusieurs années à produire leurs effets et sont seulement visibles à moyen terme.

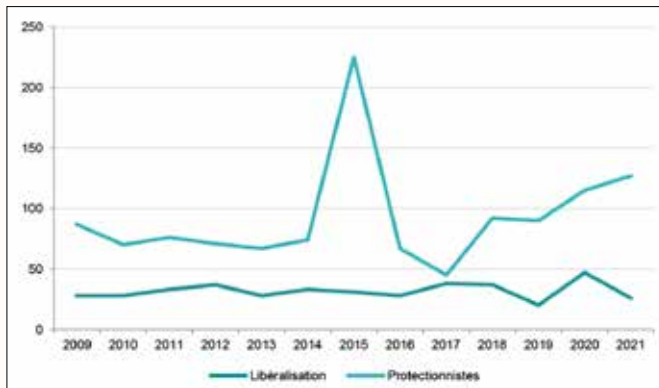
A plus court terme, favoriser de produit en cas de montée des prix est en théorie possible. Mais dans ce cas précis, les substitutions possibles semblent limitées. En théorie, le maïs et le blé peuvent se substituer relativement facilement, en particulier dans le cas de la nourriture pour les animaux. C'est par exemple ce qui s'est passé en Chine l'année dernière : pour limiter les effets de la hausse des prix du maïs (notamment en raison des tensions commerciales avec les Etats-Unis), une partie de la consommation dédiée à l'alimentation du bétail a été remplacée par du blé dont les cours étaient alors moins élevés. Cependant, les cours de ces deux matières premières étant actuellement à des niveaux très élevés, l'utilité d'une telle substitution semble moindre.

Dans ce contexte de difficulté à augmenter rapidement les capacités de production agricoles locales et à trouver des substituts aux produits agricoles dont les cours augmentent, beaucoup de Gouvernements vont chercher à sécuriser leurs approvisionnements, en particulier ceux qui importaient des céréales d'Ukraine et/ou de Russie. Par exemple, la Turquie a importé du blé en provenance d'Argentine en novembre, puis en décembre 2021, pour la première fois depuis dix ans. Cette crise peut donc être l'occasion de créer de nouvelles routes commerciales. Mais elle risque aussi de favoriser une montée du protectionnisme commercial, afin de diriger en priorité les approvisionnements de nourriture vers la population locale. Le 10 mars, l'Ukraine annonçait un embargo sur ses exportations agricoles afin de nourrir sa population et la Russie faisait de même pour ses ventes de produits agricoles à l'international destinées à l'Union européenne et aux Etats-Unis. Le même jour, l'Égypte officialisait aussi un embargo sur les exportations de céréales. Après les sanctions internationales contre la Russie et les contre sanctions russes en 2014, l'année 2015 avait été marquée par le plus grand nombre de mesures protectionnistes dans le monde depuis 2008 dans le secteur des céréales d'après les données de Global Trade Alert (voir graphique ci-après).

Réformes difficiles des subventions quand les prix sont élevés

La forte montée des prix alimentaires pose aussi la question du niveau de subvention, dans un contexte de faibles marges de manœuvre budgétaire après la pandémie et de risque d'accumulation de mesures d'aides après les nombreuses accordées en 2020 et 2021. Les décisions prises par les Gouvernements en la matière dépendront dans une large mesure de leurs marges de manœuvre budgétaires. Pour ceux qui en disposent, le montant alloué à ces subventions devrait augmenter sensiblement, en ligne avec la montée des cours mondiaux. Pour les autres qui ne peuvent se permettre une hausse des dépenses significatives, une réforme du système en vigueur est rendue difficile par le niveau élevé des prix.

La réduction ou suppression des subventions gagne donc à être



Nombre de mesures protectionnistes dans le monde dans le secteur des céréales/ Source Global Trade Alert

accompagnée de mesures de compensation pour les ménages à bas revenu. Celles-ci peuvent prendre la forme de transferts monétaires ciblés ou quasi-transferts monétaires (bons). Ces transferts donnent aux bénéficiaires la possibilité d'acheter le niveau et le type d'énergie qui convient le mieux à leurs besoins, au moment et à l'endroit de leur choix. Ils évitent également aux Gouvernements d'être directement impliqués dans la distribution d'énergie subventionnée aux ménages, ce qui est souvent coûteux et sujet à des excès. En complément ou à la place de ces transferts, des programmes de dépenses sociales ciblées dans d'autres domaines (accès gratuit ou moins onéreux aux soins de santé et à l'éducation par exemple) peuvent être envisagés pour les ménages à bas revenu afin de compenser la perte de pouvoir d'achat résultant de l'augmentation des prix de l'alimentation. Des

aides différenciées en fonction du niveau de consommation peut aussi être envisagée.

Vers des contrôles de prix temporaires et ciblés

Face à la montée de l'inflation et de ses conséquences sur le risque social, les Gouvernements peuvent aussi être tentés d'instaurer des contrôles de prix. L'utilisation de cet outil est fréquente dans les économies émergentes et en développement pour l'alimentation (en plus de l'énergie), beaucoup moins dans les économies matures (où ces contrôles sont surtout utilisés pour les télécommunications, l'électricité ou l'eau). A l'exception des marchés en situation de monopole, les bénéfices associés à ces contrôles pour les consommateurs en matière de prix sont en théorie inférieurs à leurs coûts : baisse de production, coût budgétaire, moindre efficacité de la politique monétaire. Mais en pratique, les contrôles effectivement mis en place dans l'histoire récente semblent avoir eu des effets contrastés. Finalement, si la mesure est temporaire, l'instauration d'un prix contrôlé sur un nombre restreint de produits pendant une période relativement courte peut avoir un impact positif sur le pouvoir d'achat des consommateurs sans désinciter les producteurs à investir à moyen terme. En revanche, si cette hausse des prix est permanente, des alternatives aux contrôles de prix sont préférables.

Parmi celles-ci figurent notamment des politiques sociales ciblant plus particulièrement les catégories de population à bas revenu (en particulier celles vivant en milieu urbain), donc plus vulnérables. Les ménages pauvres consacrent une part plus importante de leurs revenus aux produits soumis aux contrôles des prix et aux subventions. Ils sont susceptibles d'être particulièrement pénalisés lorsque les restrictions de prix sont levées. En étant mieux ciblées, ces politiques sociales permettent à l'État de réaliser des économies pouvant être utilisées pour financer des investissements et donc une plus forte croissance.

MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT IVOIRIEN AU PROFIT DES ENTREPRISES

Le Conseil des Ministres tenu le 04 mai 2022 a adopté un projet d'ordonnance portant exonération du droit de douane sur les importations de blé dans le cadre de la lutte contre la vie chère ainsi que son projet de loi de ratification. Le cours international du blé connaît depuis plusieurs mois une tendance à la hausse accentuée par la situation de conflit en Europe de l'Est, zone de production majeure du blé consommé dans la plupart des pays. Compte tenu de la portée sociale du pain, aliment de base issu essentiellement de la farine de blé, cette mesure gèle, sur une période de trois (03) mois, à compter du 13 avril 2022, les droits de douane exigibles sur les importations de blé afin de maintenir le prix de cette denrée de première nécessité, tel que règlementé depuis quelques semaines, et de préserver ainsi le pouvoir d'achat du consommateur.

MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT MAROCAIN

Le Gouvernement marocain a décidé de prendre le taureau par les cornes en prenant deux mesures phares pour soulager les entreprises qui doivent faire face à la hausse de leurs charges d'exploitation provoquée par la conjoncture défavorable suscitée par la crise. Il s'agit, d'une part, du relèvement des plafonds de garantie en ce qui concerne l'offre classique

Tamwilcom (Institution financière publique marocaine. Intervenant unique de l'Etat en matière de garantie publique des financements), afin d'augmenter le potentiel d'offre de crédits de trésorerie et, d'autre part, le rééchelonnement des crédits « Oxygène et Relance » (Financement bancaire pour soutenir respectivement les TPME et les TPE en période de crise Covid-19) pour une durée pouvant atteindre trois ans.

Dans ce contexte difficile pour les entreprises, dont certaines ont vu leur facture énergétique grimper de 30% selon les chefs d'entreprises, les nouvelles mesures Gouvernementales prises avec l'implication de la CGEM et du GPBM sont de nature à soulager un tant soit peu la trésorerie et, surtout, préserver les marges de plusieurs entreprises fragilisées par l'inflation des prix des intrants (emballage, acide, métaux, bois, blé, etc.). A cela s'ajoute le coût prohibitif du fret pour les importateurs et exportateurs (+20% en moyenne selon certains exportateurs marocain).

Par ailleurs, le retrait de la Russie du système de transactions internationales Swift est une source de préoccupation pour les exportateurs marocains, qui rencontreront des difficultés pour se faire payer par leurs clients russes. Dans ce cadre, le Gouvernement pourrait prendre d'autres mesures en fonction de l'évolution de la situation qui prévaut en Ukraine.

Lutte contre la cherté de la vie

Pourquoi il faut associer le Secteur Privé dans la prise des décisions



Le Secteur Privé souhaite qu'il y ait un dialogue entre le Gouvernement et les acteurs économiques pour une gestion optimale de la situation liée à la cherté de la vie

Les données statistiques de l'Institut National de Statistiques de Côte d'Ivoire sur l'inflation au mois de Janvier 2022 étaient en moyenne annuelle autour de (+4,4%). Cette moyenne annuelle s'est située à (+4,6%) en mars 2022.

Ce taux d'inflation enregistré en Côte d'Ivoire est supérieur au seuil communautaire qui est de 3%, tout comme celui enregistré dans d'autres pays de la région. Face à cette hausse généralisée des prix sur les biens de consommation observés sur le marché depuis quelques semaines, les populations ivoiriennes ont exprimé leur mécontentement. Ce d'autant plus que les hausses des prix constatées par le Ministère du Commerce et de l'Industrie et de la Promotion des PME portent dans leur grande majorité sur des denrées alimentaires de grande consommation.

Afin de réduire les tensions sur les finances des ménages, le Gouvernement a décidé de prendre une série de mesures destinées, in fine, à endiguer la situation de hausse des prix. Avec en perspectives, selon le communiqué de presse élaboré à cette occasion, de parvenir à la préservation du pouvoir d'achat des consommateurs.

Ces mesures sont notamment :

- ⊙ L'actualisation de la liste des produits et services dont les prix sont réglementés par le Gouvernement, qui passe de 4 à 21 produits de grande consommation ;
- ⊙ Le conditionnement de toute exportation de vivrier à une

autorisation préalable ;

- ⊙ Le plafonnement pour une période de trois (03) mois, tant à la production qu'à la distribution, des prix de certains produits de grande consommation ;
- ⊙ Le subventionnement partiel des prix des produits pétroliers ;
- ⊙ L'allocation d'appuis financiers aux acteurs du vivrier, afin de faciliter l'approvisionnement des marchés ;
- ⊙ Le lancement exceptionnel par le Ministère du Commerce et de l'Industrie, sur trois (3) mois, d'une campagne de vérification des instruments de mesure ;
- ⊙ Le renforcement de la surveillance du respect de l'affichage et des prix des produits réglementés.

Dans cette dynamique, le Gouvernement a annoncé, la subvention partielle des prix des produits pétroliers, notamment le gasoil, pour éviter l'impact sur le coût de la vie, pour un montant d'environ 55 milliards Fcfa, de janvier à mars 2022 ; le plafonnement sur une période de trois mois, des prix de l'huile de palme raffinée, du sucre, du lait, du riz, de la tomate concentrée, de la viande de bœuf et des pâtes alimentaires.

Il a également été décidé de l'instauration du principe de l'information préalable et de concertation, avant toute augmentation de prix des denrées de grande consommation, pour une période de six mois ; la

soumission à autorisation des exportations de produits vivriers de grande consommation, notamment la banane plantain, le manioc et dérivés (attiéké, placali...), l'igname, le riz local afin de garantir la desserte des marchés intérieurs, etc.

Alors que les effets de ces mesures sont attendus, l'on peut s'interroger parallèlement, sur le mode opératoire des décisions ainsi prises. En effet, les entreprises qui fournissent les biens et services en question n'ont pas été associées à la réflexion sur les voies et moyens de contenir la hausse des prix.

Il paraît indispensable, surtout par les temps incertains qui courent, de privilégier plus que par le passé la concertation secteur public/Secteur Privé qui permettront d'arrêter de concert, des mesures consensuelles dont la mise en œuvre sera d'autant facilitée sur le terrain.

Le cadre de concertation public/privé existe et la quasi institutionnalisation du dialogue Etat/Entreprises en Côte d'Ivoire, souvent cités en exemple, doivent plus que jamais être sollicités pour faire face à un environnement marqué par une succession de crises.

En effet après la crise liée au coronavirus dont les effets continuent de se faire sentir sur les entreprises ivoiriennes, la guerre actuelle Russie-Ukraine risque fort d'impacter à nouveau les économies africaines, dont celle de la Côte d'Ivoire, si aucune solution pacifique n'intervient à brève échéance. Le renchérissement des prix du pétrole, ainsi que la très probable rupture des chaînes d'approvisionnement en blé qui en découleraient pourraient, en effet, être fort dommageables.

Les enjeux de l'heure sont importants et recommandent plutôt la synergie des intelligences et la fédération des énergies.

C'est pourquoi, il conviendrait de porter la réflexion de façon collégiale sur la conduite à tenir sur le long terme avec le Secteur Privé car dans un contexte d'inflation durable avec, entre autres, la crise européenne actuelle, l'appareil productif pourrait être fragilisé.

Par ailleurs le Secteur Privé salue les mesures prises par le Gouvernement de geler les droits de douanes sur les importations de blé.



Ph. DR le Gouvernement s'est donné pour mission de faire respecter les différents prix homologués. Ici une délégation des membres du Gouvernement en inspection dans les marchés.

INDICE HARMONISÉ DES PRIX À LA CONSOMMATION DES MÉNAGES

Au mois de Mars 2022, l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) a enregistré une hausse de (+0,1 %) par rapport à celui du mois de Février 2022. Cette hausse est imputable à une hausse des prix des fonctions Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles (+0,4%), Restaurants et Hôtels (+0,3%), Biens et services divers (+0,4%). Les variations trimestrielle et annuelle de l'indice global du mois de mars 2022 sont respectivement de (+0,6 %) et (+4,5 %).

LOGEMENT, EAU, GAZ, ÉLECTRICITÉ ET AUTRES COMBUSTIBLES +0,4 %

En Mars 2022, l'indice de cette fonction a cru suite à la hausse des prix des produits du poste Combustibles solides et autres (+2 %) et du poste Services liés au logement (+1%). Les Variations trimestrielle et annuelle du poste Combustibles solides et autres étaient respectivement de (-4,9 %) et (+1,1 %). Quant au poste Services liés au logement, les variations étaient de (+4,4 %) et (+7,1 %).

RESTAURANTS ET HÔTELS : +0,3 %

L'indice de cette fonction a enregistré une hausse en mars 2022. Ce renchérissement était dû à la hausse des prix des produits des postes Restaurants, cafés et établissements similaires (+0,3 %). Les Variations trimestrielle et annuelle de ce poste étaient respectivement de (+0,9 %) et (+2,4 %).

BIENS ET SERVICES DIVERS : +0,4%

Cette fonction a enregistré un renchérissement au mois de mars 2022. Cet accroissement était dû à la hausse des prix des postes Salons de coiffure et instituts de soins et de beauté (+1%) et du poste Produits pour soins corporels (+0,1%). Les Variations trimestrielle et annuelle du poste Salons de coiffure et instituts de soins et de beauté étaient respectivement de (+0,1 %) et (+10,5 %). Quant au poste Produits pour soins corporels, les variations observées étaient de (+1,4 %) et (+1,9 %).

Quant aux autres fonctions non citées, il a été constaté des variations plus ou moins stables autour de leurs indices.

L'inflation en moyenne annuelle s'est située à (+4,6%) en mars 2022. Le taux d'inflation de la Côte d'Ivoire est supérieur au seuil communautaire qui est de 3% ?

Source : Institut National des Statistiques

Business Forum, Francophonie économique, CGECI Academy 2022....

Stéphane Aka-Anghui, Directeur Exécutif de la CGECI, explique les enjeux pour le Secteur Privé

L'année 2022 s'annonce pour la CGECI comme celle du développement du « business », c'est-à-dire une année pendant laquelle elle s'impliquera dans l'organisation d'évènements qui offriront des opportunités d'affaires pour les acteurs du Secteur Privé en général et pour ses membres en particulier. Ainsi, du 27 au 28 octobre 2022, le Patronat Ivoirien organisera la 10^{ème} édition de son forum phare, la CGECI Academy qui sera couplée cette année à la 2ème Rencontre des Entrepreneurs Francophones (La REF22). Avant cette échéance, les entreprises ouest-africaines et européennes se retrouveront les 16 et 17 juin 2022 à Abidjan dans le cadre du Business Forum Afrique de l'Ouest – Union Européenne. M. Stéphane AKA-ANGHUI, le Directeur Exécutif de l'Organisation Patronale, dans cet entretien, situe les enjeux et parle avec mesure et objectivité de la tenue de ces différentes activités.



M. Stéphane Aka-Anghui, Directeur Exécutif de la CGECI

Au mois d'octobre 2022, il y aura la 10^{ème} édition de la CGECI Academy. Celle-ci marquera les 10 années d'existence de ce grand forum. Cela revêt-il une signification particulière pour la CGECI ?

Dix (10) ans pour un évènement de cette envergure, ce n'est pas comparable aux dix ans d'un enfant. Ils sont nombreux les évènements qui prennent fin au bout de

quelques années. Ce n'est pas le cas pour la CGECI Academy. Ce forum organisé par le Patronat Ivoirien a bien évolué pour s'ancrer définitivement dans le paysage économique et politique ivoirien, avec l'Administration publique qui y participe volontiers. J'appréhende cet anniversaire avec beaucoup de joie et de fierté quoique je ne sois pas à l'origine de la création de la CGECI Academy. Il est vrai que j'ai pris part à plusieurs éditions, parfois en tant qu'intervenant et souvent en tant que participant. Je suis heureux

d'apporter depuis 3 ans ma pierre à l'édifice afin que ce Forum continue de s'améliorer pour le bonheur des participants. L'édition de cette année est donc celle de la maturité.

En marge de la CGECI Academy 2022, il y a un évènement tout aussi important qui aura lieu. Il s'agit de la Rencontre des Entrepreneurs Francophones (REF). Pourrions-nous en savoir un peu plus ?



ALLIANCE DES PATRONATS FRANCOPHONES

Le fait que la Côte d'Ivoire ait eu l'accord de l'Alliance des Patronats Francophones pour organiser la Rencontre des Entrepreneurs Francophones (REF) à Abidjan est, personnellement, un signe de très grande fierté. L'année dernière à la REF21, le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) - Le Patronat Français - nous a fait l'honneur d'inviter le Premier Ministre Patrick Achi. Et, c'est en préparant sa participation que l'idée d'organiser des REF tournantes a été évoquée. C'est de là que nous est venue l'idée de l'organisation d'une REF en marge de la CGECI Academy. Celle-ci a été validée par le Président de la CGECI et l'information a été portée au Premier Ministre, qui nous a soutenus. Il a, en effet, prononcé un discours mémorable à la REF de Paris en concluant par les propos suivants « A vous entrepreneurs francophones de faire vivre cette nouvelle francophonie économique pour en faire un espace de prospérité et d'équité (...) Je voudrais vous proposer que cette rencontre, qui en appelle forcément d'autres, puisse désormais se tenir alternativement sur les deux rives du Mare Nostrum, et vous convier tous en 2022 à Abidjan, en Côte d'Ivoire. ». Quelques mois après, les pays-membres de l'Alliance des Patronats Francophones ont accepté de venir à Abidjan pour la prochaine REF. Désormais, tout Patronat membre de l'Alliance peut se porter candidat s'il souhaite abriter la REF. Ainsi donc, l'Alliance

des Patronats Francophones sera l'invité d'honneur de la prochaine CGECI Academy.

Pour une telle Alliance, quels pourraient être véritablement les enjeux ?

Il ne faut pas non plus oublier que le volet institutionnel de l'Alliance a été mis en place. En effet, elle fonctionne en tant que telle avec un Président, des Vice-Présidents et un Comité Exécutif. Elle tient même des réunions et a déjà organisé sa première Assemblée Générale. Des Groupes de Travail se sont mis en place. Les entreprises doivent s'y impliquer en fonction de leurs centres d'intérêt, pour participer à l'action patronale, renforcer leurs capacités et développer des affaires. Après la mise en place de l'aspect institutionnel, place à l'action. La REF d'Abidjan va se tenir sept (07) mois après l'Assemblée Générale. Ce sera l'occasion de faire le bilan à mi-parcours d'un certain nombre de livrables. Il s'agira de voir s'ils sont du goût de nos entreprises. Nous sommes donc en train de structurer l'Alliance, qui comprend une trentaine de patronats francophones. C'est, certes, une alliance de patronats, mais l'idée est qu'elle apporte des bénéfices aux entreprises membres de ces patronats. L'enjeu de la REF d'Abidjan sera de mettre en exergue les actes qui ont été posés depuis le 29 Mars à Tunis, date de la première Assemblée Générale de

l'Alliance, afin que les entreprises membres des patronats de cette Alliance, tirent profit des opportunités offertes par la francophonie économique.

Il y a l'enjeu de l'inclusivité. Il consiste pour les entreprises-membres de ces patronats de partager des expériences, de se rapprocher les unes des autres, et pourquoi pas de se mettre ensemble pour investir dans l'un ou l'autre des pays.

Quand on se met ensemble, c'est aussi pour être plus forts vis-à-vis des autres espaces, ou pour peser dans les débats où souvent les anglophones sont meilleurs que les francophones.

Quelle place occupe la CGECI au sein de cette Alliance ?

Au cours de la mise en place institutionnelle de l'Alliance à Tunis au mois de Mars 2022, des postes de Vice-Présidents ont été créés pour chacune des régions du Continent. Le leadership du Président de la CGECI, Jean-Marie Ackah a permis à la CGECI d'occuper le poste de Vice-Président en charge de l'Afrique de l'Ouest. Le fait que le Président Ackah soit également Président de la Fédération des Organisations Patronales d'Afrique de l'Ouest a compté dans cette désignation.

L'attribution de ce poste est aussi le couronnement de notre implication dans la création de l'Alliance. Je pense que nous avons joué un rôle moteur à côté du MEDEF et d'autres patronats, car ce genre d'initiatives repose souvent au départ sur quelques structures. Cela récompense le fait qu'on soit une Organisation qui compte en Afrique, une Association capable d'organiser la REF à Abidjan avec nos propres moyens. C'est enfin un honneur pour la Côte d'Ivoire.

Avant la tenue de la REF, il y a un événement tout aussi important qui se tiendra à Abidjan, vous l'aurez certainement compris, il s'agit du Business Forum dont la CGECI est co-organisatrice. De nombreuses entreprises du Continent y prendront part. Quelles en sont les opportunités pour le Secteur Privé Ouest-africain ?

Cet événement va donner aux entreprises l'accès à des informations et à des partenaires susceptibles de les aider dans leur stratégie de conquête de marchés extérieurs, ou d'approvisionnement à moindre coût.

Comme vous le savez, la CGECI est à l'image d'un syndicat très attaché à la défense des intérêts de ses membres. Et elle le fait depuis des années avec de temps en temps des résultats probants. A côté de cela, et notre position de principale organisation du Secteur Privé nous l'impose presque, nous devons travailler un autre pan de notre mission, qui consiste à aider nos entreprises à croître et à devenir de véritables championnes nationales. Il ne faut donc pas s'étonner de voir la CGECI s'impliquer de plus en plus dans l'organisation de forums ou y participer, en vue d'aider ses membres à trouver les partenaires avec lesquels ils pourront faire de meilleures affaires, ou ceux dont ils ont besoin pour se développer. Fin 2021, nous étions avec l'Afrique du sud. En mars 2022, c'était au tour du Royaume-Uni. En marge de la COP 15, nous avons mobilisé nos membres pour participer à un forum pour les entreprises impactées par la dégradation des sols et à pouvant bénéficier des fonds verts pour le climat. En juin 2022, nous allons participer au CEO Forum. Ce après quoi, nous allons organiser le Business forum Afrique de l'Ouest-Union européenne. Les entreprises ivoiriennes, celles de l'Afrique de l'Ouest et de l'Europe vont se retrouver au cours de cet événement pour échanger sur développement des secteurs et chaînes de valeurs prioritaires en Afrique, tout en multipliant les rencontres BtoB. Nous savons que l'Union Européenne est le premier partenaire de l'Afrique de l'Ouest, et à côté de cela, nos industriels recherchent des débouchés dans les pays de la CEDEAO. C'est dans le même état d'esprit que sera organisée la CGECI Academy 2022, à savoir explorer les opportunités d'affaires offertes par l'espace francophone (88 pays) et favoriser le réseautage entre à 200 ou 300 entrepreneurs membres de l'Alliance des Patronats francophones, 500 CEO ivoiriens et un millier de jeunes entrepreneurs qui ont l'habitude de prendre part à la CGECI Academy.

Outre le fait que la CGECI soit co-organisatrice de cet événement, y'a-t-il d'autres missions qui lui sont dévolues dans la tenue de ce Forum ?

Nous sommes dans le cadre d'un projet de deux ans financés par l'Union Européenne au même titre que le projet « S'Investir Ensemble » qui a cours actuellement, et bien d'autres que je ne pourrais citer ici. Il faut comprendre que l'une des ambitions de notre Organisation est de mettre en œuvre des

projets profitables au Secteur Privé national, et démontrer ainsi aux Partenaires Techniques et Financiers qu'ils peuvent nous confier des projets que nous pouvons gérer et mettre en œuvre pour le compte du Secteur Privé dans son ensemble. L'Union Européenne et le Ministère d'État, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, qui pilote le projet dénommé Programme d'Appui à la Compétitivité et à l'Intégration Régionale (PACIR), ont accepté de remettre une subvention de 500 000 Euros (ndlr : un peu plus 330 000 000 FCFA) à la CGECI pour réaliser ce projet qui va rapprocher les secteurs privés Ouest-africain et européen. Nous avons réussi à élaborer dans un très bref délai un projet utile et pertinent avec l'implication de toutes les parties prenantes. En fait, c'est nous qui organisons le Forum avec une double casquette. Celle de bénéficiaire parce que ce sont nos membres qui vont en bénéficier et celle d'organisateur. En tant que tel, nous travaillons en parfaite synergie avec nos mandants. Le projet s'achevant en février 2023, nous avons programmé un atelier bilan, quelques jours avant.

Quel est votre message de fin ?

Et que voulez-vous que l'on retienne de tout ce que vous avez dit ?

L'idée en organisant des forums d'affaires est non seulement de réfléchir sur des grands sujets liés à la vie des entreprises, mais aussi de permettre au Secteur Privé de nouer des partenariats gagnants-gagnants. Nous voulons encourager les entreprises qui ont des projets, qui recherchent des partenaires à nous contacter. Personnellement, je serais très heureux d'avoir à la CGECI un catalogue de projets issus du Secteur Privé que je pourrais promouvoir si des opportunités se présentent. Le reste du temps, mon rôle consiste à aider les porteurs de projets à nouer des contacts fructueux pour eux-mêmes, pour leurs permettre de réaliser leurs projets. Je souhaite donc qu'il y ait un véritable engouement, y compris en dehors de nos frontières, pour les forums organisés par la CGECI.

Pour plus d'informations, j'invite tous ceux qui sont intéressés à visiter les sites web dédiés, notamment ceux du Business Forum (www.businessforum-abidjan.com) et de la CGECI Academy (www.forumcgeciacademy.com).

UN PROJET FINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE

Logo Business Forum Africa of the West and République de Côte d'Ivoire

BUSINESS FORUM
AFRIQUE DE L'OUEST
UNION EUROPÉENNE

SPONSOR

CGECI Academy 2022

Une édition inédite !

CGECI Academy 2022

10 ans
D'IMPACT

LA REF
RENCONTRE DES ENTREPRENEURS FRANCOPHONES

Prospérons ensemble

THÈME

**QUELS PARTENARIATS POUR VALORISER
LE POTENTIEL DES ENTREPRISES EN AFRIQUE?**



La 10^{ème} édition du forum économique CGECI Academy est prévue pour les 27 et 28 octobre 2022. Thème choisi : « Quels partenariats pour valoriser le potentiel des entreprises en Afrique ? ».

Cette édition au cours de laquelle seront présents les Patronats francophones, regroupés au sein de l'Alliance des Entreprises Francophones, sera un exutoire pour présenter aux hôtes de la CGECI le long chemin parcouru par le Forum pour s'affirmer comme un espace de rencontre et de réseautage dans l'écosystème des affaires en Côte d'Ivoire.

De la première édition de 2012 sous le thème des « Mécanismes de Financement des Entreprises » à la neuvième édition tenue en 2021, qui a abordé des thématiques afférentes aux crises, plus précisément à travers le thème bien formulé de « Crises et Résilience des Entreprises en Afrique », la CGECI Academy aura mené un important chemin pour devenir, in fine, un outil stratégique du Secteur Privé ivoirien, une tribune incontournable pour faire entendre sa voix sur de grands dossiers économiques du pays.

Que de chemin parcourus, serions-nous tentés de dire ! Mais cela ne doit pas occulter le fait qu'il y a tant et tant de choses à explorer dans l'horizon immédiat et lointain par le Secteur Privé ivoirien à qui il a été dévolu le rôle d'être le moteur de la croissance économique ivoirienne.

Pour la CGECI, il n'est donc pas question pour le Secteur Privé de dormir sur ses lauriers. De nombreux défis l'attendent. Ce d'autant plus que l'édition 2021 a assez instruit le monde des affaires sur la nécessité de s'adapter et d'innover sans cesse, dans un monde désormais marqué par des crises diverses, politiques, économiques, sécuritaires et environnementales. Aujourd'hui plus qu'hier, il faudra surveiller de près l'environnement régional et international qui porte des germes d'instabilité aux effets négatifs sur les entreprises.

Une édition inédite

La 10^{ème} édition de la CGECI Academy intervient, malgré les défis multiples, dans un contexte de perspectives favorables pour l'économie ivoirienne. Dans ce contexte, les challenges à relever exigent des entreprises qu'elles soient solidaires et qu'elles développent des

alliances multiples. Le moment est donc venu pour le Secteur Privé ivoirien, de conquérir de nouveaux marchés d'exportations et de diversifier ses importations en Afrique et dans le reste du monde. Cela devrait se traduire par une intensification des échanges avec le monde, une intégration régionale effective, une participation active aux chaînes de valeurs mondiales, une opérationnalisation des alliances avec des partenaires commerciaux et techniques de divers horizons comme susmentionné.

Aussi, pour que les choses se mettent concrètement et durablement en place, la CGECI a-t-elle invité une trentaine d'organisations patronales comprenant plusieurs entreprises du monde francophone à venir à Abidjan, à l'occasion de la 10^{ème} édition de la CGECI Academy qui se tiendra les 27 et 28 octobre prochain. Une édition, somme toute, inédite qui témoigne de la maturité de ce Forum parvenu à asseoir sa crédibilité, bien au-delà de la Côte d'Ivoire, comme l'attestent la présence du Président rwandais en 2019 et celles de délégations africaines et internationales toujours plus nombreuses.

La tenue simultanée de la CGECI Academy 2022 et de la première édition tournante de la Rencontre des Entrepreneurs Francophones (REF) est un autre grand moment qui ouvre des opportunités aux entreprises du Continent.

A juste titre, le Secteur Privé devrait se mobiliser pour le succès de ce Forum qui favorisera à coup sûr des rencontres et des échanges à de hauts niveaux avec comme perspectives le développement d'affaires en vue de garantir la prospérité des entreprises.

Booster la francophonie économique

A Abidjan, les chefs d'entreprises francophones tenteront de trouver des leviers de compétitivité et des flux d'affaires qui viendront booster la francophonie économique.

La 10^{ème} édition de la CGECI Academy sera une aubaine pour recenser les opportunités de l'espace francophone. Au bénéfice des entreprises. Car la crise de la Covid-19 et la guerre montrent que rien n'est moins sûr, d'où l'importance de créer des liens forts parce que des opportunités existent. La création de richesses en dépend.

Ismaël Boga-N'guessan, DG de Axes Marketing

« La participation payante se justifie »

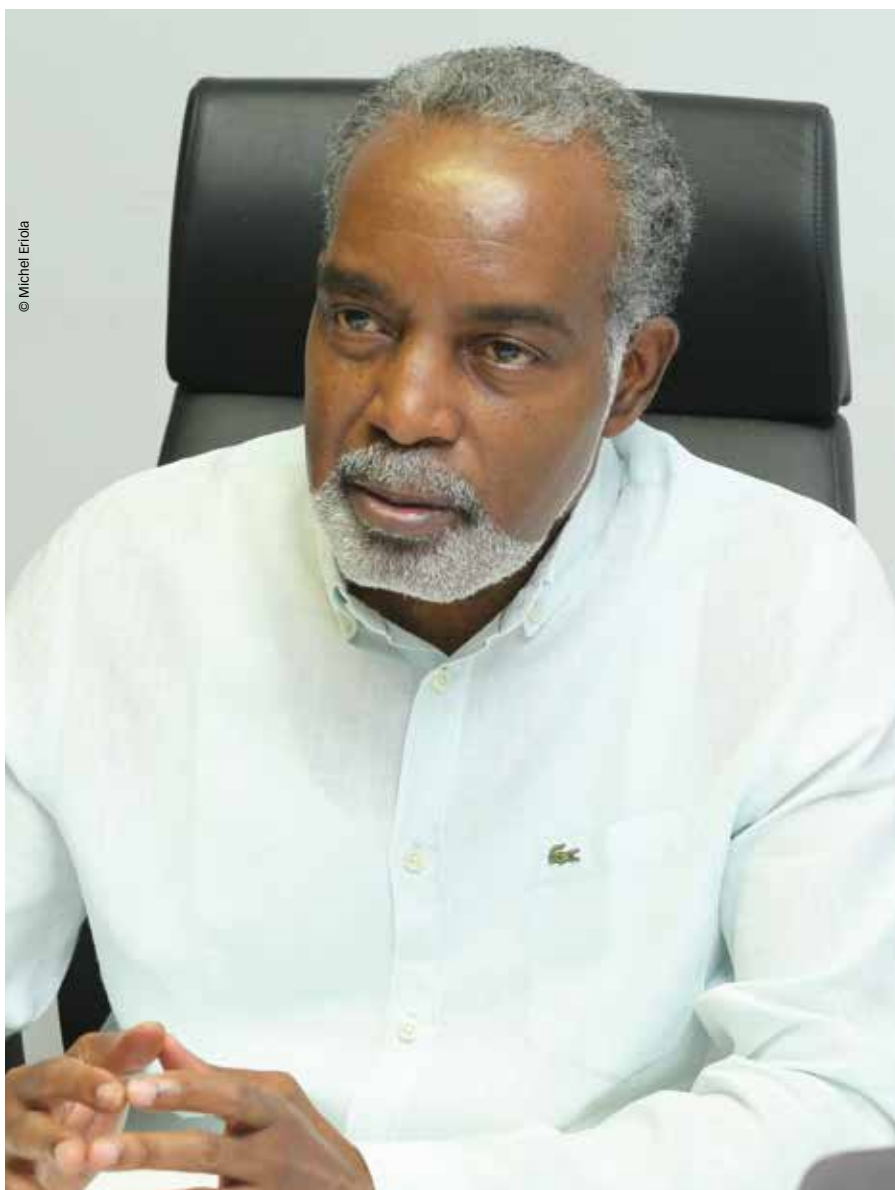
La CGECI Academy 2022 se prépare activement. L'agence conseil en communication Axes Marketing à qui l'organisation a été confiée, met tout en œuvre afin de faire de cet important rendez-vous économique en Côte d'Ivoire une totale réussite. Dans cet entretien, le Directeur général de cette structure, M. Boga-N'guessan Ismaël, égrène les actions menées, non sans oublier de relever sa particularité. Ce sera la 10^{ème} édition de ce grand rendez-vous d'affaires. Une date anniversaire.

Quelle sera la particularité de l'organisation de la 10^{ème} édition de la CGECI Academy, quand on sait qu'elle sera couplée à la 1^{ère} édition tournante de la Rencontre des Entrepreneurs Francophones ?

L'organisation de la CGECI Academy va abriter les assises de l'Alliance des Patronats Francophones. C'est la preuve que la CGECI Academy a gagné ses lettres de noblesse aussi bien au plan national qu'international. Du point de vue du contenu du Forum, les éléments fondamentaux demeurent. Sauf que les thématiques seront plus centrées sur les CEO que sur les Young CEO. Cette année, la CGECI Academy sera à sa 10^{ème} édition. Cet anniversaire doit être marqué d'une pierre blanche.

Une autre nouveauté, c'est l'entrée payante à la CGECI Academy. Comment est-ce cela pourrait-il se mettre en place ?

Cette année, la participation à la CGECI Academy sera effectivement payante pour tous ; et ce, pour plusieurs raisons. Cet événement, faut-il le reconnaître, a atteint un haut niveau de qualité, de sorte qu'il rivalise avec d'autres événements économiques, dont la participation est aussi payante. Cette année, il est prévu des innovations de taille pour les entreprises qui viennent exposer leurs produits ou faire connaître leurs services. Il est organisé à leur intention un déjeuner de réseautage, une possibilité d'inscription sur la plateforme pour des B to B en vue d'accélérer la transformation des contacts pris en « business ». Eu égard à ces innovations, ces entreprises qui payaient déjà pour leur participation, verront leurs



M. Ismaël Boga-N'guessan, Directeur Général de Axes Marketing

tarifs en légère augmentation. Ainsi, les Young CEO paieront 150 000 FCFA, tandis que les CEO paieront 300 000 FCFA, le déjeuner y compris. Nos tarifs sont d'ailleurs largement en dessous de ceux qui sont appliqués pour d'autres événements d'une telle envergure. Il convient de noter que cette année, l'organisation des assises de l'Alliance des Patronats Francophones verra la participation de 30 patronats sans oublier que la Francophonie compte 88 membres. L'organisation de la CGECI Academy s'amplifie, pour ne pas dire qu'elle s'améliore, en termes de contenu. Ceci pour dire qu'un produit qui est de qualité ne saurait être gratuit.

En 2021, le caractère hybride de la CGECI Academy a permis à des centaines de personnes de suivre quelques séquences du Forum en mode digital. Qu'en sera-t-il cette année et seront-elles également soumises à des contreparties financières ?

Ceux qui ne seront pas en mesure d'effectuer le déplacement, pourront s'inscrire en mode digital. Ils pourront suivre en direct certains contenus, en fonction de leur profil de participation ou d'inscription (Young CEO ou CEO). Au nombre de ces événements, la cérémonie d'ouverture au cours de laquelle le discours inaugural est délivré, la cérémonie de clôture avec un panel de haut niveau, et quelques ateliers pour les CEO. Cependant, ils pourront voir par la suite en différé des éléments de la CGECI Academy, de leur profil d'inscription.

Au regard de la particularité de la 10^{ème} édition du Forum, à quoi devrions-nous nous attendre comme touche spéciale de Axes Marketing pour rehausser la dimension exceptionnelle de l'évènement ?

Pour cette édition, nous allons mettre un accent particulier sur le digital. Pour ce faire, nous proposons un service éprouvé au niveau international. Tous ceux qui voudront prendre part à l'évènement devront obligatoirement s'inscrire en ligne. Il n'y aura pas d'inscription manuelle. Ceux qui n'ont pas la culture du digital seront obligés de s'y mettre. L'inscription en ligne offre la

possibilité sur la plateforme de choisir le ou les ateliers auxquels l'on voudrait participer en fonction de son profil d'inscription (Young CEO ou CEO). Cela permet, par la même occasion, aux participants de s'inscrire sur la plateforme B to B et d'effectuer le paiement avec toute la sécurité requise. Une salle bien confortable sera d'ailleurs mise à la disposition des opérateurs économiques pour leur permettre de se retrouver pour échanger dans le cadre du B to B. Le Gala sera un moment fort pour clôturer en beauté cet événement au cours duquel nous aurons des prestations artistiques et culturelles de haut vol. Tout ceci contribuera à montrer à nos hôtes que nous savons recevoir en Côte d'Ivoire.

Un évènement à la mesure de ce que vous prévoyez ne pourrait se faire sans contrainte...

On ne peut pas parler véritablement de contraintes. Nous sommes dans le train depuis le lancement. Nous avons commencé la phase B to B de l'évènement. Elle consiste à recruter les participants. La campagne d'affichage est en cours. Nous avons déjà recruté le nouveau sponsor leader qui est IFG, leader de la formation professionnelle depuis plus de 30 ans et notre Sponsor Diamant Orange CI. Les participants

habituels en termes d'exposants sont en train d'être recrutés. Nous suivons la tendance. Nous ne sommes pas arrivés à un stade où on peut parler véritablement de contraintes. Toutefois, avec notre partenaire, nous verrons ensemble quelques points pour fluidifier certains aspects de la phase préparatoire du Forum.

Un mot de fin !

Je voudrais demander aux grandes entreprises et aux Young CEO de prévoir chaque année dans leur ligne budgétaire la participation à la CGECI Academy. Pour les sponsors, ce sont des niveaux d'investissement qui sont quand même conséquents. Comme je l'ai mentionné plus haut, pour les Young CEO, les frais de participation s'élèvent à 150 000 FCFA et 300 000 FCFA pour les CEO. La CGECI Academy est un évènement qui permet aux entreprises de se mettre au niveau des compétences internationales. Il est important que nous ayons chaque année cette rencontre de l'ensemble de la communauté des hommes d'affaires installés en Côte d'Ivoire afin de partager nos connaissances et expériences, mais aussi pour former un réseau. C'est ensemble que les opérateurs économiques ivoiriens vont prospérer en se rencontrant à ce rendez-vous devenu incontournable.



© Michel Eriola

Les Patronats francophones font désormais chorus ensemble

🕒 **Jean-Marie ACKAH** nommé Vice-Président pour l'Afrique de l'Ouest de l'Alliance des Patronats Francophones



M. Jean-Marie ACKAH, Vice-Président pour l'Afrique de l'Ouest de l'Alliance des Patronats Francophones

Un accord a été signé le 29 mars 2022 à Tunis. Par cet accord, 23 Organisations Patronales francophones ont décidé de formaliser une alliance.

Cette alliance est dénommée : Alliance des Patronats Francophone. La cérémonie a été organisée au siège de l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA).

Regroupant au total 31 patronats, l'Alliance traduit la volonté de bâtir une francophonie économique concrète autour des entreprises. Elle sera dotée d'un secrétariat permanent et aura pour mission d'accélérer les flux d'affaires entre entreprises francophones, de coordonner l'action francophone des organisations professionnelles les plus représentatives de chacun des pays membres, d'établir des diagnostics partagés

et d'être une force de proposition, indique le texte de l'accord.

La cérémonie de signature de l'accord de Tunis en substance a été présidée par la Cheffe du Gouvernement tusinien, Mme Najla Bouden en présence, entre autres, du Président de l'UTICA, M. Samir Majoul, et celui du MEDEF, M. Geoffroy Roux de Bézieux,

Notons que la pertinence de cette démarche vise à donner corps à une francophonie économique plus agissante, dont les contours ont été esquissés lors de la dernière Rencontre des Entrepreneurs Francophones à Paris en août 2021.

Le nouveau cadre de partenariat économique que représente l'Alliance des Patronats

Francophones est d'autant plus nécessaire que l'aire géographique francophone au nord comme au sud fait face à des défis de taille qui nécessitent davantage de convergence et de solidarité sur fond de crise sanitaire, de conflit en Ukraine et de leurs ramifications socio-économiques.

Aussi, face à cette conjoncture inédite, l'Alliance des Patronats francophones revêt-elle une importance toute particulière puisqu'elle offre une plateforme idoine pour forger ensemble des approches innovantes et ambitieuses en vue de densifier les échanges économiques et exploiter tout le potentiel économique, dont recèle l'espace francophone. Cette Alliance dispose de nombreux atouts favorisant la consécration d'un véritable espace de développement et de croissance.

Outre le socle culturel et linguistique commun, cet espace représente un marché de plus de 500 millions de personnes et participe à hauteur de 16% du PIB mondial avec une moyenne de croissance annuelle de 7%. Il appartient donc plus que jamais de saisir ces opportunités et de mutualiser les moyens en vue d'insuffler une dynamique économique à la francophonie.

Dans cette optique, pour les promoteurs de cette Alliance, le rôle du Secteur Privé serait crucial et ce, en harmonie avec l'action des autres parties prenantes, en l'occurrence les autorités publiques, les collectivités territoriales et les organisations non-Gouvernementales.

Ainsi, l'Alliance des Patronats Francophones constitue un véritable fer de lance à même de soutenir la dynamique de croissance dans l'espace commun et accélérer sa résilience économique. Pour ce faire, il est recommandé qu'elle focalise davantage ses actions économiques sur des secteurs innovants et à forte valeur ajoutée tels que l'économie verte, l'économie bleue, les Energies Renouvelables,

le numérique, les infrastructures résilientes, la recherche-développement-innovation, la santé, l'agriculture durable et l'agroalimentaire. Dans ces domaines, la zone francophone regorge d'atouts considérables, non seulement en termes de ressources naturelles mais également, et surtout en capital humain, en particulier les jeunes qui représenteront d'ici 2060 les trois quarts de la population francophone, selon la Banque Mondiale.

Pour certains observateurs, il est nécessaire de dégager un schéma plus intégré de coopération opérationnelle entre les opérateurs privés pour explorer ensemble de meilleures débouchées sur le plan commercial et soutenir la relocalisation vers des chaînes d'approvisionnement et de valeurs francophones, plus stables et plus résilientes. Aussi un partenariat gagnant-gagnant à moyen et long termes entre le Secteur Privé et le secteur public permettra-t-il aux économies de prospérer de façon pérenne et inclusive.

Ces observateurs de l'écosystème économique pense que la mise en réseau des patronats francophones devrait permettre de créer un nouvel élan entrepreneurial notamment, chez les jeunes et les femmes et de mutualiser les avantages comparatifs, dans l'objectif de créer un pôle économique francophone. C'est du reste dans cet esprit qu'il a été conçu la stratégie pour la francophonie économique 2021-2025, adopté en 2020 ainsi que de la stratégie sur le numérique pour la période 2022-2026.

En conclusion, la signature de l'accord instituant l'Alliance des Patronats Francophones est un jalon supplémentaire sur la voie du rapprochement économique des pays francophones. Cette plateforme constituera non seulement une force de proposition, mais agira en tant que levier de coopération et de développement entre les opérateurs privés francophones pour la réalisation d'un espace francophone économiquement intégré.

Notons que le prochain rendez-vous majeur de l'Alliance est prévu à Abidjan en octobre 2022 pour la tenue de « La REF francophone 22 » en marge de la CGECI Academy, le grand forum économique du Secteur Privé ivoirien organisé par la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire Ivoire- Le Patronat Ivoirien. Une trentaine de Patronats francophones y sont attendus. Ce sera l'occasion de présenter les premiers résultats de six mois d'actions qui auront été obtenus dans l'intervalle.



LES DÉCISIONS QUI FORMALISENT L'ACTE DE NAISSANCE DE L'ALLIANCE

La création de l'Alliance intervient six mois après la tenue de la première Rencontre des Entrepreneurs Francophones (REF francophone) et la Déclaration de Paris. Elle manifeste la continuité d'action et la détermination des patronats fondateurs pour bâtir une francophonie économique concrète autour des entreprises. Troisième langue d'affaires dans le monde, le français nécessite une structuration à l'échelle mondiale.

La rencontre de Tunis qui a permis de signer officiellement l'acte de naissance de l'Alliance a permis de prendre plusieurs décisions.

Parmi celles celles-ci, il y a :

- ⊙ L'élection d'un Premier Président de l'Alliance pour un mandat de 2 ans, en la personne de M. Geoffroy Roux de Bézieux, Président du MEDEF, France ;
- ⊙ L'élection d'un bureau composé de Vice-Présidents à savoir :
 - M. Jean-Marie Ackah, Président de la CGECI, Côte d'Ivoire ;
 - M. Youssouf Moussa Dawaleh, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, Djibouti ;
 - M. Daniel Abboud, Responsable de la Commission des Relations Internationales du Conseil d'Administration de ALI, Liban ;
 - M. Thierry-Marie H. Rajaona, Président du GEM, Madagascar ;
 - M. Karl Blackburn, Président et Chef de la Direction du CPQ, Québec ;
 - M. Mohamed Zein El Abidine Ould Cheikh Ahmed, Président UNPM, Mauritanie ;
 - M. Célestin TAWAMBA, Président du GICAM, Cameroun ;
 - M. Samir Majoul, Président de l'UTICA, Tunisie.

Il faut noter que le siège de l'Alliance est établi à Paris.

La première réunion officielle de l'Alliance aura aussi permis de lancer sept groupes de travail et d'en approuver les axes programmatiques et les livrables attendus. Il s'agit notamment des groupes de travail suivants :

- ⊙ Groupe de Travail 1 : Infrastructures et grands projets (Co-présidence : ALI, Liban et CPG, Gabon) ;
- ⊙ Groupe de Travail 2 : Libre circulation des biens, services et personnes (Co-présidence : UTICA, Tunisie et CNP, Guinée) ;
- ⊙ Groupe de Travail 3 : Transition écologique et RSE (Co-présidence : CNP, Bénin et Business Mauricius, Maurice) ;
- ⊙ Groupe de Travail 4 : Finance, banque, capital (Co-présidence : CNP, Sénégal et Chambre de commerce de Djibouti) ;
- ⊙ Groupe de Travail 5 : Facilitation des investissements et co-investissements (Présidence : CGEM, Maroc et GEM, Madagascar) ;
- ⊙ Groupe de Travail 6 : Formation professionnelle (Présidence : CPQ, Québec) ;
- ⊙ Groupe de Travail 7 : Numérique (Présidence, CNP, Sénégal).

Business Forum

Les Secteurs Privé ouest-africain et européens dans un nouvel élan de partenariat



Au cours du panel de haut niveau lors du lancement du Business Forum

Prévu pour être un événement incontournable consacré à l'investissement et aux opportunités d'affaires en Afrique et avec l'Afrique, le Business Forum entend fournir des clés de compréhension sur les secteurs qui font la croissance en Afrique et réunir sur un mode interactif des décideurs africains et européens pour développer une intelligence collective et contribuer à l'ouverture de nouveaux champs de partenariats avec le Continent.

Ainsi, du 16 au 17 juin, l'édition 2022 du Business Forum, premier forum du genre, aura pour ambition concrète d'accroître le potentiel d'attractivité de la Côte d'Ivoire pour les investisseurs privés et stimuler les échanges commerciaux entre les pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union européenne (UE). Ce, dans le but de booster les Investissements Directs Etranger (IDE) et la croissance économique. Thème choisi pour cette édition qui verra la présence, lors de panels et conférences, des personnalités inspirantes, des experts, des hommes et femmes d'horizons divers, est: "Transformation des économies d'Afrique de l'Ouest à travers un partenariat renforcé

entre les secteurs privés européens et Ouest africain".

Il est aussi prévu l'organisation de rencontres d'affaires, dont l'une concerne le Gouvernement et le Secteur Privé, dans le cadre de Business to Government (B2G). Des relations d'affaires ou commerciales entre le Secteur Privé et le Gouvernement. Les rencontres B2G vont concerner les Ministres de l'Afrique de l'Ouest en charge de l'Intégration africaine, de l'Economie, de l'Investissement et des Accords de partenariat économique.

«Le Business Forum dont le lancement a été fait à Abidjan au mois de novembre 2021 a pour but de créer les conditions pour le renforcement de partenariat d'affaires entre les Secteurs Privés ouest-africain et européen en vue du développement des chaînes de valeur locales à fort potentiel de transformation économique. Le Forum sera un instrument d'interface entre les Secteurs Privés ouest-africain et européen. Il favorisera l'établissement de partenariats d'affaires et de collaboration entre les organisations privées ouest-africaines et européennes, les entreprises de l'Afrique de l'Ouest entre elles, d'une part, et entre les entreprises privées de

l'Afrique de l'Ouest et de celles de l'UE, d'autre part. Il s'agira aussi de favoriser la signature d'accords (achat/ventes ou investissement ou institutionnels) et d'en évaluer l'impact à l'issue du forum. De même, un cadre sera mis en place pour assurer le suivi des conclusions du Forum afin que, les contacts noués débouchent sur des contrats formels », dit le Patronat ivoirien et l'Union Européenne, co-organisatrices de l'Evènement.

Favoriser l'établissement des liens commerciaux

En termes de valeurs ajoutées, ce Business Forum sera aussi meublé d'informations sur les chaînes de valeurs et de rapprochement des pays ouest africains et ceux de l'UE.

Par ailleurs, il y aura des rencontres B2B seront de 3 sortes : les partenariats institutionnels, plutôt entre associations du Secteur Privé. Les accords commerciaux (achat-vente ou import-export) et les partenariats financiers (banques ou investisseurs).

A cet effet, le Président de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) et de la Fédération des organisations patronales de l'Afrique de

l'Ouest (FOPAO), M. Jean-Marie Ackah, traduit en trois points les attentes du Secteur Privé africain. Ce forum doit être une occasion d'attirer davantage d'investisseurs vers la Côte d'Ivoire et les autres pays de l'Afrique de l'Ouest. Aussi devra-t-il permettre « aux entreprises africaines d'avoir de meilleurs canaux pour s'exporter sur le marché européen ». Mais la plus grande attente, notera le Président de la CGECI, c'est de voir le partenariat avec l'Europe s'intensifier et se consolider avec d'autres partenariats pour arriver à un plateau beaucoup plus grand.

La co-entreprise pour faire évoluer les projets

M. Ackah reste convaincu que la proximité avec l'Europe peut permettre à l'Afrique de passer à une autre étape de leur relation. Il reste persuadé que la co-entreprise permettra aux hommes d'affaires européens, ivoiriens et africains de faire évoluer leurs projets vers la création d'entreprises communes. « C'est la meilleure façon de pérenniser ce partenariat d'affaires », pour M. Jean-Marie Ackah, convaincu que ce forum permettra d'enregistrer des avancées dans ce sens.

Un forum, du reste, salué par plusieurs personnalités de premier plan dont Jobs Von Kirchmann, ambassadeur de l'UE en Côte d'Ivoire pour qui, le moment est favorable pour motiver davantage les entreprises européennes à investir en Côte d'Ivoire et en Afrique de l'Ouest. Pour le diplomate européen, le slogan de ce forum qui est "Allons ensemble" traduit mieux, d'un côté comme de l'autre, qu'il faut se donner les moyens de renforcer le partenariat entre les secteurs privés européen et ouest-africain, et permettre aux entreprises de s'implanter en ayant toutes les cartes en main. « Il faut donc que nous soyons absolument transparents sur la façon de faire du business, et mettre à disposition tous les instruments présents », soutient-il.

Notons que l'organisation de ce Business Forum à laquelle est associé le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, est articulé autour d'un panel d'ouverture qui a pour thème : « Partenariat Afrique de l'Ouest-Union Européenne : Allons ensemble ». Il y aura également un panel de haut niveau libellé comme suit : « Chaînes de valeur régionales : Quel accompagnement pour le développement de la chaîne de valeur en Afrique de l'Ouest ? ». Bien d'autres thématiques d'intérêt général pour les entreprises seront abordées.



WORLD TRADE CENTER®
ABIDJAN



330 WTC



90 Pays



1 Réseau

- Location de salles de réunion et de bureaux de passage
- Club d'affaires • Opportunités d'affaires à l'international

 **CGECI** "Le Patronat Ivoirien"
Siège social du World Trade Center en Côte d'Ivoire
"LA MAISON DE L'ENTREPRISE"

Angle du boulevard de la République
et de l'Avenue Lamblin | 01 BP 8666 Abidjan 01
Tél.: +225 27 20 330 200 | Fax: +225 27 20 222 825

Perspectives du secteur minier

Jean-Claude Diplo, Président du Groupement Professionnel des Miniers de Côte d'Ivoire (GPMCI), à cœur ouvert !

Le secteur des Mines en Côte d'Ivoire est l'un des secteurs économiques les plus dynamiques. Plus de 500 milliards de nos d'investissements et un chiffre d'affaires de plus de 1600 milliards FCFA en à peine 10 années d'existence. C'est un secteur bien organisé qui, malheureusement, connaît des contraintes liées à la réforme du cadre règlementaire et légal, l'amélioration de l'infrastructure géoscientifique et la mise en place de mécanismes locaux pour financer la recherche. Toutes ces difficultés ont fait, du reste, l'objet d'un symposium organisé récemment par le Groupement des Professionnels des Mines de Côte d'Ivoire (GPMCI). La faïtière du Secteur. Dans cet entretien qu'il a bien voulu accorder à la Tribune du Patronat, le Président du GPMCI parle des enjeux de ces assises, l'attente des Professionnels des mines vis-à-vis de l'Etat et les relations entre le GPMCI et la CGECI dont le GPMCI est membre. Suivons.



© Michel Eriola

M. Jean-Claude Diplo, Président du Groupement Professionnel des Miniers de Côte d'Ivoire

Présentez-vous SVP ?

Je suis Jean-Claude DIPLO, Administrateur, Président Directeur Général des compagnies Bonikro Gold Mine, Hiré Gold Mine, et Agbaou Gold Operations appartenant au groupe Allied Gold Corp. J'occupe depuis janvier 2021, le poste de Président du GPMCI pour un mandat de trois (03) ans.

Je suis titulaire d'un Master en Administration des Affaires (MBA) obtenu à HEC Montréal, et d'un certificat en Advanced Management Program (AMP) de la Melbourne Business School.

Vous avez été élu en janvier 2021 à la tête d'une organisation patronale qui existe depuis 2008. Et l'une de vos actions fortes a été d'organiser le premier symposium du GPMCI qui, visiblement, a été un moment important de réflexion pour les acteurs de votre secteur. A quel besoin répondait ces assises ?

Je voudrais, à l'entame de cet entretien, saluer le Président Jean-Marie ACKAH, les membres du Conseil d'Administration, le Bureau Exécutif et tous les membres de la CGECI.

Nous sommes très heureux d'avoir adhéré à la CGECI.

Nous sommes donc ravis de faire chemin avec la CGECI pour plusieurs raisons notamment la réussite de son empreinte sur l'économie nationale. Également, elle est devenue la voix du Secteur Privé du pays. De plus, en tant que groupe qui entend jouer un rôle important, il est presque naturel pour nous d'en faire partie.

L'organisation du Symposium est l'une de nos actions fortes au titre de la visibilité sectorielle. Il fallait donc réussir cette première édition, car pendant longtemps le secteur minier était centré sur lui-même et ses partenaires directs. Le symposium est une réponse de promotion et de vulgarisation du secteur eu égard à sa contribution dans le paysage économique national.

En termes d'objectif, cette édition visait à poser les bases de la réflexion sur les meilleures conditions pour le développement du secteur minier ivoirien. A terme, l'objectif est de construire un écosystème national, dynamique autour des mines en Côte d'Ivoire.

C'est la raison pour laquelle nous avons mis l'accent sur la recherche minière qui est une phase relativement méconnue, mais extrêmement risquée. En effet, celle-ci constitue la porte d'entrée de l'industrie minière. En l'intensifiant, notre pays a plus de chance d'accroître sa production à travers la découverte de nouveaux gisements.

Pour rappel, 10 à 12 ans se sont déjà écoulés depuis l'entame de la phase d'industrialisation du développement minier en Côte d'Ivoire, ayant conduit à la réforme du code Minier en 2014. Il était donc important pour nous de faire une pause, et une rétrospective sur nous-mêmes, car le secteur des mines est un secteur très dynamique ; en plein essor ces dernières années au regard du potentiel de la Côte d'Ivoire.

Est-ce que cela veut dire que l'on devrait s'attendre à d'autres initiatives majeures qui seront entreprises par le GPMCI ?

Vous me demandez « Actions futures », je vous dirais qu'il y en a, car des sujets importants restent à traiter : Par exemple, le financement de l'exploration minière. Comment faire pour que les acteurs nationaux s'intéressent de plus en plus à cette activité et y prennent une part active ?

Cela permettra de réunir autour d'une table, les acteurs financiers nationaux et régionaux. C'est la raison pour laquelle vous avez constaté la participation de l'Association des Professionnels des Banques et Établissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEFCI), la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et d'autres organes des ministères techniques concernés (Ndlr : Le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État et le ministère de l'Économie et des Finances) au symposium. Cela permet surtout d'avoir autour de nous la Communauté scientifique parce qu'à la base, l'activité minière, c'est avant tout une activité scientifique du point de vue de la géologie. De ce fait, il faut une infrastructure géoscientifique suffisamment pointue pour permettre de mener des explorations et mettre en évidence le potentiel minier. Ce qui devrait permettre à la communauté des décideurs politiques de prendre des décisions, car ils ont une action importante à mener en termes de levier pour adresser la réglementation appropriée et, enfin, les opérateurs miniers eux-mêmes, dans leurs différentes incarnations que sont la production, l'exploration, les compagnies de services, les compagnies de géo service, l'exploitation, etc. Tout ceci constitue des axes de réflexion.

Maintenant, quand vous me dites « Actions futures » découlant de celles-là, une fois que j'ai campé cet écosystème avec tous ces acteurs majeurs qui ont participé au symposium, le prochain exercice pour nous consistera à affiner la discussion sur l'aspect lié au financement lors des Mining Business Club, les Café Mines.

Ce sont les prochains rendez-vous sur lesquels, la Direction Générale du GPMCI travaille...

Le thème central de ce symposium était « Comment dynamiser la recherche minière ? ». A la lumière des réflexions qui ont été menées, nous sommes tentés de vous demander comment ce dynamisme peut-il se faire ?

Trois étapes particulièrement stratégiques sont nécessaires pour concrétiser la dynamique attendue notamment la réforme du cadre réglementaire et légal, l'amélioration de l'infrastructure géoscientifique et la mise en place des mécanismes locaux pour financer la recherche minière.

Concrètement, cela veut dire qu'il faut s'assurer d'avoir une bonne compréhension de la géologie. Ce qui requiert donc une série d'actions scientifiques et géoscientifiques, permettant de dire que nous avons, premièrement, un potentiel qu'on sait qualifier et quantifier.

La deuxième chose est d'avoir une administration qui octroie des permis; donc qui crée un cadre réglementaire et législatif dans lequel, les acteurs privés peuvent se mouvoir. Pour dire les choses plus simplement : on sait comment obtenir un permis, on sait également comment on accélère le processus d'obtention d'un permis... Globalement, le processus administratif s'adapte au calendrier et aux impératifs de l'investisseur. Ce qui ramène à l'amélioration de l'environnement des affaires.

Troisièmement, le dynamisme que nous recherchons passe également par la mise en place d'un système de financement qui accompagne les actions menées dans le secteur minier. Voici ainsi présentées, trois à quatre choses qui peuvent être faites immédiatement quand vous nous demandez comment on arrive à dynamiser l'exploration minière; bien entendu, c'est sans oublier, la mise en œuvre d'une politique de développement des ressources humaines qui comprennent et agissent dans ce secteur. C'est la raison pour laquelle le secteur académique était fortement représenté lors de ces assises.

Au regard des bons chiffres réalisés par le secteur minier ces dernières années : plus de 500 milliards d'investissement, un chiffre d'affaires de plus de 1600 milliards de nos francs, etc. Serait-il exagéré de dire que c'est le poumon économique de la Côte d'Ivoire de demain ?

Le poumon économique de demain ! Cela pourrait le devenir, c'est un souhait. Je dirais bien plus que cela, ça pourrait être un énoncé de politique générale par le Président de la République. A ce niveau très élevé, c'est clairement un signal donné. Notre rôle est de mettre en œuvre cette politique ; et c'est aussi l'un des sens apportés à la tenue de ce symposium.

Est-ce que ce secteur est le poumon ? Les données permettent de le dire et il faut affiner ces données. Il faut continuer de travailler, mais en gardant dans les justes proportions, la raison dans les mesures. Actuellement, le secteur minier, dans ses 10 ans d'existence, ne contribue qu'à environ 4 ou 5% du PIB.

Ce secteur ne peut pas prétendre devenir un poumon de l'économie nationale dans l'état actuel des choses. Mais, en revanche, est-ce qu'il a le potentiel pour le devenir ? Notre réponse, c'est possiblement, certainement.

Les bons chiffres susmentionnés ne sauraient cacher certainement de multiples contraintes auxquelles votre secteur est confronté. Pourriez-vous nous en donner quelques-unes ?

Il faut d'abord que nous sachions qu'il n'y a pas de monde idéal. C'est notre responsabilité de travailler à lever les contraintes. C'est pour cela que pour nous, le premier actif, de loin, le plus important, quand il s'agit d'adresser la question de l'environnement du monde des affaires, c'est la capacité que les acteurs se donnent pour pouvoir se parler. Donc, la qualité du dialogue est extrêmement importante à ce niveau. J'ai indiqué la dernière fois (Ndllr: lors du symposium) que c'est d'autant bien perçu que des institutions comme la Société Financière Internationale jugent opportun d'avoir dans leur ligne de crédit, une particulièrement dédiée à l'amélioration du dialogue public-privé.

Pour nous, c'est cela d'abord qui est la priorité. Et une fois que cela est établi, tout le reste devient possible parce qu'on peut discuter des sujets au fur et à mesure, on peut les adresser à tout moment. Et, il y en aura tous les jours. Vous comprenez donc que ce ne sont pas les difficultés qui sont le problème de notre perspective. Il convient plutôt de se poser la question de savoir s'il existe un cadre pour en parler, s'il y a une qualité d'écoute entre les parties...

C'est cela le point à faire !

Parlant de l'existence d'un cadre de dialogue public-privé et d'une qualité d'écoute qui en résulterait, qu'en est-il justement dans la relation qu'il y a entre vous et les pouvoirs publics ?

Pour illustrer le cas de la Côte d'Ivoire, ce que je peux dire, c'est qu'à l'instar de toutes les administrations, même celles de pays qui sont de tradition minière de plusieurs siècles, les difficultés sont permanentes, elles existent bel et bien.

En revanche, ce qui fait le charme de notre système, c'est que nous avons un Gouvernement avec qui, le dialogue est possible. Et, je puis vous assurer que c'est un dialogue profond et de qualité. C'est parce

qu'on a reconnu que ce dialogue fonctionne, notamment dans la sphère de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire, que nous avons souhaité y adhérer afin de bénéficier de l'amplification de ce dialogue. Ce n'est pas toujours que cela est bien perçu, mais j'insiste sur la question pour dire que pour la Chambre des Miniers, c'est vraiment le levier principal. Ainsi donc, pour nous, les problèmes ne sont jamais le cœur de notre discussion, parce qu'ils existent et on doit les adresser, d'emblée. Est-ce qu'on a les capacités requises ou est-ce qu'on crée les cadres adéquats pour les adresser ? C'est cela notre préoccupation. Pour les acteurs miniers que nous sommes, l'amélioration de l'environnement des affaires commence d'abord par ces perceptions, c'est-à-dire par la qualité du dialogue que les parties prenantes ont entre elles.

La CGECI pourrait donc être dans la déclinaison de vos aspirations, un bon partenaire...

A l'évidence, la CGECI est un acteur de référence, aujourd'hui, qui s'est posée comme partenaire du Gouvernement sur la question essentielle de la place du Secteur Privé dans l'essor de l'économie nationale. On voit dans le discours du Premier Ministre, Patrick Achi, dans le cadre de la « Vision de la Stratégie Côte d'Ivoire 2030 et du Programme Côte d'Ivoire Solidaire 2021-2025 » la place prépondérante que le Secteur Privé doit prendre et il en fait la promotion à l'international. Il est heureux de le constater.

Je note pour ma part que cette promotion à l'international se fait en associant le Secteur Privé, notamment la CGECI. En intégrant cette Organisation, nous trouvons là un amplificateur de nos préoccupations. Et, l'exercice 2021 nous a donné à loisir les preuves que la CGECI, dans quelques difficultés que nous avons rencontrées -que cela relève de l'interprétation de nos conventions minières ou du dispositif fiscal minier national- a été un accompagnateur de qualité et de choix.

Président, il y a une problématique liée à votre secteur qui revient avec acuité. C'est celle de l'orpaillage clandestin dont les acteurs vous mènent une concurrence déloyale et, au travers, duquel il est observé depuis des années un risque sécuritaire qui ne peut être ignoré. Comment appréhendez-vous cette problématique ?

Vous abordez là un sujet bien vaste pour lequel nous pourrions passer quatre à cinq jours à en discuter. La question de l'orpaillage est en effet un vaste sujet qui n'est pas toujours, à notre sens, abordé dans la perspective qu'il serait souhaitable. Si on remet les choses en perspectives, l'orpaillage est une activité économique. Par endroits, il est même une activité culturelle ; on peut s'en rendre compte en remontant l'histoire au cours des siècles passés.

Cependant, il a un appendice qu'on appelle « clandestin » qui fait infraction dans le débat tel qu'on le vit actuellement. J'entends que votre question vise cet aspect de l'orpaillage qui, lorsqu'il n'est pas régulé et qu'il échappe au contrôle des pouvoirs publics devient effectivement clandestin ou sauvage. Malheureusement, c'est cet aspect qui peut devenir un enjeu de sécurité nationale. Mais c'est d'abord un enjeu de sécurité régionale. Si on regarde à l'échelle de la région ouest-africaine, on note un vaste phénomène de transhumance, des acteurs de l'orpaillage clandestin, d'une frontière à une autre, connaissant l'état de la qualité relative de la sécurité aux frontières. Ce qu'on a vécu ces dernières années l'atteste et quelques rapports d'institutions internationales crédibles le disent également. En effet, on note des mouvements souvent estimés en dizaines de milliers d'acteurs de l'orpaillage, bougeant d'une frontière

à une autre, selon les mouvements répressifs qu'on voit dans un pays comme dans un autre. Cela veut dire concrètement que c'est une masse importante qui, si elle n'est pas contenue, peut représenter un enjeu de sécurité à l'échelle de la sous-région. C'est pour cela que nous nous félicitons des différentes initiatives prises.

Par exemple, nous pouvons citer celle qui est conjointement menée par les États de la sous-région et l'Union Européenne sur le devoir de diligence pour retracer la production aurifère ou diamantifère et tous les autres métaux précieux qui se font dans la sous-région à partir de cette activité non contrôlée ou non réglementée. C'est ce qui concerne la sécurité nationale et régionale.

En ce qui concerne la sécurité des opérations industrielles, elles-mêmes, il y a un problème lorsque cette activité est clandestine. L'orpaillage formel ou accepté a toujours collaboré avec l'activité industrielle, il n'il n'y a donc pas d'enjeu de sécurité qui se pose à proprement parler. D'ailleurs, aujourd'hui, en Côte d'Ivoire, les exemples sont foisonnants. Il en existe également dans la sous-région et en Afrique où sur des périmètres miniers industriels, des aménagements existent et où la tolérance se fait avec l'orpaillage mené comme une activité des populations locales. Il y a là un contrôle bien exercé qui est fait et les choses se passent, pour le moins sereinement.

En revanche, le volet clandestin, lui, il peut être problématique à la fois pour la sécurité physique des opérateurs miniers et la sécurité fiscale des États. Je dois signaler que les chiffres en matière d'orpaillage clandestin peuvent atteindre des sommets selon les pays. Quand vous regardez les statistiques de production nationale des pays comme le Soudan, elles le placent au quatrième rang des pays africains miniers mais sa production est exclusivement constituée de l'orpaillage puisqu'il n'y a pas encore d'unité industrielle, du fait de l'histoire de guerre que nous connaissons tous. Une seule est en développement mais toute la production nationale, qui est un peu plus forte que celle de la Côte d'Ivoire, est faite de l'orpaillage. Un autre pays, l'Éthiopie, a sa production nationale d'or qui est également faite à partir de l'orpaillage artisanal contrôlé par les pouvoirs publics.

En Côte d'Ivoire, face à l'enjeu d'ordre sécuritaire et économique, est-ce que les professionnels du métier des mines que vous représentez sont suffisamment consultés par le Gouvernement à l'effet de trouver une solution à ce fléau, car visiblement, il y a quelque chose à faire ?

A chaque fois que nous avons été consultés, nous avons partagé notre modeste expérience en la matière et fait notre modeste suggestion au Gouvernement. Je rappelle que le secteur minier industriel a été impliqué et associé à la formulation de la stratégie de lutte contre l'orpaillage clandestin qui a eu lieu en 2013-2014. Nous intervenons dans les réflexions quand on nous le demande, tout en indiquant que c'est une problématique qui va au-delà des seuls acteurs industriels.

Je pense que c'est ce que le Gouvernement a bien compris en impliquant tous les acteurs nationaux et que les comités de lutte contre l'orpaillage clandestin dans la plupart des régions sont présidés par des préfets avec l'implication des acteurs administratifs, économiques et les autorités coutumières ou traditionnelles.

Certains experts affirment que les conflits géopolitiques en occident devraient accroître les reflux de ressources vers l'Afrique. Qu'en pensez-vous ?

Nous faisons également le constat de ce reflux de ressources financières. Cependant, ce reflux n'est pas seulement motivé par les tensions géopolitiques. Il faut analyser une telle situation, en prenant en compte des constats objectifs qui sont que la zone africaine est probablement la juridiction la moins explorée à ce jour pour des raisons évidentes de disponibilité de ressources, d'accès à des technologies...

La plupart des zones de la planète ayant été massivement explorées, la zone africaine regorge de territoires encore vierges. C'est là où les découvertes pourraient continuer à s'intensifier. Cela se reflète également dans l'augmentation des dépenses d'exploration sur le continent africain. Particulièrement dans la sphère ouest-africaine, le nombre de découvertes faites comparé aux territoires internationaux en est une preuve palpable. Également, si l'on compare les financements attirés par chaque zone du monde aux résultats opposés, ce ratio est favorable à la zone africaine, et plus particulièrement à la région occidentale du continent. Il n'est donc pas surprenant que ces fonds continuent d'affluer vers cette partie de l'Afrique. Et si vous ajoutez les facteurs géopolitiques qui créent aujourd'hui l'instabilité dans certaines zones, ces experts semblent bien raisonner.

Mot de fin

En guise de mot de fin, je tiens à remercier encore une fois la CGECL pour son implication dans la réussite du symposium qui était extrêmement important pour nous. Ce d'autant plus qu'il marquait la fin d'un cycle et le début d'un nouveau. Je dois souligner aussi, pour rappeler l'importance que nous accordons à notre adhésion à la CGECL qu'en raison des ambitions fortes que nous portons pour notre secteur, il était important que nous soyons associés aux acteurs majeurs de l'action du Secteur Privé, pour aider à réduire la courbe d'apprentissage, en termes de qualité de l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire.

Ce sont ces deux choses que j'ai tenu à relever tout en saluant encore une fois l'ensemble des compagnies minières, financières et les autres acteurs, à la fois académiques qui ont tenu et relevé le pari avec nous.



© Michel Eriola

Code du Travail

De nouvelles dispositions introduites par voie d'ordonnance

► Ce que la loi dit du télétravail



Photo d'illustration

La survenue de la pandémie de la Covid-19 et la recherche de solutions pour en limiter l'impact sur le monde du travail a mis en exergue quelques insuffisances du Code du Travail, liées, entre autres, aux modalités de poursuite de l'activité professionnelle en cas de circonstances exceptionnelles ou de force majeure.

Cette crise sanitaire, qui a fortement impacté le monde du travail avec notamment l'arrêt total, aux premières heures, de certaines activités, la mise en chômage technique de plus de 34 983 travailleurs et le licenciement pour motif économique d'environ 1 868 travailleurs en 2020, a permis de constater l'absence, dans la législation ivoirienne, de certains dispositifs, pourtant éprouvés tel que le chômage partiel ou générés par les progrès technologiques, à savoir le télétravail.

La révision proposée consiste donc à intégrer ces dispositifs dans le Code du Travail. Par ailleurs, conformément à la vision du Gouvernement ivoirien d'assurer la promotion de la femme, le Code du Travail interdit toute discrimination basée sur le genre, renforce la protection de la femme enceinte et promeut l'égalité homme et femme en milieu de travail. Cependant, la matrice de performance du Millenium Challenge Corporation (MCC) a mis en lumière des résultats insatisfaisants pour notre pays, relativement à l'indicateur « Genre dans l'économie ».

En effet, le Groupe Femmes, Entreprises et Droit (WBL) de la Banque Mondiale, dont le rapport d'enquête sert de base d'évaluation pour le Millenium Challenge Corporation (MCC), a indiqué que quelques dispositions du Code du Travail comportent indûment des exceptions au travail des femmes. Aussi, afin d'améliorer les résultats de la Côte d'Ivoire par rapport à l'indicateur « Genre dans l'économie » qui a trait à la parité homme-femme dans l'économie, une révision de certaines dispositions du Code du Travail a-t-elle été proposée pour renforcer l'égalité de genre au travail. La prise d'ordonnance qui en a résulté est le fruit d'une démarche participative, impliquant tous les acteurs du monde du travail qui ont jugé nécessaire de proposer, à la faveur de cette révision, la prise en compte de la nouvelle majorité légale et le renforcement de l'important mécanisme du licenciement de plus

d'un travailleur pour motif économique. Il s'agit, pour ce dispositif, d'instaurer l'apport de davantage de précisions par voie réglementaire et une plus grande implication du Conseil National du Dialogue Social. L'ordonnance comprend trois (3) articles articulés comme suit :

- ① article premier consacré à l'objet ;
- ② article 2 composé de huit (8) articles du Code du Travail à modifier en vue notamment d'instituer de nouveaux dispositifs (télétravail et chômage partiel) et de renforcer l'égalité entre homme et femme dans le monde du travail. Il s'agit des articles 13.3, 16.6, 16.11, 23.1, 23.13, 25.2 et 73.2 ;
Les articles 18.11 nouveau et 18.14 nouveau apportent des précisions à la procédure de licenciement collectif pour motif économique ;
- ③ article 3 est relatif à la publication.

La modification ainsi apportée au Code du Travail est consécutive aux conclusions des travaux de la Commission Indépendante Permanente de Concertation (CIPC) dont les recommandations ont porté sur :

- ① Le recours au chômage partiel qui devrait permettre au chef d'entreprise, dans les délais du chômage technique, à avoir la possibilité de réduire les heures de travail pour tout ou partie de l'effectif de l'entreprise et ainsi garantir un minimum de salaire aux travailleurs concernés. Dans ce cas, l'employeur devra informer le travailleur et l'inspecteur du travail et des lois sociales ;
- ② La récupération, lorsque les circonstances le permettront, des heures de travail collectivement perdues du fait des mesures administratives prises par l'Etat ;
- ③ Le recours au télétravail, chaque fois que cela est possible, etc.

Le chômage technique peut dorénavant être partiel ou total. En effet, lorsqu'en raison de difficultés économiques graves ou d'événements imprévus relevant de la force majeure, le fonctionnement de l'entreprise est rendu économiquement ou matériellement impossible, ou particulièrement difficile, l'employeur peut décider de la suspension de tout ou partie de son activité.

Dans ce cas, la décision doit indiquer la durée de la mise en chômage technique ainsi que les compensations salariales éventuellement proposées aux salariés.

Il convient de préciser que la mise en chômage technique prononcée pour une durée déterminée peut être renouvelée. En tout état de cause, la mise en chômage technique ne peut être imposée au salarié, en une ou plusieurs fois, pendant plus de deux mois au cours d'une même période de douze mois. Passé le délai de deux mois, le salarié a la faculté de se considérer comme licencié. Avant ce délai, il conserve le droit de démissionner.

Par ailleurs, il est prévu que des précisions soient apportées par voie réglementaire, sur les dossiers à fournir en soutien à la procédure de licenciement collectif pour motif économique.

Amélioration des offres de services

La CGECI s'inscrit dans une démarche qualité



Photo d'illustration

Dans un environnement économique de plus en plus dynamique et soumis à des exigences de qualité de l'offre de services pour les organisations quelles qu'elles soient, il est nécessaire pour leur pérennité de décliner une structuration des méthodes de fonctionnement et un engagement résolu des parties prenantes afin de relever les défis majeurs pour répondre à de nombreuses attentes.

Un paradigme dont la CGECI a décidé de faire sien au regard de son ambition affichée de se positionner comme une Organisation Patronale internationalement reconnue, agissant dans l'intérêt de ses entreprises, mais également, au profit de la Côte d'Ivoire.

Pour ce faire, elle a décliné une stratégie qui repose sur quatre axes pour maintenir l'excellence, la satisfaction efficace et efficiente des besoins et attentes de ses membres et autres parties intéressées ces axes sont les suivants : Etre une organisation moderne, performante et pérenne ; Mettre en place une organisation basée sur l'intervention participative et proactive orientée vers les membres ; Etre un Secteur Privé innovant, compétitif et conquérant ; Contribuer aux réformes et à la transformation structurelle de l'économie.

Pour le déploiement de l'axe stratégique, « Etre une organisation moderne, performante et pérenne », la CGECI s'est fixé comme objectif stratégique l'adoption des pratiques organisationnelles modernes efficaces et participatives.

Aussi, la Direction Exécutive de la CGECI s'est-elle engagée dans la mise en œuvre d'une démarche de Management Qualité- Sécurité et Environnement (QSE) et de Développement Durable basée sur les référentiels normatifs ci contre :

- ⊙ ISO 9001 version 2015 (Management de la Qualité) ;
- ⊙ ISO 14001 version 2015 (Management Environnemental) ;
- ⊙ ISO 45001 version 2018 (Management de Santé-Sécurité au Travail) ;
- ⊙ ISO 26000 version 2018 (Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale).

La démarche de Management QSE est mise en œuvre et suivie par la Direction Exécutive à travers la Direction Administrative et portée par le Conseil d'Administration.

Le déploiement du Système de Management Qualité où l'Organisation Patronale est essentiellement basé sur l'approche processus et l'amélioration continue. Cette méthode permettra de définir la chaîne de valeurs ajoutées créées et de garantir l'amélioration de la satisfaction aux besoins exprimés par ses membres.

En effet, il faudra définir pour chaque processus les ressources nécessaires (humaines, matérielles et immatérielles, organisationnelles, communicationnelles).

La démarche qualité basée sur la norme ISO 9001 : 2015 permettra à la CGECI de :

- ⊙ Satisfaire aux exigences de ses membres, des exigences légales et réglementaires et autres parties intéressées ;
- ⊙ Améliorer la qualité de ses ressources humaines ;
- ⊙ Recentrer l'organisation sur ses objectifs, sous-entendu ses parties prenantes ;
- ⊙ La reconnaissance internationale à travers la certification ISO 9001 : 2015.

La santé et la sécurité au travail étant une préoccupation permanente et croissante pour les chefs d'entreprises parce que se situant au-delà des impératifs humains et sociaux, ils constituent des problématiques aux enjeux économiques et juridiques établis.

Véritablement, les accidents du travail et les maladies professionnelles ne doivent plus être perçus comme une fatalité, mais bien comme un dysfonctionnement de l'entreprise. Le concept de travail décent sous-entend travail sûr, lequel conduit au bien-être économique des personnes.

La mise en place d'un système de gestion de la santé et la sécurité au travail contribue de manière efficace à réduire, anticiper les risques et accroître la productivité de l'Organisation.

Cela explique donc l'option faite par la CGECI de la démarche de Management de Santé et Sécurité au Travail basée sur la norme ISO 45001 : 2018. Elle permettra d'identifier tous les risques professionnels liés aux activités de la CGECI.

A cet effet, la CGECI s'est investie dans la mise en place d'une démarche qui devra respecter en particulier ces trois valeurs essentielles que sont : Le respect du salarié ; La transparence et le dialogue social.

Consciente que les ressources pour faire croître les entreprises sont limitées, la CGECI s'engage à mettre en œuvre une politique de Management Environnementale pour limiter l'impact de ses actions afin d'assurer un développement durable.

L'aspect lié au respect de l'environnement et des pressions de responsabilité sociétale sera basé sur les référentiels suivants : La norme ISO 14001 : 2015 et ISO 26000.

Ces référentiels normatifs vont aider la CGECI à améliorer ses performances environnementales par une utilisation plus efficace des ressources et par une réduction des déchets, à obtenir un avantage concurrentiel et la confiance des parties prenantes en tenant compte des différences sociétales, environnementales, juridiques, culturelles, politiques et de la diversité des structures organisationnelles, ainsi que des différentes conditions économiques, en se conformant aux normes internationales de comportement.

Guy Komena, Président de la Fédération Nationale du Patronat des Entreprises Privées de Sécurité et de Transport de Fonds en Côte d'Ivoire

« Nous travaillons à faire du secteur de la sécurité privée en Côte d'Ivoire une référence sur le Continent »



M. Guy Komena, Président de la Fédération Nationale du Patronat des Entreprises Privées de Sécurité et de Transport de Fonds en Côte d'Ivoire

Les choses semblent bouger depuis que ses pairs ont décidé de le porter au pinacle. M. Guy KOMENA, car c'est de lui qu'il s'agit, a décidé d'impulser une nouvelle vision à sa Corporation. Objectif : donner de la crédibilité au secteur de la sécurité privée et du transfert de fonds en Côte d'Ivoire. Dans cet entretien, M. Guy Komena, par ailleurs Directeur Général de Côte d'Ivoire Valeurs (CODIVAL, Ex. BRINKS WEST AFRICA), déballe les principales lignes des actions

qu'il compte menées pour sortir le Secteur de l'ornière.

Vos pairs ont porté leur choix sur vous pour présider aux destinées de la Fédération Nationale du Patronat des Entreprises Privées de Sécurité en Côte d'Ivoire (FENAPEPS-CI). C'est un challenge

En effet, c'est un challenge. Et c'est un challenge important et en même temps difficile. J'ai par conséquent besoin du soutien de tous les opérateurs du secteur de

la sécurité privée pour y parvenir.

En début d'année, vous avez inauguré votre siège flambant neuf. Est-ce là un signe annonciateur d'un dynamisme retrouvé de la FENAPEPS-CI?

Avec ce siège, nous voulons une domiciliation de la Fédération pour permettre à tous ses membres de se retrouver dans un espace géographique bien défini. Il s'agit également de donner une certaine confiance à ceux qui voudraient solliciter nos services. Les employés qui y travaillent en permanence sont d'ailleurs chargés de recevoir aux heures de travail ces personnes. Il faudrait que les visiteurs trouvent toujours un interlocuteur au siège. Ceci pourrait nous éviter de perdre des opportunités. La fière allure de notre siège donne un coup d'accélérateur à notre positionnement. Et les membres de notre secteur d'activités en sont d'ailleurs fiers.

La Fédération Nationale du Patronat des Entreprises Privées de Sécurité et de Transport de Fonds en Côte d'Ivoire a une nouvelle forme d'organisation avec un Conseil d'administration de douze membres, une Direction Exécutive. Qu'est ce qui justifie cette forme d'organisation ?

Cette forme d'organisation pour répondre à des exigences de modernité et relever divers défis qui se posent à notre secteur d'activité. Les premiers résultats et l'engouement suscités auprès des entreprises fiables du secteur démontrent bien que ceux qui y ont travaillé ont fait un bon diagnostic. Le Président que je suis, a soumis un programme d'activités validé par le conseil d'administration, ce programme est à la disposition de tous, les actions menées et

celles à mener sont connues.

D'aucuns ont longtemps déploré l'état de mise en veilleuse des activités de la FENAPEPS-CI. Avec ce siège et probablement d'autres actions à venir à la lumière de votre programme d'activités, pourrions-nous dire que votre faïtière est de retour ?

Rien ne sera plus jamais comme avant. Nous avons une nouvelle vision à décliner et des objectifs connus de tous nos membres que nous devons atteindre pendant notre mandat. Dans la structuration de notre Fédération, nous avons décidé de travailler à améliorer les conditions de rémunération des marchés de gardiennage afin de permettre aux promoteurs d'honorer leur cahier de charges, en termes de respect de la réglementation du travail (paiement du SMIG, des primes et déclaration à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale). Nous travaillons à définir ensemble, un prix qui tient compte des éléments obligatoires du coût de la prestation, de sorte à ne plus laisser prospérer l'argutie suivant lequel, c'est en raison du prix du client, que les vigiles sont rémunérés. C'est pourquoi, nous avons engagé des discussions sur la définition d'une base tarifaire, et que nous travaillons également à un projet de convention collective, qui tient compte des spécificités de notre secteur d'activité.

Comment se porte aujourd'hui le secteur de la sécurité privée et du transport de fonds ?

C'est un secteur qui se portera mieux lorsque les entreprises non agréées, et celles qui ne respectent pas le cahier de charges, subiront la rigueur des textes en vigueur. La FENAPEPS CI travaille avec l'ensemble des entreprises agréées à aider la tutelle, à mettre un terme aux activités des entreprises non autorisées à exercer. Il y a 214 sociétés agréées, celles qui ne le sont pas et qui violent les droits de la personne humaine, comme le recommande le conseil national des droits de l'homme (CNDH, rapport de juillet 2021) doivent être fermées. Nous nous réjouissons des premières actions menées par la tutelle, et l'incitons à poursuivre la traque des sociétés de sécurité non agréées.

Qu'en est-il de l'Etat notamment dans le cadre des marchés accordés aux entreprises privées

de sécurité ?

Nous souhaitons que l'Etat respecte ses décisions parce qu'il n'y a pas toujours d'adéquation entre certaines pratiques et les textes qu'il a lui-même pris. Quand l'Etat signe un contrat avec une entreprise privée de sécurité pour la sécurisation des biens et des personnes relevant de ses services, il rémunère les prestations des vigiles dans une fourchette comprise entre 90. 000 FCFA et 120. 000 FCFA. Les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) ne semblent pas à jour, au regard de la législation du travail (SMIG : 60 000F depuis Novembre 2013 ; prime de transport Abidjan à 30 000 depuis le 30/01/2020 ; caisse de retraite CNPS 14% du salaire brut, heures supplémentaires et autres primes). Pour un prix de revient de la prestation de près de 200 000FCFA, vous ne pouvez fixer la prestation dans la fourchette ci-dessus indiquée, sans être co-responsable du traitement salarial du vigile qui exécutera la prestation. Nous mettrons à la disposition des services achats tant privés que publics, les éléments du coût pour qu'ensemble, nous nous engageons à respecter les normes. Toute entreprise sérieuse, ou toute institution qui s'inscrit dans une démarche qualité, pour pérenniser sa société doit respecter la législation sociale. La FENAPEPS CI avec le soutien de la Confédération Générale des entreprises de Côte d'Ivoire(CGECI), jouera sa partition pour un Secteur Privé dynamique avec des entreprises fiables et viables.

Il ne faut pas oublier que le Secteur de la sécurité privée est un important pourvoyeur d'emplois qui contribue à résorber le chômage des jeunes.

Parlant d'emploi, qu'en est-il de l'élaboration du projet de Convention collective que vous avez inscrit au cœur des actions à entreprendre au cours de votre mandat ?

Nous y travaillons avec les acteurs du Secteur, Employeurs et Travailleurs.

Vous parliez tantôt d'un partenariat avec la CGECI. Avez-vous des attentes vis-à-vis de l'Organisation ?

La CGECI, c'est notre confédération. Elle nous appuie à plusieurs niveaux en termes de personnes ressources. Dans la formation des promoteurs, des cadres du secteur, mais également en termes d'appui financier sous forme de subvention.

Quel est votre message de fin ?

Je voudrais inviter toutes les entreprises privées de sécurité à occuper leur place au sein de leur instrument qu'est la FENAPEPSCI. Que les acteurs de ce secteur d'activités s'approprient la Fédération afin qu'elle puisse les aider à mieux organiser leurs activités économiques qui obéissent à des règles au regard de la nature de celles-ci. Jouer collectif permet de remporter divers challenges et ensemble nous serons fort.



Khalid IBEN KHAYAT, Président de l'Association des Producteurs de Ciment de Côte d'Ivoire (APCCI)

« Le Secteur du ciment va mal »

- Nos entreprises ont besoin d'être soutenues

M. Khalid Iben Khayat est le Président de l'Association des Producteurs de Ciment de Côte d'Ivoire (APCCI) et Directeur Général de la société CimENTS de l'Afrique (CIMAFCôte d'Ivoire).

Porté pour la seconde fois à la tête de l'APCCI, il parle, dans cet entretien exclusif, des priorités de son second mandat et fait l'état des lieux du Secteur du ciment en Côte d'Ivoire, dans un contexte de relance post-Covid-19.

Comment se porte l'Association des Producteurs de Ciment de Côte d'Ivoire ?

Permettez-moi avant toute chose de remercier la CGECI, notre maison à tous, de nous donner aujourd'hui l'opportunité de parler de notre Association, de nos entreprises et des nombreux défis de notre secteur industriel et de nos cimenteries.

C'est donc avec intérêt et enthousiasme que je me prête à cette interview.

Notre Association compte aujourd'hui plus de six années d'activités, c'est-à-dire six (06) années de travail acharné pour la promotion de la compétitivité de notre industrie du ciment et des activités des membres dans le strict respect des règles de concurrence loyale.

L'APCCI s'est imposée comme une véritable force de propositions et comme un interlocuteur incontournable des Pouvoirs Publics sur les questions touchant au secteur du ciment.

Elle compte aujourd'hui à son actif de nombreux acquis, entres autres :

- ⊙ L'extension des standards de la Norme ivoirienne aux ciments d'importations au profit des consommateurs ;
- ⊙ Le relèvement de la valeur CAF minimale du ciment à l'importation ;
- ⊙ Le renforcement de la prise en charge, de l'évaluation et du dédouanement du ciment importé ;



M. Khalid IBEN KHAYAT, Président de l'Association des Producteurs de Ciment de Côte d'Ivoire (APCCI)

- ⊙ Le doublement de la capacité de production de ses membres sur la période 2015-2017 avec 73 milliards FCFA investis pour l'augmentation des capacités de production installées ;
- ⊙ Les ventes réalisées par les membres dans un environnement très concurrentiel ;
- ⊙ La contribution à l'économie nationale ;
- ⊙ L'extension et la modernisation en cours du terminal minéralier ;
- ⊙ Les partenariats tissés avec divers organismes, sociétés ou administrations ;
- ⊙ La visibilité de notre Association assurée par sa participation à tous les

grands rendez-vous concernant les BTP ou le ciment ;

- ⊙ L'image, la notoriété et la représentativité de l'APCCI renforcées par sa constance et son sérieux ;
- ⊙ Etc.

Elle travaille chaque jour à l'amélioration de la situation des entreprises membres et partant du secteur du ciment donc oui l'APCCI se porte bien quand bien même elle attend davantage d'appui des Pouvoirs publics.

Il n'y a pas si longtemps que vous avez été porté à la tête de l'APCCI. Quelles sont les priorités de votre mandat ?

Vous l'avez dit, depuis septembre 2021, je préside notre Association, pour la 2nde fois depuis sa création. Mes priorités sont simples et naturelles : trouver des solutions aux préoccupations de compétitivité et de viabilité de nos cimenteries qui évoluent depuis plusieurs mois dans des conditions extrêmement difficiles principalement à cause de la flambée de nos coûts, dont une partie due au contexte mondial (Augmentation du Fret, coût des matières premières, pièce de rechanges, taux de change €/\$/) et une autre partie due au contexte local à cause de l'insuffisance des infrastructures portuaires. Cette flambée de coûts a été malheureusement absorbée en très grandes parties par les cimenteries à cause d'un contexte concurrentiel difficile.

Ma mission consisterait en priorité à :

- ⊙ Travailler avec les autorités portuaires pour augmenter la capacité de déchargement à travers la mise à disposition d'un 3^{ème} quai de déchargement. Il est à noter que la congestion au niveau du port a coûté plus de 25 milliards de FCFA aux cimenteries de janvier à septembre 2021, un montant payé aux armateurs sans que l'Etat de Côte d'Ivoire et les cimenteries n'en aient bénéficié ;
- ⊙ Obtenir des compensations subséquentes à la crise énergétique de 2021, qui est survenue en pleine saison de consommation de ciment et qui a causé un manque à gagner aux cimenteries ;
- ⊙ Booster la consommation de ciment par l'utilisation de nouvelles applications du ciment notamment la construction de

routes en béton ;

- ⊙ Et bien sûr, garantir la mise à disposition d'un ciment de qualité, en ligne avec les exigences des normes en vigueur; qualité du ciment mise sur le marché dans l'intérêt des entreprises et des consommateurs ;
- ⊙ Etc.

Il y a eu plus de 73 milliards FCFA qui ont été investis par les cimenteries sur la période 2015-2017 pour accroître leurs capacités de production nationale qui devait cumuler à 9,4 millions de tonnes début de l'année 2019. Quelle analyse faites-vous de ces prévisions, à ce jour ?

Je vous remercie pour cette question extrêmement importante qui met le doigt sur une question d'actualité préoccupante pour nos entreprises et notre secteur d'activité.

En effet, suite aux tensions observées sur le marché en 2015, qui ont conduit le Gouvernement à lancer une opération d'importation de 300 000 tonnes de ciment (pour au final plus d'un (1) million de tonnes de ciment importés de 2015 à 2016), à la demande de l'Etat, les membres de l'APCCI, alors au nombre de quatre (4), ont consenti à de gros investissements à hauteur de 73 milliards FCFA sur la période 2015-2017 en vue d'augmenter leurs capacités de production qui sont passées de 3,2 millions de tonnes en 2015 à 6,65 millions de tonnes en 2018.

Malgré ces apports importants, le Gouvernement a continué de promouvoir les investissements dans la filière, en dépit de la capacité d'absorption du marché.

Sept (07) nouvelles cimenteries se sont ainsi implantées faisant passer la capacité de production nationale de 3,2 millions de tonnes en 2015 à 15,85 millions de tonnes en fin 2021 soit une hausse de 395% pour une consommation de ciment culminant à peine à 5,5 millions cette même année et partant une capacité de production trois (3) fois supérieure à la demande.

En conséquence, le taux d'utilisation moyen des capacités de production des cimenteries est de seulement 34,7% compromettant gravement le retour sur investissements et la viabilité même des entreprises.

De plus, cette situation de surcapacité de production est à l'origine d'une surcompétition accrue dans le secteur, fortement préjudiciable aux entreprises qui sont aujourd'hui toutes endettées mais également préjudiciable aux consommateurs.

Elle fait peser à terme de sérieuses menaces sur les emplois, un désinvestissement dans le secteur et même des délocalisations d'entreprises et pose la problématique de la pérennité économique de la filière.

J'insiste sur le fait que les perspectives du secteur en matière de capacité installée sont de presque 20 millions de tonnes par an, d'autres investissements étant en cours, sans qu'aucune réponse concrète ne soit donnée par les Pouvoirs Publics aux mesures d'accompagnement du secteur proposées par un comité paritaire (Administrations, Cimenteries) et qui sont :

- ⊙ La relance des projets de logements sociaux ;
- ⊙ L'autorisation de la construction de routes en béton ;
- ⊙ L'encadrement de l'arrivée de nouveaux investisseurs dans le secteur cimentier ;
- ⊙ La réalisation d'une étude sur la compétitivité globale de la filière.

Les difficultés inhérentes au Secteur n'ont pas été simplifiées par la pandémie de la COVID-19. Comment se portent vos entreprises en cette période de relance post-Covid ?

Notre secteur d'activité va mal et fait face à des défis historiques. Nos entreprises vont très mal : C'est leur pérennité même qui est aujourd'hui dangereusement compromise !

En effet, comme vous devez le savoir, nos cimenteries connaissent de nombreuses et grandes difficultés structurelles depuis plusieurs mois voire années :

- ⊙ Les crises portuaires et le paiement des surestaries qui représentent la ligne de surcoûts la plus importante dans les comptes d'exploitation : 72 millions USD de 2017 à 2018, 25 milliards FCFA payés de janvier à septembre 2021 avec un impact de 10 000 FCFA sur la tonne de matière première sans compter les montants payés en 2019 et 2020.

Nos demandes de compensations introduites en 2018 n'ont pas reçu d'échos favorables auprès des Pouvoirs Publics ;

- ⊙ La problématique de la surcapacité de production avec la faible utilisation des capacités installées (autour de 35%) et les menaces sur plusieurs centaines d'emplois ;
- ⊙ Le tarif de manutention qui ne cesse d'augmenter selon les dispositions de la Convention de Concession du Terminal Minéralier.

A ces difficultés, se sont ajoutées des crises majeures et leurs impacts sur notre activité notamment :

- ⊙ La crise de la Covid-19 à compter du 1^{er} trimestre 2020 à l'origine d'une dégradation croissante des coûts de facteurs de production (Matières premières, fret etc.). L'impact du relèvement du prix des Matières premières et du fret a atteint les 25 euros par tonne de matière première en septembre 2021 ;
- ⊙ La crise énergétique d'avril à juillet 2021 et son corollaire de pertes d'exploitations estimé à 8 Milliards de FCFA sur le seul mois d'avril 2021 (comparé à mars 2021) pour neuf (9) cimenteries et de surcoûts pour lesquels nous avons soumis des demandes de compensation à l'Etat jusque-là restées sans suite ;
- ⊙ L'actuel conflit entre la Russie et l'Ukraine qui entraîne une nouvelle flambée des coûts de facteurs de production (explosion des coûts du pétrole, du charbon (100 USD à 350 USD la tonne), du clinker, du fret maritime etc...).

De plus, le gap entre la capacité de production et la demande de ciment risque de plonger le secteur dans une concurrence accrue voire déloyale.

Certaines dispositions du Règlement 14 de l'UEMOA représentent également un défi logistique pour l'ensemble des cimenteries qui sont en pourparlers avec les Autorités compétentes afin d'y trouver solution.

Comme vous le voyez, notre secteur et nos entreprises ont grandement besoin d'être soutenus et accompagnés par le Patronat Ivoirien et l'Etat et cela rapidement pour être en mesure de relever ces nombreux défis dont les plus grandes demeurent les surestaries et l'augmentation de la consommation de ciment.

La Côte d'Ivoire entend devenir un pays exportateur de ciment à très brève échéance pour répondre à la hausse de la demande de la part d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. Ne croyez-vous pas que cela soit presque un vœu pieu au regard des défis structurels qui impactent concrètement les possibilités économiques du pays ?

Faire de la Côte d'Ivoire un pays exportateur de ciment serait une alternative salvatrice pour nos entreprises si cela s'avérait possible.

Malheureusement, nos exportations dans la sous-région demeurent extrêmement marginales malgré nos ambitions d'expansion dans la sous-région pour une raison très simple : la plupart des pays voisins connaissent la même situation de surcapacité de production que nous et ont mis en place des mesures afin de protéger leurs cimenteries et leurs marchés avec même des velléités d'exportation pour certains.

Soit ! Nous restons persuadés que la Côte d'Ivoire regorge de suffisamment de potentiels et de leviers pour absorber nos capacités de production installées. Tout est possible avec la volonté politique et nous continuons d'y croire malgré certains retards que nous connaissons dans l'évolution des dossiers soumis aux Pouvoirs Publics.

Comment entrevoyez-vous l'avenir de l'industrie ivoirienne du ciment dans un contexte marqué par la réalisation des grands projets d'infrastructures 4^e et 5^e ponts, de construction immobilière, de réhabilitation et la construction de routes, de développement de la nouvelle zone industrielle de Yopougon, de modernisation et d'extension des ports d'Abidjan et de San-Pedro, etc.

Notre secteur industriel n'a aucune chance de survie sans une hausse substantielle de la demande en ciment, c'est un fait !

Cela motive les réflexions entreprises en 2020 avec le Gouvernement et l'organisation de travaux sur la faisabilité des quatre (4)

projets de mesures de soutien cités plus haut comme demandé par le Premier Ministre en vue de soutenir la compétitivité de notre secteur et booster la consommation de ciment.

Il est clair que la mise en œuvre effective des projets que vous citez qui sont en fait des réponses à nos différentes propositions de mesures (Relance Habitat, Construction de routes en béton) et préoccupations (Etroitesse des infrastructures portuaires) ne serait que salutaire pour nos entreprises.

Nous demeurons bien entendu disponibles pour contribuer à la réalisation effective de ces projets que nous appelons de tous nos vœux.

L'APCCI et la CGECI, quelle synergie d'actions pour adresser des problématiques majeures inhérentes à l'environnement des affaires, au plus grand bénéfice de votre Secteur ?

En tant que cimentiers, c'est la prise de conscience dans la force des actions collectives dans un environnement global des affaires de plus en plus difficile qui nous a conduit en 2015 à créer notre jeune et dynamique Association.

Notre adhésion à la CGECI s'est faite tout aussi naturellement par la suite en 2018 forts de son poids économique et de sa notoriété.

En tant que faitière, la CGECI est régulièrement saisie de nos préoccupations et son appui sollicité lorsque nécessaire.

Également, notre Direction Exécutive travaille en étroite collaboration avec la Direction du plaidoyer et vos équipes techniques sur nos sujets de préoccupations.

Les membres du bureau de l'APCCI sont également impliqués notamment à travers les activités du Conseil d'Administration au sein duquel un siège nous a été récemment attribué et la présidence de la Commission Environnement des Affaires et Compétitivité occupée depuis quelques années par un éminent membre de notre Association.

Nous croyons en la vision de la CGECI et attendons beaucoup d'elle. Nous entendons également faire notre part pour le renforcement de son action auprès des Pouvoirs Publics.

La CGECI ouvre un World Trade Center à Abidjan

► Un outil pour renforcer ses services et solutions à ses membres



La Maison de l'Entreprise - Siège social du World Trade Center Abidjan

Avec pour souci constant de rendre service à ses membres, la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) a sollicité et obtenu, en novembre 2020, un précieux outil qui devrait permettre aux entreprises de Côte d'Ivoire de s'ouvrir davantage à l'international : la licence WTC (World Trade Center) Abidjan.

Le réseau World Trade Centers Association a pour ambition de fournir un large éventail de solutions et services pour aider les entreprises à se développer à l'international mais aussi sur leurs marchés nationaux et régionaux. Désormais arrimé à ce puissant réseau qui compte des centaines de centres d'affaires établis à travers le monde, sur tous les continents, dans toutes les métropoles d'importance, le WTC Abidjan (établi dans un premier temps à la Maison de l'Entreprise) développera de multiples outils pour développer les opportunités d'affaires et délivrer des services d'aide et d'assistance à l'internationalisation des activités des entreprises.

Le WTC Abidjan appartient au réseau mondial de la World Trade Center Association (WTCA) basée à New York qui compte plus de 320 World Trade Centers présents dans 89 pays. Ces World Trade Centers partagent

les mêmes valeurs et ont construit leur offre à partir de quatre axes fondamentaux : un réseau d'affaires global, des solutions immobilières, des services intégrés et une marque prestigieuse.

Les entreprises membres de la CGECI sont exhortées à être partie prenante de ce nouveau dispositif et du pari gagnant sur l'avenir qu'il représente.

Un atout

Adhérer au réseau WTC revêt de nombreux atouts. Les entreprises membres bénéficient d'un accompagnement à l'étranger, d'un accueil temporaire dans tous les WTC du monde et d'un club d'affaires international.

Pour une entreprise, le facteur « Culture internationale » est essentiel dans son développement. En acceptant d'intégrer le Réseau, elles favorisent le renforcement de cette culture internationale outre les points importants qui sont de trouver des clients et des partenaires dans le monde entier, de se faire connaître sur le Continent et ailleurs. Et ce, parfois au travers d'événements transfrontaliers et des missions internationales.

Gertrude Koné DOUYERE, Présidente de la Commission Économie Numérique et Entreprise Digitale (CENED) du Patronat Ivoirien – CGECI

« Pour le Patronat ivoirien, 2022 verra la poursuite des efforts de transformation digitale des entreprises »



Mme Gertrude Koné DOUYERE, Présidente de la Commission Économie Numérique et Entreprise Digitale

Au cœur de la transformation structurelle de l'économie nationale, la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), le Patronat Ivoirien, continue de concentrer son action pour accélérer l'impact du numérique sur le Secteur Privé par le biais d'initiatives telles que le baromètre de la maturité numérique des entreprises. Dans cette interview, Gertrude Koné DOUYERE, présidente de la Commission Numérique du Patronat, explique comment le Secteur Privé aborde l'année 2022.

Le Patronat Ivoirien a fait le pari de la transformation digitale des entreprises il y a maintenant plus de 10 ans. Ce pari s'avère-t-il payant aujourd'hui ?

Il y a 10 ans, la CGECI avait déjà une bonne lecture des évolutions mondiales en matière de numérique. Aussi, l'issue du pari était-elle déjà connue d'avance notamment pour ce qui concerne les filiales des multinationales et les grandes entreprises locales. En effet, leurs interactions permanentes avec des économies plus matures en matière de digital les obligeaient à effectuer leur transformation digitale plus rapidement que les autres acteurs économiques locaux. Pour les PME, en plus des défis tels que les problématiques de production et de mise sur le marché, la recherche de financement

pour soutenir l'exploitation et la possibilité de disposer de ressources humaines adéquates, de véritables challenges à adresser par le Patronat étaient le déficit informationnel sur le numérique et ses opportunités, la méconnaissance des outils digitaux, la peur des changements induits par le digital.

Partant, la CGECI, via sa Commission Digitale, a conçu et mis en œuvre des programmes d'informations, de sensibilisation, de formation et de conseil sur les évolutions technologiques, les bonnes pratiques, le vivier de compétences locales et les méthodes d'acculturation digitale. Ceci nous a d'ailleurs conduits à élaborer un baromètre pour mesurer la maturité numérique des entreprises de Côte d'Ivoire. L'outil permet à tous de mesurer d'année en année les évolutions et les efforts à effectuer pour atteindre un niveau acceptable.

En somme, l'approche du Patronat Ivoirien s'est avérée payante dans la mesure où, confrontées à la Covid, la plupart des entreprises ont pu rapidement intégrer des processus digitaux dans leurs manières de travailler, voire pour certaines repenser leurs métiers.

Le dernier conseil des Ministres de fin d'année 2021 a été marqué par l'adoption des Stratégies nationales de développement du numérique, de l'innovation et de la cybersécurité pour l'horizon 2021-2025. Que pensez-vous de ces initiatives ?

Pendant des années, les acteurs du Secteur Privé n'ont eu de cesse de réclamer ces stratégies avec en priorité une stratégie numérique, véritable fil conducteur pour la transformation digitale de l'économie ivoirienne. Aujourd'hui que celles-ci ont été conçues et adoptées, il s'agit pour les entreprises du digital de s'organiser et bâtir

des attelages forts, soit sur le plan local, soit avec des partenaires internationaux, pour participer pleinement à l'exécution des programmes et projets qui en découlent.

Il est trop tôt pour spéculer sur l'efficacité ou l'efficience des stratégies que vous avez citées. Elles ont le mérite d'exister, de mettre en place ou conforter des fondamentaux tels que le cadre juridique et réglementaire, la confiance numérique, la protection des données personnelles, l'utilisation effective de la signature électronique, l'authentification et la certification des transactions électroniques, etc.

Nous sommes également d'avis que des synergies doivent être établies entre les initiatives du Secteur Privé et du Secteur public, à la fois basées sur des ambitions communes, réalistes et permettant une optimisation des ressources collectives. C'est une composante-clé des changements structurels rapides dans les tous les compartiments de l'économie.

Dans le contexte de crise sanitaire et économique que nous traversons, comment le Patronat et les entreprises ivoiriennes abordent-ils l'année 2022 ?

Quand bien même les pays et par conséquent les économies vivent aujourd'hui au rythme des mutations de la Covid, le Patronat et les entreprises ivoiriennes abordent avec optimisme, courage et détermination, l'année qui vient de débuter. En effet, l'économie de la Côte d'Ivoire comme celle d'autres pays africains, a fait montre d'une forte résilience. Des secteurs tels que le e-commerce et les services en ligne de transport et de distribution ont connu une véritable explosion sur la période 2020-2021.

Disons-le, la Covid a permis aux entreprises de se réinventer à l'aune du digital. Dès lors, le Patronat Ivoirien ne peut qu'être optimiste quant à la pérennisation des acquis et au retour de la croissance économique.

Pour la CGECI, 2022 verra la poursuite des efforts de transformation digitale des entreprises, dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies numériques de la Côte d'Ivoire.

Concrètement, que fait la CGECI pour encourager la digitalisation des entreprises privées et impulser l'économie numérique ?

Les missions de la Commission de l'Economie Numérique et de l'Entreprise Digitale (CENED) de la CGECI sont au nombre de trois :

- ① Identifier, promouvoir et divulguer les meilleures pratiques prouvées dans le domaine de l'économie numérique et de l'entreprise digitale pour la transformation digitale des entreprises ;
- ② Sensibiliser les entreprises à l'approche digitale et assurer la vulgarisation des solutions TIC dans celles-ci afin d'accroître leurs performances ;
- ③ Initier et promouvoir une jeunesse créative et des start-up de l'innovation avec le soutien des institutions.

Dans ce contexte, son action porte sur les domaines suivants :

- ① Participation aux travaux d'élaboration des politiques et stratégies nationales en lien avec le numérique ;
- ② Organisation de sessions d'informations, de sensibilisation et de renforcement de capacité des entreprises sur des thématiques d'actualité (outils de collaboration, blockchain, technologies disruptives, etc.);
- ③ Réalisation d'études notamment sur la maturité numérique des entreprises;
- ④ Organisation de forums et ateliers réunissant les professionnels du secteur pour d'une part mener des réflexions sur les problématiques du secteur et les besoins des entreprises et d'autre part concevoir des dispositifs à même d'anticiper les évolutions ;
- ⑤ Lobbying et plaidoyer auprès des pouvoirs publics pour le développement du secteur du numérique.

Avez-vous identifié des clés pour anticiper les besoins des entreprises privées et renforcer leur compétitivité ?

Le baromètre de la maturité numérique des entreprises que la CGECI a élaboré permet à partir d'une cartographie à un instant T, de définir les besoins de celles-ci en matière de transformation digitale. Les études de tendances effectuées chaque année par

les grands cabinets de stratégie sont d'une grande aide pour mieux ajuster le curseur et réfléchir à des actions en vue d'adresser des problématiques ou des besoins futurs. Cependant, un outil essentiel manque encore. Il s'agit d'un observatoire des Télécoms & TIC dont la mission serait de collecter de manière permanente et régulière des statistiques sur le numérique et suivre les tendances en termes d'usages, services, innovations, etc. Ce, dans un but prospectif.

Pour conclure, quelles sont les technologies qui vont améliorer l'impact du numérique sur les entreprises ivoiriennes ?

Les meilleures technologies pour une économie sont celles qui lui permettent d'être plus performante d'une part et d'autre part assurer l'utilisation optimale de ses ressources (financières, matérielles, humaines...). Dans ce contexte, des initiatives sont en œuvre dans différents secteurs d'activité en Côte d'Ivoire. Dans l'agriculture par exemple, l'Intelligence Artificielle couplée avec l'Internet des Objets permet de détecter très rapidement les maladies du cacao, circonscrire les zones à risque et les traiter avec pour résultat une réduction des pertes et une amélioration de la productivité. Dans le secteur financier, le mobile money est venu révolutionner les pratiques du marché notamment le transfert d'argent et s'est aisément intégré dans les usages de paiement des entreprises. Bien d'autres technologies gagnent de plus en plus de terrain sans faire de bruit : l'utilisation des drones pour l'inspection des infrastructures industrielles, la Blockchain pour l'authentification des fichiers, etc.

Réticente au début, l'entreprise ivoirienne adopte de plus en plus le numérique dans toute sa complétude et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Source : Orange.ci

TROIS QUESTIONS À...

Jean AHOUA, Directeur Général de Gona Maroquinerie

« Face à l'occident et à l'Asie, il faut promouvoir le Made in Côte d'Ivoire »



M. Jean AHOUA, Directeur Général de Gona Maroquinerie

M. Jean AHOUA, Gona maroquinerie dont vous êtes CEO, se positionne comme un produit typiquement local qui se comporte bien sur le marché. Quels sont les secrets de cette réussite ?

Cette réussite n'a pas de secret, il a juste fallu croire en ce que je faisais avec une bonne dose de courage, de patience, d'endurance et me dire que je pouvais faire chez nous, en Côte d'Ivoire, ce qu'il y'avait de beau ailleurs. Je ne cache pas que le début est difficile. Parti de peu de moyen, il y'a 20 ans, j'ai aujourd'hui une équipe d'une vingtaine de personnes à charge.

Comment réussissez-vous à tenir la concurrence dans un marché dont les acteurs, de plus en plus nombreux, rivalisent d'ingéniosité et de créativité ?

La qualité de nos produits, la beauté de nos finitions et la quête permanente de la satisfaction de nos clients nous permettent

de tenir la concurrence. Cette concurrence n'est pas négative, bien au contraire, elle permet de nous maintenir en éveil et d'innover.

Par ailleurs, la concurrence locale est à

féliciter. Mais le vrai concurrent, pour moi, c'est l'occident et l'Asie ; il est temps de les bousculer par une production industrielle de qualité à des prix intéressants et une promotion du made in Côte d'Ivoire propagandiste. Qu'il soit beau et bon de consommer IVOIRIEN

Gona Maroquinerie a bien voulu accompagner la Journée des Femmes du Patronat 2022. Quel sens donnez-vous à cette initiative?

La femme a une très grande importance dans notre société. Elle est l'être dont le monde ne peut se passer parce qu'elle donne la vie et elle veille au bien être de la famille. Nous encourageons toutes initiatives impliquant la femme pour une société forte, éduquée et pleine de bonnes valeurs. Je rappelle que pour être le Jean Ahoua aujourd'hui, Gérant de Gona Maroquinerie, il a fallu que deux femmes croient en moi dans mes débuts. Je leur rends un vibrant hommage.



M. Jean AHOUA dans son atelier

TROIS QUESTIONS À...

Fatim Porquet, Directrice Générale de Shining Events**« L'Entrepreneuriat n'est pas un long fleuve tranquille »**

Madame Fatim Porquet est Directrice Générale de Shining Events, une entreprise spécialisée dans l'Event Design. Diplômée de l'Ecole de Commerce de l'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny de Yamoussoukro, elle a travaillé pendant longtemps pour une multinationale de la place avant de se lancer dans l'entrepreneuriat. Surtout dans un secteur d'activités qui fait son bonhomme de chemin : l'organisation d'évènement et décoration.

Mme **Fatim Porquet**, Directrice Générale de Shining Events**Qu'est-ce que l'Event Design et y a-t-il une formation spécifique à suivre pour en être un professionnel ?**

L'Évent Designer va s'attacher à l'aspect esthétique d'un projet. Un grand Designer apporte des idées nouvelles et innovantes. Il n'est pas rare que les concepteurs soient la force créative développant les concepts et les idées d'un événement qu'ils sous-traiteront ensuite à une autre équipe pour la production. Parfois, vous entendrez le terme styliste événementiel/mariage ; cela peut faire référence à un Designer qui ne propose pas de production.

Pour la formation, il y a des établissements dans de nombreux pays qui offrent un Certificat dans le Domaine. Ce n'est pas encore le cas en Côte d'Ivoire où le métier n'est malheureusement pas légalement

reconnu.

Je suis autodidacte. Mais dans mon parcours professionnel, j'ai suivi plusieurs formations online, et j'ai également effectué des voyages d'études et de découvertes sur l'organisation d'évènement et la décoration auprès de grands noms internationalement reconnus. Je veux parler de Preston Bailey, Karen Tran, Dustin Glover, etc.

Au regard de différents aspects du concept Event Design, quel est votre domaine de prédilection ?

La décoration d'évènements (mariage, baptême, anniversaires, etc.) est mon domaine de prédilection. Joignant l'utile à l'agréable, je travaille sur d'autres types d'évènements aussi. Ce sont, notamment,

des événements privés et corporate. Pour les entreprises, j'organise des conférences de presse, des dîners gala, des expositions pour ne citer que cela.

Perspectives de développement et quelques conseils aux jeunes entrepreneurs

Mon objectif à court terme est de pouvoir acquérir davantage de matériels. Des outils qui soient non seulement rare mais de qualité, et de pouvoir les renouveler régulièrement pour toujours proposer quelque chose de nouveau et d'extraordinaire à ma clientèle.

Dans un avenir plus ou moins proche, avec la bénédiction de Dieu, j'entends ouvrir une salle de réception avec toutes les commodités nécessaires, et une architecture à couper le souffle. Cette salle, que je souhaite polyvalente, pourra accueillir toutes sortes d'évènements : depuis le mariage à une conférence, en passant par un dîner gala ou une exposition ...

Comme conseils aux jeunes entrepreneurs, je leur dirais de poursuivre leur rêve, quelles qu'en soient les difficultés. L'Entrepreneuriat n'est pas un long fleuve tranquille. Mais, une personne n'est heureuse que quand elle fait ce qu'elle aime. Et c'est encore meilleur quand elle y gagne sa vie. Je leur dirais de s'armer de courage pour foncer surtout si cela peut leur rapporter de l'argent pour subvenir aux besoins. Il est vrai que le marché a l'air saturé, mais il y'a de la place pour tout le monde et chacun y a sa touche personnelle à apporter. Je crois que nous avons tout pour réussir, chacun à son niveau. Il suffit juste d'y croire et de se mettre au travail. La grâce de Dieu fera le reste !

Sur les traces de **M. Anicet AMANI**, fondateur de la start-up SKAN TECHNOLOGIES, Grand Prix de la Business Plan Competition (BPC) 2021

M. AMANI Nancy-Aphey Anicet est un jeune Entrepreneur ivoirien très actif dans l'univers des Technologies révolutionnaires. La trentaine révolue, il est devenu un acteur très apprécié dans le monde de la Santé. Créateur de SkanMed, une application de téléconsultation, il facilite la vie des populations en les connectant à des professionnels de la santé pour leurs prises en charges médicales. Une solution informatique qui vient combler le déficit en professionnel de santé. Allons à la découverte du jeune prodige ivoirien.

Qui est AMANI Nancy-Aphey Anicet ?

Jeune entrepreneur très résolu et engagé dans le développement de l'écosystème TIC, communément appelé par ses proches Anicet AMANI, il est le Président Directeur Général de l'entreprise Skan Technologies.

Hobbies

C'est un passionné des Technologies de l'Information et de la Communication. Grand amateur de bodybuilding.

Une somme d'expériences acquises dans le monde de la Hi Tech et de la Com

Anicet AMANI intègre très tôt le monde professionnel, en 2010, comme développeur d'applications en faisant partie de l'équipe de l'entreprise TIERI, puis VEONE et enfin MTN CI en décembre 2013. Parallèlement, Anicet AMANI crée officiellement Skan Technologies en 2011, mais qui va rester inactive. Après un peu moins de 10 ans d'expérience en entreprise, Anicet AMANI lance AKOUNDA en 2018, qui est une association bénévole qui a formé gratuitement des étudiants au langage de programmation JAVA pendant un an. Puis, il quitte son poste en entreprise en 2019 pour se consacrer à SKAN TECHNOLOGIES avec SkanTicket, qui est une solution de billetterie électronique. En 2020, il lance SkanMed qui est la première solution de téléconsultation médicale ivoirienne.

Les pieds dans la réalité et l'esprit dans le futur

Les besoins de prise en charge médicale des



M. Anicet AMANI dans son bureau

populations africaines restent entiers. Les solutions implémentées afin de rapprocher les structures médicales des populations ivoiriennes demeurent encore inopérantes. Face à des difficultés multiples rencontrées par les populations et par les systèmes de santé, Anicet AMANI a décidé de mettre sur pied SkanMed afin de résoudre les problèmes par des solutions informatiques.

Pour Anicet AMANI, l'Entrepreneuriat représente le vecteur par lequel une personne pétrie d'idées et de talents peut exprimer son potentiel pour proposer des solutions aux populations. Il s'agit exclusivement de proposer des solutions à des problèmes identifiés. Le succès de l'Entrepreneur est alors proportionnel au nombre de personnes affectés par le problème.

L'Entrepreneuriat comme boussole pour l'affirmation sociale?

Pour ce jeune Entrepreneur, en Afrique et plus spécifiquement en Côte d'Ivoire, il y'a d'énormes possibilités. Tout ou presque est

à (re)faire. Les besoins des populations sont énormes dans les zones urbaines et rurales. Tous les secteurs d'activités sont concernés et la jeunesse africaine doit se saisir de ces opportunités. Le numérique est encore plus ouvert à l'Entrepreneuriat tant les besoins sont grands, aussi bien dans l'Administration publique que dans les services à la personne.

Pour Anicet AMANI, l'Administration ivoirienne fait beaucoup d'efforts pour faciliter et encourager l'Entrepreneuriat. De ce fait, il conseille à la jeunesse ivoirienne, à ceux qui en ont la volonté d'essayer quelque chose de lancer des entreprises.

Toutefois, pour le PDG de SKAN TECHNOLOGIES, l'Entrepreneuriat, c'est aussi beaucoup d'échecs avant le succès. Car, dit-il, l'on n'a pas forcément toujours tout de suite la bonne idée, la bonne cible ou même le bon modèle.

Et comme, il aime à le dire à ses équipes, « Entreprendre, c'est échouer jusqu'à ce qu'on réussisse. Il faut alors s'armer de courage et de détermination ».

SKAN Technologies, une entreprise 3.0

SKAN TECHNOLOGIES est née en 2011 alors que le jeune Entrepreneur sortait tout juste des amphithéâtres de l'Université Félix Houphouët Boigny. Motivé par une première expérience en entreprise, pourtant si brève, et sa formation en Automatisation et Informatique, le jeune Entrepreneur avait pour idée de proposer une solution au monde industriel, qui permettrait à ses acteurs de suivre en temps réel la production de leurs usines. Il créa donc « Nova », une solution informatique, une application composée de deux modules. Un module connecté aux automates de l'usine, qui récupérait toutes les données de la production et une interface de supervision qui permettrait à l'opérateur et à sa direction de suivre la production et l'état des machines en temps réel.

Après avoir développé cette application, le marché l'a ramené à la juste réalité de la nécessité de l'accroissement de l'expérience. Anicet AMANI se résolu donc à intégrer une entreprise en tant que salarié. Ce fut son tout premier échec.

Galvanisé par son amour de l'inventivité, il lança en 2015 SkanNPay, pendant qu'il était toujours en entreprise. C'est une application

de paiement par QR Code. Bis repetita ! C'est un second échec.

Pour autant, il ne baissera pas les bras. Ayant fait sienne la citation du célèbre philosophe et sage chinois, Lao Tseu, « L'échec est le fondement de la réussite », le jeune Entrepreneur commence au début de l'année 2016, le développement de SkanTicket, une application de billetterie électronique à l'attention des organisateurs d'événements (Concert, festival, sport, ...). C'est un travail acharné qui a requis plusieurs semaines de travail, des nuits et des week-ends sacrifiés, pour développer cette application qu'il a voulu sans défaut. Un travail réalisé pendant qu'il était encore en entreprise.

La période d'espérance

Fin 2016, Anicet AMANI lance la toute première version et commence à prospecter le marché. SkanTicket est révolutionnaire. Il intéresse les organisateurs d'événements mais le public ne suit pas. Fin 2017, le produit a son tout premier gros client avec le Majestic Cinema. Mais les ventes demeurent timides jusqu'à fin 2018, une année marquée par de

grandes promesses. Il voit venir les choses, il s'accroche à sa témérité car il a la certitude de la gloire du travail acharné. En 2019, il décide de partir de l'entreprise qui l'emploie pour se consacrer à Skan Technologies avec son produit phare SkanTicket en ayant en perspectives un pôle de développement d'application pour des clients.

2019 est une bonne année pour SkanTicket. Il sent que son heure a sonné, l'optimisme l'étreint. Il est heureux de savoir qu'il y a des perspectives qui s'ouvrent à lui.

Fin 2019, ses rêves ont semblé se briser avec la survenue brutale de la COVID-19.

Pendant que l'on croyait tout terminé pour le jeune Entrepreneur et son rêve de créateur du futur, il est sans cesse plongé dans d'interminables et intenses réflexions car pour lui, à chaque problème correspond une solution.

La Solution, il la découvrira. En Mars 2020, SKAN TECHNOLOGIES démarre le développement de SkanMed, une solution de téléconsultation médicale qui va permettre aux populations d'avoir accès à des médecins



M. Anicet AMANI donnant quelques consignes de travail à ses collaborateurs

sans se déplacer. Le produit est bien reçu par les professionnels de la santé. Et les populations, pour qui l'application a été développée, l'adoptent. Elle tombait à pic ! la période COVID-19 avait suscité dans le pays la peur de se rendre dans les hôpitaux pour éviter de contracter la maladie à coronavirus.

SKAN TECHNOLOGIES signe une convention de participation au service sanitaire public avec le Ministère ivoirien de la Santé et de l'Hygiène publique.

SkandMed, un produit à forte valeur ajoutée

SkandMed est une application web de téléconsultation médicale à partir de laquelle les populations peuvent contacter des médecins généralistes ou spécialistes par appel vidéo pour une consultation par l'intermédiaire d'infirmiers ou de médecins.

L'idée de SkandMed nous est venue au début de la crise sanitaire due à la COVID-19, alors que les populations refusaient de se rendre dans les hôpitaux de peur de contracter cette maladie.

Cependant, dans le déploiement de l'application, le jeune Entrepreneur et ses équipes constatent la généralité des difficultés éprouvées par les populations pour accéder à des soins de santé en Côte d'Ivoire. SKAN TECHNOLOGIES découvre que ces difficultés sont dues principalement à deux faits :

- ⊙ L'absence de médecin dans les centres de santé ruraux ;

- ⊙ Le nombre insuffisant de médecins spécialistes (Moins de 400 spécialistes, toutes spécialités confondues)

L'orientation prise par SkandMed de se concentrer sur les populations rurales afin de proposer une solution pour combler le déficit du nombre de professionnels de santé.

Généralement les usagers de cette application se connectent au site web <https://skanmed.com> pour y accéder. Ils ont ainsi la possibilité de sélectionner un médecin pour leur consultation.

En ce qui concerne les populations rurales, le processus qui est un peu différent suit les étapes suivantes :

- ⊙ Le patient se rend dans le dispensaire le plus proche équipé de SkandMed ;
- ⊙ Le patient paie sa consultation ;
- ⊙ L'infirmier se connecte à SkandMed et choisit un médecin spécialiste ;
- ⊙ SkandMed notifie le médecin par mail et par SMS ;
- ⊙ Le médecin se connecte sur SkandMed à son espace de téléconsultation
- ⊙ SkandMed déclenche l'appel vidéo entre le médecin et le patient qui sera assisté par l'infirmier ;
- ⊙ A la fin de la consultation SkandMed envoie l'ordonnance au patient.

La reconnaissance du mérite

SkandMed remporte plusieurs prix dont la Business Plan Competition 2021 de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI).

Aujourd'hui, Skan Technologies, c'est 3 activités :

- ⊙ SkanTicket;
- ⊙ SkandMed;
- ⊙ Développement d'application sur cahier des charges.

Une visibilité accrue à travers la Business Plan Competition

La BPC 2021 nous a apporté beaucoup de visibilité. Anicet AMANI a connu une augmentation de 4000% de visites sur son profil LinkedIn la semaine de l'annonce des résultats. Il entend capitaliser sur cette notoriété.

Des ambitions pour l'avenir

L'ambition de Anicet AMANI est de faire de Skan Technologies l'entreprise référence dans la fourniture de solutions informatiques.

Les échéances à venir suscitent plusieurs ambitions. A court terme, Skan Technologies vise la billetterie de la CAN 2023 avec SkanTicket. Pour SkandMed, l'ambition est de couvrir 1000 centres de santé d'ici 3 ans.

Les attentes vis-à-vis de la CGECI

Skand Technologies compte sur le lobbying de la CGECI pour faciliter le déploiement de SkandMed.

Conseils aux jeunes entrepreneurs

Le jeune Entrepreneur exhorte les jeunes à de grands rêves et à se donner les moyens de les réaliser. Il leur recommande de croire en eux et de travailler avec acharnement afin de donner forme à leurs idées.

C'est brin politicien qu'il affirme que la Côte d'Ivoire compte sur sa jeunesse.



M. Anicet AMANI entouré d'une équipe de jeunes cadres dynamiques qui ont très tôt épousé sa vision



INTA

Institut des *Nouvelles Techniques Agricoles*

AGRICULTURE TROPICALE

La Palme de l'Excellence

FORMATIONS DIPLOMANTES

BTS, CYCLE INGENIEUR, LMD

Production végétale

Production animale

FORMATIONS QUALIFIANTES

Modules élevage : lapins, porcs, poulets, ...

Module maraichère : choux, tomates, ...

Module cultures pérennes : café, cacao, ...

Module cultures vivrières : manioc, banane, ...

📍 Adjamé 80 logements, en face de Fraternité Matin,
Bâtiment C 2e étage porte 26

☎ (225) 27 20 39 02 19 📠 (225) 01 41 23 28 82

📍 Azaguié à 5 km du corridor d'Azaguié route d'Agboville

📠 05 04 19 25 75 / 07 57 98 83 24

✉ e-mail: intaformagro@hotmail.fr 🌐 www.intaformations.net





BUSINESS FORUM

AFRIQUE DE L'OUEST UNION EUROPÉENNE

16 & 17
JUN 2022
SOFITEL HÔTEL IVOIRE

Thème **TRANSFORMATION des ÉCONOMIES
D'AFRIQUE DE L'OUEST** à travers un partenariat
renforcé entre les **SECTEURS PRIVÉS EUROPÉEN**
et **OUEST AFRICAIN**

#ALLONSEMBLE

www.businessforum-abidjan.com